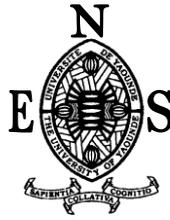


UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
UNIVERSITY OF YAOUNDE I

ECOLE NORMALE SUPERIEURE  
HIGHER TEACHER TRAINING  
COLLEGE

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE  
DEPARTEMENT OF GEOGRAPHY



**POLITIQUES ET ACTIONS TOURISTIQUES  
DANS L'ARRONDISSEMENT DE  
MBANGASSINA**

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur de  
l'Enseignement Secondaire Deuxième Grade (DIPES II) présenté*

*par*

**MANGA ATHE PATIENCE**

*Licenciée en Géographie*

**Sous la Direction de:**

**Dr. TCHUIKOUA Louis Bernard**

Chargé de cours

*Année académique 2015-2016*



**LISTE DES ENSEIGNANTS DU DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE DE L'ENS DE YAOUNDE POUR LE COMPTE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2015-2016**

**A. ENSEIGNANTS PERMANENTS**

1. Pr. ASSAKO ASSAKO René Joly, Professeur titulaire des Universités
2. Pr. LIEUGOMG Médard, Maître de Conférences
3. Pr. PRISO Daniel Dickens, Maître de Conférences
4. Pr. NDI Humphrey NGALA, Maître de Conférences
5. Pr. NGAPGUE Jean Noel, Maître de Conférences
6. Dr. MENGUE MBOM Alex, Chargé de Cours
7. Dr. Eleno MANKA'A FUBE, Chargée de Cours
8. Dr. TCHUIKOUA Louis Bernard, Chargé de Cours
9. Dr. NDOCK NDOCK Gaston, Chargé de Cours
10. Dr. NDZIE SOUGA Clotaire, Chargé de Cours
11. M. FEUMBA Rodrigue Aimé, Assistant
12. Mlle PIEPPOUO GNIGNI NSANGOU Louisette, Assistante

**B. ENSEIGNANTS VACATAIRES**

1. Pr. TCHAWA Paul, Professeur titulaire des Universités, FALSH, Université de Yaoundé I
2. Dr. SIMEU KAMDEM Michel, Directeur de recherche, INC
3. Dr. ETOUNA Joachim, Chargé de recherche, INC
4. Dr NSEGBE Antoine de Padoue, Assistant, Université de Douala
5. M. NGOUCHEME MONGBET Ibrahim, Ingénieur informaticien, MINFOPRA

Yaoundé, le 06 Mai 2016

**LE CHEF DE DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE**

**René Joly ASSAKO ASSAKO**  
Professeur titulaire des Universités

## ABREVIATIONS

<b>ENS</b>	: École Normale Supérieure
<b>DSCE</b>	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>DIPES II</b>	: Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire Deuxième Grade
<b>GIC</b>	: Groupe d'Initiative Commune
<b>INC</b>	: Institut National de Cartographie
<b>MINTOUL</b>	: Ministère du Tourisme et des Loisirs
<b>NORCAMTOUR</b>	: North cameroon tourism
<b>SOCATOUR</b>	: Société camerounaise du tourisme
<b>MINTOUR</b>	: Ministère du tourisme
<b>OCDE</b>	: Organisation de Coopération et de Développement Économique
<b>OMT</b>	: Organisation Mondiale du Tourisme
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>PVD</b>	: Pays en voie de développement
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>UNESCO</b>	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation
<b>PDC</b>	: Plan de développement communal
<b>ADT</b>	: Administration départemental du tourisme
<b>ATR</b>	: Administration régionale du tourisme
<b>PDDT</b>	: plan directeur de développement du tourisme
<b>CTN</b>	: Commission Technique Nationale
<b>SNI</b>	: Société Nationale D'investissement
<b>CHL</b>	: Cameroon Hôtels Limited
<b>SHNC</b>	: Société Hôtelière du Nord-Cameron
<b>SGHC</b>	: Sociétés des Grands Hôtels du Cameron
<b>CTD</b>	: Collectivités Territoriales Décentralisées
<b>EMG</b>	: Emerging Markets Group

## ABSTRACT

Boosted by the fact that it is necessary to seek greater diversification of the Cameroonian economy through competitiveness of a number of sectors with potential for wealth creation and employment as well as comparative and competitive advantages found, the Government of the Republic of Cameroon has made tourism the fifth pillar of growth. The Sector Strategy of Tourism Development in Cameroon (MINTOUR 2005) notes among others the lack of professionalism of the main players mainly due to "insufficient human resources in quantity and quality" and "lack of tourist culture of the actors". Similarly, the inadequate quality of services remains a major concern. In all cases, the training programs are not satisfactory. Ultimately, it can be seen with the sector's strategy document for tourism development in Cameroon that the contrasting performances of the tourism sector in general and technical and vocational training in particular are rooted in

"The lack of a database on tourism and hotel human resources, not assessing training needs and (the lack of a plan) capacity building of stakeholders in the public and private. The basic question was whether the policies and actions in the field of tourism are effective and meet the expectations of stakeholders. Contextually, what must we do to make policies and more efficient tourism shares Mbangassina? To address this issue, we have taken an eclectic approach, making use of interview, observation, framed by questionnaires on the basis of a sample judgment. In view of the above, we conclude that tourism policy remains national.

We think first, it takes all this public policy leans on own reality in Cameroon and not a pale copy of the various partner countries. Second, a strong correlation between tourism policies and actions. Just as a strong involvement of local populations and CTD in a context of decentralization as that of Cameroon. The combination of all recommendations would Borough Mbangassina a tourist village in view of the natural potential and Cameroon also proven to be a touristic destination

# DÉDICACES

À

Mes parents donc leur rigueur et leurs multiples sacrifices ont fait de moi une femme autonome.

# REMERCIEMENTS

Ce travail est le résultat d'une somme de contributions dont les auteurs méritent des remerciements. Nous pensons :

A notre Directeur de mémoire, Dr. Louis Bernard Tchuikoua, qui a accepté sans réserve de conduire nos premiers pas sur ce difficile terrain de la recherche. Sa disponibilité, sa rigueur méthodologique et ses conseils avisés se ressentent dans la forme définitive de ce travail.

A tous les enseignants des départements d'Histoire, de Géographie et des sciences de l'Éducation de l'École Normale Supérieure de Yaoundé pour leur accompagnement durant nos deux années de formation.

Nous remercions Monsieur Dieudonné Nsan A Nsan qui aura contribué à améliorer ce travail par ses suggestions.

Dans la même veine, nous disons merci à notre frère aîné Dr Olanguena Ngathe pour son appui.

A Monsieur Etouna Joachim pour ses conseils.

A Monsieur Awono Jules pour son appui multiforme.

A notre ami Paul Auguste Abe Tsanga pour son soutien ininterrompu.

A monsieur le Maire de la commune rurale de Mbangassina, Bernard Mboene, pour son appui multiforme et constant dans la réalisation de ce travail.

Que notre cher Père André Marie Ntsobe qui nous a comblé de beaucoup d'amour et de réconfort tout au long de la production de ce travail y trouve un motif de satisfaction totale.

Que tous ceux qui nous ont apporté un soutien et dont les noms ne figurent pas trouvent ici notre profonde gratitude.

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des entretiens dans l'arrondissement de Mbangassina.....	20
Tableau 2 : Les catégories d'acteurs interviewés.....	21
Tableau 3 : Nombre d'entretiens effectués auprès des autorités administratives et communales	21
Tableau 4 : Nombre d'entretiens effectués auprès des structures ; personnels et autorités locales .....	22
Tableau 5 : Récapitulatif des acteurs .....	22
Tableau 6 : Évolution du cadre institutionnel du tourisme au Cameroun.....	30
Tableau 7 : Quelques espèces fauniques rencontrées dans l'arrondissement de Mbangassina ...	50
Tableau 8 : Principales espèces ligneuses et non ligneuses .....	51
Tableau 9 : Réponses des vendeurs sur la raison qui les amène au marché .....	55
Tableau 10 : Répartition des opinions sur les connaissances en équilibrage des menus .....	55
Tableau 11 : Les opinions au sujet des connaissances en hygiène alimentaire .....	56
Tableau 12 : Répartition des avis des vendeurs d'aliments .....	56
Tableau 13 : Répartition des opinions au sujet des résidences .....	58
Tableau 14 : Les différentes opinions au sujet des contrôles dont ils font l'objet.....	59

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Carte de localisation de Mbangassina .....	6
Figure 2 : Répartition en pourcentage des avis de population sur la qualité des résidences.....	58
Figure 3 : choix des repas selon les personnes enquêtées.....	68
Figure 4 : Carte des potentialités touristiques de l'arrondissement de Mbangassina .....	89

## **LISTE DES PHOTOS**

Photo 1 : Forêt primaire riche en flore et en faune .....	45
Photo 2 : Fleuve Mbam riche en ressources halieutiques .....	48
Photo 3 : Savane arborescente de la localité de Mbangassina .....	49
Photo 4 : Restaurant de fortune .....	63
Photo 5 : Insalubrité dans les restaurants de fortune .....	66
Photo 6 : Salubrité dans les restaurants de fortune .....	67

# TABLE DES MATIERES

<b>RESUME</b> .....	iii
<b>ABSTRACT</b> .....	iv
<b>DÉDICACES</b> .....	v
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	vi
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	vi
<b>Liste des tableaux</b> .....	vii
<b>Liste des figures</b> .....	viii
<b>Liste des photos</b> .....	ix
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	x
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	1
<b>PREMIERE PARTIE : CADRE GENERAL DE L'ETUDE</b> .....	2
<b>CHAPITRE I : EXPLORATION DU SUJET</b> .....	3
I.1 CONTEXTE GENERAL.....	3
I.2 JUSTIFICATION DU SUJET.....	4
I.3 DÉLIMITATION DU SUJET.....	5
I.3.1 Délimitation spatiale.....	5
I.3.2 Délimitation thématique.....	6
I.3.3 Délimitation temporelle.....	6
I.4 REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	7
I.5 PROBLEMATIQUE.....	8
I.6 QUESTIONS DE RECHERCHE.....	10
I.6.1. Question principale.....	10
I.6.2 Questions spécifiques.....	10
I.7 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	10
I.7.1 Objectif principal.....	10
I.7.2 Objectifs spécifiques.....	10
I.8 HYPOTHESES DE LA RECHERCHE.....	10
I.8.1 Hypothèse principale.....	11
I.8.2 Hypothèses spécifiques.....	11
I.9 INTERET DE L'ETUDE.....	11
Ce travail présente trois intérêts : scientifique, social et économique.....	11
I.9.1 Intérêt scientifique.....	11
I.9.2 Intérêt social.....	11
I.9.3 Intérêt économique.....	12
<b>CHAPITRE II : APPROCHE CONCEPTUELLE, THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE</b> .....	13
II.1 DEFINITION DES CONCEPTS.....	13
II.2 LES DIFFÉRENTES THÉORIES DE LA RECHERCHE.....	14
II.2.1 L'approche volontariste de développement.....	14
II.2.2 L'approche endogène du développement.....	16
II.3 METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	18
II.3.1 La collecte des données.....	18
II.3.1.1 La collecte des données d'archive.....	18
II.3.1.2 La collecte des données auprès des acteurs.....	18
II.3.2. Caractéristiques des interlocuteurs et des interviews.....	19
II.3.3 Codage des interviews.....	23

II.3.4 Organisation de données .....	23
II.4 Analyse des données .....	23
II.4.1 Analyse cartographique .....	23
II.4.2 Traitement et analyse des données .....	24
II.5 Difficultés rencontrées .....	24
II.5.1 L'échantillonnage .....	24
II.5.2 La collecte des données .....	24
II.5.3 La recherche documentaire .....	24
<b>DEUXIEME PARTIE : RECHERCHE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES</b>	
<b>DONNEES .....</b>	<b>26</b>
<b>CHAPITRE III : POLITIQUES, ACTEURS ET PRESENTATION DE</b>	
<b>L'ARRONDISSEMENT DE MBANGASSINA .....</b>	<b>27</b>
III.1 FORMULATION DES CHOIX STRATEGIQUES.....	27
III.1.1 Au niveau international .....	27
III.1.2 Au niveau sous régional .....	27
III.1.3 Au niveau local .....	28
III.2 LES POLITIQUES NATIONALES DU TOURISME : L'ÉVOLUTION DU RÔLE DE	
L'ETAT.....	28
III.2.1 Les différentes fonctions des politiques touristiques .....	30
III.2.2 Les politiques locales du tourisme .....	31
III.2.3 Les outils économiques et financiers et les partenariats publics / privés.....	32
III.2.4 L'implication grandissante du secteur privé dans la gestion du tourisme .....	33
III.3 DIAGNOSTIC DE LA TECHNOSTRUCTURE DANS LE SECTEUR DU TOURISME	33
III.3.1 Politique, stratégies et actions antérieures .....	33
III.3.1.1 Les politiques antérieures de promotion de l'industrie du tourisme.....	33
III.3.1.2 Le plan de marketing touristique (du Cameroun) .....	37
III.3.2 La stratégie sectorielle de développement du tourisme au Cameroun.....	37
III.3.2.1 Le tourisme et l'image de marque.....	37
III.3.2.2 Le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) .....	37
III.3.2.3 Le Document de Stratégie du Secteur Industrie et Service (DSSIS) .....	38
III.4 LA POLITIQUE ACTUELLE OU L'EMERGENCE DE L'INDUSTRIE DU	
TOURISME .....	38
III.4.1 Axe stratégique n°1 : Exploitation des activités agro-pastorales et rurales à des fins	
touristiques pour lutter contre la faim, l'exode rural et diversifier les sources de revenus des	
populations locales.....	38
III.4.1.1 Le programme de valorisation et de redynamisation de l'agrotourisme.....	38
III.4.1.2. Le programme de promotion de la gouvernance dans l'agrotourisme.....	39
III.4.1.3. Le programme d'amélioration des infrastructures indispensables au développement	
du tourisme.....	39
III.4.2. L'exploitation et la promotion des activités sportives à des fins touristiques pour	
améliorer la croissance économique et l'image du Cameroun .....	40
III.4.3 Ecotourisme : un outil de développement et de protection de la biodiversité de et de	
l'environnement .....	40
III.4.3.1. Le programme de développement de l'écotourisme et d'amélioration des moyens	
d'existence durable dans les zones à fortes potentialités .....	40
III.4.3.2. La valorisation de l'écotourisme.....	41
III.5 Conservation et utilisation rationnelle des ressources de la faune et de la flore à des fins	
touristiques .....	41
III.5.1 Le programme de rentabilisation économique, sociale, culturelle et environnementale	
du safari photo.....	41

III.5.2 Le programme de rentabilisation économique, sociale, culturelle et environnementale du tourisme cynégétique .....	41
III.6. Valorisation des potentialités culturelles, amélioration de la croissance économique et lutter contre la pauvreté.....	42
III.7. Exploitation des activités de santé à des fins de promotion touristique pour améliorer la croissance économique .....	42
<b>III.8 LES ARTISANS DE LA POLITIQUE. TOURISTIQUE DU CAMEROUN .....</b>	<b>43</b>
III.8.1. Le rôle déterminant des acteurs étatiques .....	43
III.8.2. L'intervention discrète mais efficace de la société civile .....	44
III.8.3. Présentation et fondement du tourisme dans l'arrondissement de Mbangassina.....	44
III.8.4. Le milieu physique : atouts et contraintes au décollage touristique .....	44
III.8.5. Un relief de plaine dominé par un bas plateau et attrayant au touriste .....	45
III.8.6. Un climat chaud mais pluvieux.....	46
III.8.7. Une végétation dense, variée et séduisante .....	46
III.8.8. Un réseau hydrographique dense mais non valorisé .....	47
III.8.9. Des sols propices à l'agriculture .....	48
III.8.10. La scierie de Biakoa (SABM) : une niche d'attraction touristique.....	51
III.8.11. Le cadre humain : forces et faiblesses d'un tourisme culturel : peuplement et modes de vie .....	52
<b>III.9 LES ACTIVITES ECONOMIQUES .....</b>	<b>52</b>
III.9.1. Secteur primaire .....	53
III.9.2. Le secteur secondaire .....	53
III.9.3. Secteur tertiaire .....	53
<b>CHAPITRE IV : EVALUATION DES POLITIQUES ET ACTIONS TOURISTIQUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBANGASSINA .....</b>	<b>54</b>
<b>IV.1. PRESENTATION DES ACTIONS DU TOURISME DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBANGASSINA .....</b>	<b>54</b>
IV.1.1. L'agriculture : ferment de l'attrait touristique et augmentation des consommateurs ..	54
IV.1.2. Le commerce.....	57
IV.1.3. Des conditions de logement approximatif .....	57
IV.1.4. Un réseau de transport dense mais délabré et une communication défailante .....	59
<b>IV.2 ANALYSE DES RÉSULTATS.....</b>	<b>61</b>
IV.2.1. Au niveau alimentaire .....	61
IV.2.2. Au niveau de l'équilibre alimentaire .....	61
IV.2.3. Au niveau des quantités par rapports aux âges .....	62
IV.2.4. Au niveau respect des habitudes alimentaires .....	62
IV.2.5. Au niveau de l'hygiène environnementale .....	62
IV.3.1. Une intense activité agricole inhérente à l'essor du tourisme .....	63
IV.3.2 Du point de vue de l'élevage .....	64
IV.3.3. Produits de la chasse et de la pêche .....	65
<b>IV.4 LES EFFETS SOCIAUX DE L'ÉMERGENCE DU TOURISME DANS LA L'ARRONDISSEMENT DE MBANGASSINA.....</b>	<b>66</b>
IV.4.1 Les problèmes de santé .....	66
IV.4.2 Les problèmes de salubrité .....	67
<b>IV.5 LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES SUR LE CHOIX DES RESTAURANTS ...</b>	<b>68</b>
IV.5.1. Efficacité physique des politiques touristiques.....	69
IV.5.1.1. La sécurité au sein des sites touristiques .....	69
IV.5.1.2. La qualité de salubrité et des soins offerts .....	70
IV.5.2. Efficacité de la technostucture des politiques et activités touristiques.....	71
IV.5.2.1. Des sols riches et adaptés à la pratique du tourisme.....	71

IV.5.2.2. Un milieu physique très varié et luxuriant.....	71
IV.5.4. Une infrastructure touristique insuffisante .....	73
IV.5.5.1 Une technostucture défailante .....	73
IV.5.5.2 Une situation économique déplorable.....	75
IV.5.5.3 Les périls culturels .....	77
<b>TROISIEME PARTIE : PRESENTATION CRITIQUE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>78</b>
<b>CHAPITRE V : PRESENTATION CRITIQUE DES RESULTATS .....</b>	<b>79</b>
V.1. VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES.....	79
V.1.1 Le mimétisme et le manque de créativité comme substrat de la stagnation de l'activité touristique.....	80
V.2 CRITIQUE DES RÉSULTATS .....	80
V.2.1 L'orientation du sujet .....	80
V.2.2 Critique des hypothèses.....	81
V.2.3. Les manquements méthodologiques .....	81
V.2.3. La recherche documentaire .....	82
V.2.4. L'échantillonnage.....	82
V.2.5. La de collecte des données .....	82
<b>CHAPITRE VI : POUR UNE AMELIORATION DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE AU CAMEROUN.....</b>	<b>83</b>
VI.1 UN CADRE RÉGLEMENTAIRE EFFICIENT.....	83
VI.2 EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS.....	84
<b>CONCLUSIONGENERALE .....</b>	<b>92</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>93</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>98</b>

## INTRODUCTION GENERALE

Dans les années 1960, plusieurs pays africains accèdent à l'indépendance, acquérant de ce fait la souveraineté internationale. Celle-ci leur conférait l'autonomie et la capacité de décision qui faisait d'eux des acteurs véritables des relations internationales, libres et compétents dans la conception et l'exécution d'une politique étrangère. Ils étaient également libres et compétents dans la définition des priorités nationales. Les principaux leviers de la croissance économique dans les pays subsahariens au cours des années 1960 - 1980 ainsi que les facteurs et les symptômes de la crise économique de la décennie 1980-1990 sont désormais bien connus et ont fait l'objet de nombreuses analyses. Au cours des trois premières décennies d'indépendance, la croissance économique était essentiellement basée sur l'agro-exportation, stimulée par une montée régulière des cours mondiaux. L'essor de l'investissement au cours de cette période s'explique surtout par des engagements du secteur public via d'ambitieux projets de développement.

Le tourisme camerounais, qui bénéficie déjà des spécificités naturelles en termes de potentialités, mérite une redéfinition de l'image et de l'identité touristique camerounais en vue de la relance du secteur. La politique économique élaborée par le gouvernement camerounais pour sortir son économie de la crise, le plan d'ajustement structurel oriente les activités touristiques dans le sens des politiques macro-économiques qu'il poursuit.

En effet, le Cameroun tire la diversité de milieux et de paysages, de son allongement en latitude et en longitude, sans oublier son exposition aux flux de mousson qui se double de la variabilité et de l'exposition de ses reliefs des atouts considérables qui parfois sont sous valorisés. Ainsi, avec 800 sites touristiques recensés, le tourisme camerounais n'a pu décoller et chercher des voies pour valoriser ce riche potentiel qui apportera un souffle à l'économie fondé uniquement sur les secteurs de l'agriculture, de l'industrie extractive et des services avec la prédominance des services de banques et des assurances. Toutefois, même si au cours de la décennie 1970-1980, le Cameroun a enregistré un taux de croissance supérieur à 7,5% par an dû au raffermissement des cours du cacao, du café, du caoutchouc et du boom pétrolier relevé sur le marché international, le pays depuis 1984 a subi les contres performances de l'économie mondiale marquée par un ralentissement de la consommation qui aura chuté de plus de 40% par habitant.

Il en ressort que cette adéquation n'est pas actuellement assurée à cause de l'absence d'une vision partagée entre les différents acteurs institutionnels et opérationnels, des enjeux et des défis pour relancer et développer ce secteur vital pour l'économie du pays consiste à relever l'ensemble des politiques conçues dans le champ touristique au Cameroun et dont la complexité dans la mise en œuvre justifie la léthargie observée et l'absence de la plus-value de ce secteur dans l'économie camerounaise. Pourtant les principaux atouts qu'il regorge et compétences que le pays recèle devaient effectivement être une niche d'emplois et un vecteur de développement d'une région. Le présent travail s'inscrit dans une dynamique d'évaluation des différentes politiques qui ont été mises en œuvre à l'échelle locale afin de pouvoir dimensionner les actions de façon à atteindre un certain équilibre entre les opportunités et l'offre de service. Considérée comme un portrait de secteur dans l'arrondissement qui compose notre aire d'étude, cette étude diagnostique deviendra un outil de planification et de gestion des actions ou offres touristiques. Notre travail est aussi de montrer en quoi les actions touristiques dans l'arrondissement de Mbangassina apportent ou non une réponse adéquate aux besoins des touristes.

# **PREMIERE PARTIE :**

## **CADRE GENERAL DE L'ETUDE**

Cette première partie est présentée en deux chapitres. Le premier chapitre concerne l'exploration du sujet et le second l'approche méthodologique. De manière globale, il est question de circonscrire le sujet, explorer le problème qu'il pose, présenter les grands axes que nous avons abordés, et de dire clairement comment avons-nous procédé pour la collecte et le traitement des données.

# CHAPITRE I : EXPLORATION DU SUJET

Dans le cadre restreint de ce travail, il est de bon ton de mettre en relief la formulation et la position du problème, de dégager les objectifs et l'intérêt de l'étude. Beaud (1986) considère la problématique comme étant « *l'ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyse qui permettent de traiter le sujet choisi* ». De cette définition, nous retenons que la problématique est une question centrale autour de laquelle le chercheur construit son corps d'hypothèses afin de mieux cerner le problème qu'il se propose de solutionner.

## I.1 CONTEXTE GENERAL

Le tourisme est devenu l'une des premières industries du monde devant le pétrole et l'automobile (Mebada, 2002). Cette activité aux enjeux économiques importants impose dès lors aux États de mettre en place des stratégies afin de s'assurer le maximum de visiteurs et tirer le maximum de revenus. Ainsi, la France en mettant un accent sur la valorisation de ses monuments et musées a pu attirer en 2005 près de 79 millions de visiteurs (Juanchich, 2007). Par ailleurs, l'île de Bali en Indonésie s'est spécialisée sur l'écotourisme en s'appuyant sur son riche patrimoine naturel et culturel. De nos jours, de nombreux visiteurs accourent des 4 coins du monde pour venir découvrir la formidable spécificité culturelle et naturelle de l'île (Michel, 2011).

On le voit donc, dans un environnement concurrentiel, les destinations touristiques rivalisent d'ingéniosité et d'innovation afin de s'attirer le plus grand nombre de visiteurs. Le seul fait d'avoir une politique molle en matière de tourisme entraîne irrémédiablement des faibles performances du secteur. Ce cas de figure s'applique même dans les pays qui disposent pourtant d'atouts touristiques de premier ordre.

En accédant à l'indépendance le 1<sup>er</sup> Janvier 1960, le Cameroun acquiert la souveraineté internationale. Libre et compétent dans le choix de ses partenaires nationaux et internationaux, libre et compétent dans le choix de ses stratégies de développement. Dès lors, les autorités en charge de conduire les affaires du nouvel État n'auront de cesse d'assurer l'amélioration des conditions de vie des populations et d'assurer la stabilité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières nationales. S'en suivra donc l'adoption d'un ensemble de politiques sur les secteurs porteurs comme l'agriculture, les mines, l'éducation, la santé, le sport et le tourisme parmi tant d'autres.

En parlant de tourisme, le Cameroun est une terre d'accueil légendaire. En effet il a accueilli au cours de sa longue histoire des populations venues du monde entier. Citons pour s'en convaincre l'expédition d'Hannon le Carthaginois qui a découvert le mont Cameroun et lui a donné le nom de « char des dieux », les explorations Portugaises dans la région littorale du Cameroun qui ont permis de baptiser le fleuve Wouri : « Rio Dos Camaroes » (la rivière des crevettes), les conquêtes allemandes, Françaises et Anglaises dans le cadre de la colonisation. On le voit donc, le tourisme au Cameroun est un phénomène qui date et au moment de l'accession à l'indépendance, les autorités vont se saisir de cette manne pour faire d'elle l'un des

pilliers du développement du Cameroun. Sur cette lancée, plusieurs programmes vont être mis en place en suivant l'évolution institutionnelle du secteur.

Au vu de ce qui précède on se rend compte que le tourisme est très vite entré dans les politiques nationales de développement au Cameroun. Les différentes mutations que le cadre institutionnel a subi témoignent du dynamisme du secteur et du souci qui est celui des autorités de trouver la bonne politique qui fera du Cameroun une destination touristique phare en Afrique et dans le monde.

Dans un contexte international où le tourisme est devenu la principale industrie devant l'automobile et le pétrole (Mebada, 2002), on assiste à une rude concurrence des États dans laquelle le Cameroun est à la traîne. Ainsi, le Cameroun occupe la 25<sup>ème</sup> place sur les 37 destinations Africaines classées dans le Bloom consulting (2014-2015). Cette place pousse à l'interrogation sur les politiques et les actions qui sont celles du Cameroun en matière de tourisme car au même moment, des destinations africaines moins dotées en atouts et qui ont accédé à l'indépendance au même moment ou après le Cameroun ont su mettre en place des politiques et menées des actions qui ont fait d'elles des références en matière de tourisme en Afrique : c'est le cas du Kenya qui accède à l'indépendance en 1963 et a su développer le tourisme de Safari au point de se hisser au 4<sup>ème</sup> rang des destinations africaines, de même, le Zimbabwe qui après une longue période d'instabilité a accédé à l'indépendance en 1980, en mettant en place des politiques efficaces et en menant des actions appropriées, il est aujourd'hui classé à la 13<sup>ème</sup> place en Afrique.

De plus, mis à part ce contexte fortement concurrentiel, le tourisme Camerounais doit faire face de nos jours à de nouveaux défis sécuritaires imposés par la secte terroriste Boko Haram dans l'extrême nord de son territoire. Cette situation appelle inéluctablement une nouvelle réorientation des stratégies devant guider l'action touristique.

De ce fait, soucieux de rattraper le retard accusé sur le plan international et national en matière de tourisme, le Cameroun s'est lancé comme défi d'atteindre l'émergence à l'horizon 2035. De ce fait, conscients des effets multiplicateurs qu'il peut avoir sur l'économie, le président de la république a placé le tourisme au 5<sup>ème</sup> rang de ses priorités lors de la campagne électorale pour la présidentielle de 1997. Dans cette lancée, s'étant rendu compte des défaillances du système de gouvernance centralisé, le Cameroun adopte en 2004 la loi sur la décentralisation qui donne plus de pouvoirs aux collectivités territoriales décentralisées chargés de gérer leurs propres affaires. Il revient dès lors à l'Etat central de définir des politiques qui seront appliquées par les exécutifs communaux et régionaux : c'est le cas de l'arrondissement de Mbangassina qui est notre cadre d'étude.

## **I.2 JUSTIFICATION DU SUJET**

La problématique du tourisme en tant que facteur de développement du Cameroun est actuelle. En effet, dans les cercles scientifiques comme dans la pensée sociale, et les politiques publiques, la menace que constituent les politiques publiques relativement à l'essor du tourisme dans les stratégies de développement actuelles a continuellement pris une place importante dans les débats. Allant de pair avec la politique globale ou transnationale semble approcher de son paroxysme, le tourisme a des effets significatifs sur les différentes politiques publiques qui juxtamentent l'économie du Cameroun. Selon le groupe d'expert intergouvernemental, la richesse et la variété des sites naturels et culturels (paysages, sites, diversité climatique, faune et flore), cultures traditionnelles (chefferies, sultanats, campements pygmées, etc.), folklore et artisanat

qui font du Cameroun une Afrique en miniature. Le positionnement du Cameroun à la charnière de l'Afrique de l'ouest et centrale, ce qui en fait un lieu de croisement entre plusieurs cultures.

Le manque d'une politique cohérente sur le plan national permettant la mise en place et le contrôle de textes encadrant le secteur : réglementation des entreprises du tourisme, formation, protection et gestion des sites, etc. Par ailleurs, l'insuffisance des investissements directs de l'état dans le secteur ne permettant pas d'effet d'entraînement : accessibilité des sites, aménagement des parcs et réserves naturelles, infrastructurelles de santé, transports, etc. La rigidité et la non application des textes et règlements en vigueur.

Notre travail rentre dans la compréhension des politiques en vue de l'essor du tourisme camerounais dans l'optique de faire une évaluation de cette activité dans le processus de réduction de la pauvreté au Cameroun. Le secteur du tourisme reste marqué par la volonté réaffirmée des pouvoirs publics de faire du tourisme un puissant outil de relance de l'économie et de lutte contre la pauvreté. Selon les comptes nationaux, le tourisme dans sa seule branche véritablement évaluée « restaurants et hôtels » représente 2,43% du PIB national et occupe le onzième rang sur les vingt premières branches d'activités classées par ordre décroissante au Cameroun. En 2003, cette branche a employé plus de 49000 personnes au Cameroun.

Au plan international, l'intégration et l'interdépendance des économies, des savoir-faire, des technologies et des cultures imposent désormais une adaptation aux exigences de cette mutation, seul gage d'une économie soutenue et durable.

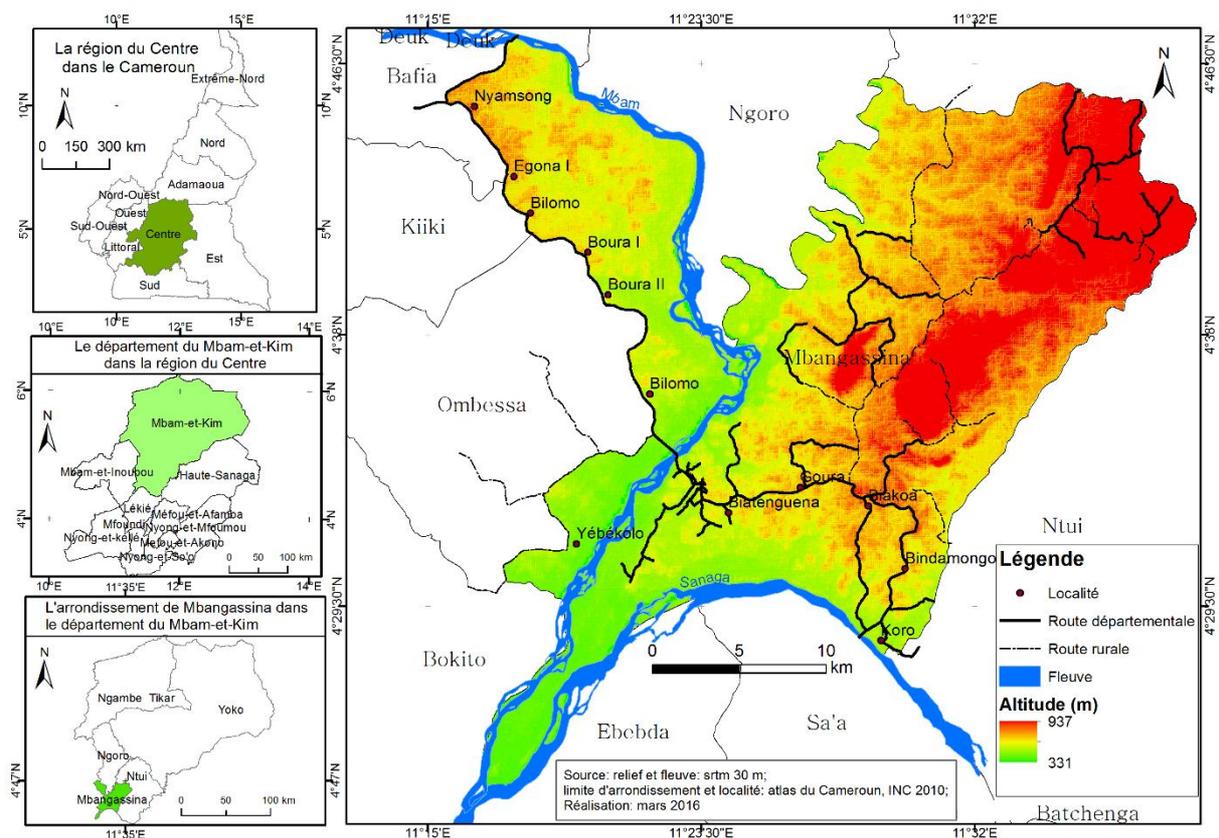
## **I.3 DÉLIMITATION DU SUJET**

La délimitation est aussi bien spatiale, thématique que temporelle.

### **I.3.1 Délimitation spatiale**

L'arrondissement de Mbangassina est l'un des arrondissements du Mbam & Kim dans la région du centre-Cameroun. Cette circonscription administrative a vu le jour avec le décret présidentiel du 12 janvier 1994. Sa superficie est de 432km<sup>2</sup>, il se situe entre le 11°10' et le 11°30' de longitude Est et entre le 4°20' et le 4°40' de latitude Nord. Son chef-lieu est Mbangassina. Cet arrondissement est limité au Nord par l'arrondissement de Ngoro, au Sud par l'arrondissement de Sa'a, à l'Est par l'arrondissement de Ntui et à l'Ouest par l'arrondissement de Bokito et d'Ombessa.

Cette région, épicerie de notre étude, abrite environ 5000 âmes; avec une densité de 40 habitants au km<sup>2</sup>. Il compte une trentaine de villages.



**Figure 1 : Carte de localisation de Mbangassina**

### I.3.2 Délimitation thématique

Notre étude porte sur deux notions principales à savoir : les politiques et stratégies de l'essor du tourisme dans l'arrondissement de Mbangassina. Elle se fonde sur l'ensemble des politiques et stratégies qui concourent au développement de cette activité économique et mais aussi les logiques des acteurs et les stratégies des pouvoirs publics pour l'opérationnalisation de cette activité. Dans le même ordre d'idées, il est question dans notre travail d'évaluer succinctement les différentes politiques publiques mises en relief par le gouvernement de la république du Cameroun et d'apprécier de manière scientifique si les stratégies proposées et mises en œuvre ont été un adjuvant idoine à l'évolution du tourisme dans l'arrondissement de Mbangassina d'une part; et d'autre part, si ces politiques contribuent à suffisance au développement de cette localité.

### I.3.3 Délimitation temporelle

Notre étude couvre la période 1998-2012. 1998 qui est l'année de démarrage de notre travail est marquée par l'adoption de la loi du 14 avril 1998 relative à la création du Conseil National du Tourisme (CNT) qui est l'organe de régulation et de promotion du tourisme au Cameroun afin d'apprécier son impact dans la mise en œuvre des politiques dans ce secteur. Dans la même veine, le choix de cette borne chronologique inférieure trouve sa justification dans le souci d'évaluer l'impact de ce texte de loi sur le développement du tourisme dans

l'arrondissement de Mbangassina en 1994. Celui-ci vise le développement économique du Cameroun, la promotion de la culture nationale, l'intégration nationale et le brassage des peuples, la protection et la sauvegarde des valeurs touristiques, culturelles nationales ainsi que de l'environnement. De même, la mise en valeur du patrimoine touristique national.

2012 par contre marque l'année butoir de notre travail. Elle consacre le choix du Cameroun comme destination touristique avérée avec 190.000 touristes étrangers ayant effectué le voyage au Cameroun.

## **I.4 REVUE DE LA LITTÉRATURE**

Nonobstant un éventail assez large d'ouvrage que regorge la littérature camerounaise, il reste évident que les publications dans le secteur du tourisme est le parent pauvre de cette littérature. Toutefois, nous avons pu élargir la recherche, par la lecture des ouvrages à porter de main dans l'optique de nous familiariser avec la question et de faire l'état de lieu de l'existant.

Au regard de ce qui précède, Roger Bernard Onomo Etaba nous donne des orientations qui à terme permettent de faire du Cameroun une destination touristique avérée par la valorisation des potentiels naturels. Ceci passe par un inventaire du patrimoine culturel et surfer sur la transversalité de ce secteur qui touche plusieurs ministères et secteurs d'activités. Seulement, l'auteur n'a pas évoqué la rigueur dans la conception et l'exécution des politiques dans ce secteur afin de rendre l'activité suffisamment opératoire dans les différentes localités qui composent le Cameroun. Notre travail se justifie par cette rigueur.

François Engelberg Essono (2000), évoquent les difficultés que connaît le tourisme camerounais et les problèmes qui empêchent son essor. L'auteur cite entre autres l'enclavement, la non viabilisation des sites, le manque d'équipements et infrastructures d'accueil, une absence d'adoption pouvant attirer les touristes pour justifier la léthargie observée dans ce secteur économique. Nonobstant les faits réels évoqués, il se trouve que l'auteur a omis de faire mention de la technostrucure administrative et les politiques publiques qui pourtant sont la boussole de toute activité. Notre travail s'inscrit non seulement dans la perspective d'évaluation des politiques et stratégies existantes, mais également apprécie leur niveau d'atteinte dans la dynamisation de cette activité, à l'aune de l'activation de la politique économique du Cameroun qui s'est inscrit dans la trajectoire de l'émergence. Le tourisme est le cinquième pilier de la politique économique de ce pays d'Afrique centrale. Ce travail est ici comme un miroir des politiques déjà entreprises jusqu'ici au Cameroun.

Pierre kamdem et Messmer Tchindjang (2011), pensent à une relance de l'activité touristique au Cameroun. Ces auteurs présentent le Cameroun comme étant la représentation de l'Afrique avec ses différents atouts. Ils poursuivent qu'en dépit de tous ces atouts, le Cameroun reste en marge de tout développement touristique. Sous plusieurs angles, ils examinent la technostrucure administrative, politique et juridique qui justifie cette léthargie. Des stratégies de redynamisation du tourisme au Cameroun sont proposées. A l'analyse, il appert clairement dans notre travail que pour bien cerner les freins à l'épanouissement du tourisme au Cameroun, le primat doit être accordé aux politiques qui régissent et déterminent cette activité. Nous avons mis en relief les insuffisances et les manquements des différentes politiques proposées par les responsables camerounais, dans une perspective diachronique. Dans la même veine, nous avons insisté sur des propositions pour une amélioration de cette activité afin de la rendre davantage plus attrayante.

Jean Secheresse et Rémy Poliwa, (2002) évaluent les activités et investissements du tourisme par une préciser celles à financer par les gouvernements africains. Ils insistent à dire que les textes doivent s'arrimer aux normes et terminologies internationales. Ils mettent en évidence la rentabilité économique du tourisme et les besoins prioritaires de ce secteur. Ces auteurs insistent également dans la conscientisation des pouvoirs publics en Afrique, d'utiliser en première ligne.

Les nouvelles techniques d'informations et de télécommunications .Pour pertinente que puisse paraître cette recommandation, il reste que les politiques de promotion et de valorisation du tourisme au Cameroun ont fait table rase de cet aspect somme toute important de la politique de vulgarisation du tourisme. A l'aune de la cyberculture et de la cyber-civilisation, il est de bon ton de rendre visible ce pan de l'économie camerounaise dans la toile. Ce présent travail est donc complémentaire de cette approche car nous avons constaté que le cadre juridique au Cameroun pêche par l'absence de code d'investissements touristiques.

Ruth Mouasso (1999) présente le tourisme international comme étant une industrie en pleine mutation et qu'il deviendra, avec la dynamique des échanges, une méga-industrie. Ce mémoire montre avec emphase que l'activité touristique internationale vit une réelle effervescence et est vecteur de la croissance. L'auteur relève que la politique économique élaborée par le gouvernement camerounais s'adosse sur le plan d'ajustement structurel. Nous pensons que notre travail prolonge cette analyse non seulement sur la base du cadre spatio-temporel, mais aussi en intégrant la nouvelle dynamique de la politique économique du Cameroun qui accorde une réelle place au tourisme. Bien plus, force est de constaté que les pouvoirs publics ont élaboré des politiques et stratégies qui mettent en musique les secteurs public et privé pour rendre cette activité dynamique. Nous voulons aussi aborder cette question avec le regard de géographe afin d'analyser les avancées et les obstacles dans la mise en œuvre de cette industrie et les conditions de possibilité pour l'inscrire dans une trajectoire de la modernité. Fort du constat qu'il est nécessaire de rechercher une plus grande diversification de l'économie camerounaise à travers la compétitivité d'un certain nombre de filières présentant un potentiel de création de richesses et d'emplois ainsi que des avantages comparatifs et compétitifs avérés, le Gouvernement de la République du Cameroun a mis en place en 2010, de concert avec la Banque mondiale, le projet de compétitivité des filières de croissance.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique économique et a pour objectif de contribuer à l'accélération de la croissance et à la réduction de la pauvreté.

## **I.5 PROBLEMATIQUE**

Pendant plusieurs années, l'État camerounais a misé sur l'agro-industrie comme levier de croissance et de développement. Fort du constat qu'il est nécessaire de rechercher une plus grande diversification de l'économie camerounaise à travers la compétitivité d'un certain nombre de filières présentant un potentiel de création de richesses et d'emplois ainsi que des avantages comparatifs et compétitifs avérés, le Gouvernement de la République du Cameroun a mis en place en 2010, de concert avec la Banque mondiale, le projet de compétitivité des filières de croissance.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique économique et a pour objectif de contribuer à l'accélération de la croissance et la création d'emplois à travers l'amélioration de la compétitivité et du climat des affaires, du développement des investissements notamment privés

dans deux filières stratégiques pour l'économie nationale en raison de leur immense potentiel : les filières bois et tourisme.

Parmi les principaux problèmes qui minent le secteur du tourisme au Cameroun, Ewolo (2009) et Tchindjang et al. (2011) soulèvent les aspects suivants : sur la définition du produit touristique, il convient de relever que le pays regorge de potentialités multiples et très variées non consommables immédiatement, c'est-à-dire produits non concurrentiels au regard de l'offre des destinations touristiques des autres pays africains. Ensuite, les niveaux des infrastructures de communication, routières, sanitaires, de la culture et du professionnalisme des opérateurs du secteur, constituent des blocages à l'impulsion réelle du tourisme camerounais. En outre, le Ministère du Tourisme, pourtant reconnu comme Administration économique, n'a pas encore élaboré ses références et le contenu de ses comptes satellites permettant une évaluation de ses missions principales. Enfin, le manque de synergies entre les Administrations impliquées dans le secteur du tourisme qui devraient concourir à l'élaboration des agrégats, à la sécurité et à la promotion du tourisme au Cameroun.

La Stratégie Sectorielle de Développement du Tourisme au Cameroun (MINTOUR, 2005) relève entre autres le manque de professionnalisme des principaux acteurs dû essentiellement à « l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité » et au « manque de culture touristique des acteurs ». De même, l'insuffisante qualité des services demeure une préoccupation majeure. En effet, selon une étude commandée en 2011 par le Ministère du Tourisme et menée par le « Cabinet industry consulting », il reste beaucoup d'efforts à fournir sur les qualités de services dans les hôtels camerounais. A défaut de tout revoir, il faudrait mettre un accent particulier sur l'écoute des clients, la réactivité et la disponibilité du personnel, et plus encore le confort des chambres. La même étude relève que sur un échantillon de 42 établissements classés et répartis dans les villes de Yaoundé, Douala, Garoua, Limbe et Kribi, seulement deux disposent d'un projet de qualité en cours.

Conscient que la qualité est essentielle et concerne toutes les activités, les produits et services du secteur, le Gouvernement camerounais (à travers le Ministère du Tourisme, le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) a engagé une démarche d'encouragement à la création de structures de formation dans les métiers du tourisme. De son côté, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, en partenariat avec le Ministère du Tourisme et la Coopération Française ont mis sur pied un cycle de licence professionnelle en tourisme et hôtellerie dans certaines Universités d'État telles que celles de Yaoundé I, de Douala et de Dschang. Outre ces trois institutions d'enseignement supérieur, s'ajoute en 2010, l'École d'Hôtellerie et de Tourisme de la CEMAC de N'Gaoundéré, institution de référence à vocation sous régionale, qui n'alloue cependant qu'une quinzaine de places par an au Cameroun, dans l'effectif de ses apprenants. Enfin, même s'il existe des formations de niveau BTS dans des institutions privées (SIANTOU et NDI SAMBA Supérieurs), et malgré les Décrets créant deux lycées professionnels dans les métiers du Tourisme à Limbé et à Kribi en 2005, aucun établissement public ou privé ne dispense de formation technique secondaire sur ces métiers.

Toutefois, il existe une floraison de centres de formation professionnelle rapide qui offrent des formations chaotiques de courte durée dans les métiers de tourisme, centrées sur l'hébergement et la restauration. Dans tous les cas, les programmes de formation ne donnent pas satisfaction, aussi bien au patronat qu'à la clientèle du secteur dont les plaintes sont récurrentes quant à la qualité des services. D'ailleurs, ces établissements pour la plupart, ne disposent pas suffisamment d'enseignants qualifiés ; les bâtiments ne sont pas adaptés et les équipements de démonstration sont généralement insuffisants et obsolètes ; la matière d'œuvre n'est pas souvent disponible ; cela témoigne de l'inadéquation entre la demande et l'offre de

formation. En définitive, on peut constater avec le document de stratégie sectorielle de développement du tourisme au Cameroun que les performances contrastées du secteur touristique en général et de la formation technique et professionnelle en particulier trouvent leur racine dans « *l'absence d'une banque de données en matière de ressources humaines touristiques et hôtelières, la non évaluation des besoins en formation et (l'absence d'un plan d'actions) de renforcement des capacités des acteurs des secteurs public et privé* »

## **I.6 QUESTIONS DE RECHERCHE**

### **I.6.1. Question principale**

Que faut-il faire pour rendre les politiques et les actions touristiques plus efficaces à Mbangassina ?

### **I.6.2 Questions spécifiques**

- 1- Quelles sont les politiques qui encadrent l'activité touristique à Mbangassina ?
- 2- Quelle est la portée des politiques et actions touristiques actuellement implémentées à Mbangassina sur le développement du tourisme ?
- 3- Quels sont les entraves qui empêchent l'élaboration et l'application des politiques et action touristique à Mbangassina ?

## **I.7 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**

Notre travail comprend un objectif principal et trois objectifs spécifiques.

### **I.7.1 Objectif principal**

Cette étude entend produire des connaissances qui rendront les politiques et les actions touristiques de l'arrondissement de Mbangassina plus efficaces

### **I.7.2 Objectifs spécifiques**

- 1- Présenter les politiques touristiques qui encadrent le tourisme au Cameroun et à Mbangassina ;
- 2- Evaluer l'influence des politiques et actions touristiques en vigueur sur le développement de l'activité dans la localité.
- 3- Identifier les écueils à la mise en place des politiques et actions touristiques efficaces à Mbangassina.

## **I.8 HYPOTHESES DE LA RECHERCHE**

La présente étude est séquencée en une hypothèse principale et trois hypothèses spécifiques

### **I.8.1 Hypothèse principale**

La mise en place d'un cadre incitatif impliquant tous les acteurs du développement va donner une nouvelle orientation au tourisme à Mbangassina.

### **I.8.2 Hypothèses spécifiques**

- 1- Les politiques touristiques de l'arrondissement de Mbangassina découlent des politiques nationales ;
- 2- Les politiques et actions touristiques de l'arrondissement de Mbangassina ont une faible influence sur le développement de la localité ;
- 3- Le mimétisme et le manque de créativité sont à l'origine de la faible influence des politiques et actions touristiques dans le développement du tourisme de Mbangassina.

## **I.9 INTERET DE L'ETUDE**

Ce travail présente trois intérêts : scientifique, social et économique.

### **I.9.1 Intérêt scientifique**

La présente étude ouvre la voie à une véritable prise de conscience de l'importance de l'industrie touristique. Dans son état actuel, la recherche offre une documentation fragmentaire sur le tourisme au Cameroun. Les causes culturelles sont, généralement, énoncées par des auteurs pour justifier le manque d'engouement qui caractérise les politiques de promotion du tourisme. La promotion du tourisme se justifie par des facteurs historiques, géographiques, économiques et socioculturels. Bien plus, nous nous préoccupons de montrer le degré de responsabilité des pouvoirs publics dans la désorganisation de l'activité touristique. Ce travail contribue également à montrer l'intérêt qu'une politique affinée concourt à booster le tourisme à Mbangassina. Il met en relief l'inadéquation qui existe entre les différentes politiques et les actions entreprises dans l'industrie du tourisme et devient, de fait, un « cri d'alarme », une interpellation de la conscience collective à apporter des solutions beaucoup plus efficaces, car cette inconsistance des politiques est un risque majeur pour les perspectives de croissance du Cameroun.

### **I.9.2 Intérêt social**

L'autre dimension de la recherche est que notre parcours documentaire sur la question des politiques et actions dans le secteur touristique dans l'arrondissement de Mbangassina nous fait prendre conscience d'une réalité : l'amélioration de l'environnement touristique est la première voie prônée par les différents acteurs chargés de conduire cette activité. Ce travail pourra, à cet effet, être un référent pour les acteurs du développement social œuvrant dans la promotion de l'industrie du tourisme dans l'arrondissement de Mbangassina. Il apparaît donc que l'objet de notre travail vise la mise en exergue des influences que les politiques de promotion de l'activité touristique exercent sur l'essor de cette activité.

### **I.9.3 Intérêt économique**

Le tourisme est un facteur de développement économique. Le tourisme est pourvoyeur des devises étrangères, une source de revenus nationaux, un facteur de création d'emplois. Son impact pour le développement économique d'un pays est davantage perceptible à condition que cette activité soit durable. Il est important de relever que le tourisme stimule l'économie lorsque les contraintes environnementales, sociales, économiques et autres sont prises en compte. Avec sa transversalité, les ramifications du tourisme s'étendent à une multitude d'autres activités économiques. Bien plus, relevons que cette activité s'attaque aux déficiences du marché qui entravent le tourisme, créer un environnement propice à l'investissement privé et, plus que toute autre chose, apporter une stabilité politique et sociale. Elles doivent également fournir des infrastructures de base et promouvoir le pays en termes de marketing et d'investissement. Dans la même veine, le secteur touristique a un potentiel de croissance important en Afrique subsaharienne. La région a un riche patrimoine, avec une faune et une flore variées, de nombreuses attractions naturelles et culturelles et un potentiel d'aventure certain.

Ce chapitre qui s'achève a mis un accent particulier sur la précision de la problématique, qui permet de fixer l'orientation du travail, puis nous avons relevé les premiers travaux sur la question, un accent particulier a été mis sur la précision de l'intérêt de l'étude et enfin une mise en relief des hypothèses a été d'une importance avérée. Le prochain chapitre consiste à ressortir la méthodologie qui a été utilisée ici pour arriver à des constats scientifiques.

Au terme de ce chapitre, il était question pour nous de concevoir une démarche pour la compréhension plausible de la question. La question centrale de recherche est de savoir si les politiques touristiques mises en relief au Cameroun sont un mythe ou une réalité. Cette question centrale impose de définir les hypothèses de travail? La pertinence à ce niveau se trouve dans les intérêts qui sont à la fois, social, économique et scientifique. Cette théorisation du sujet laisse la place à la clarification conceptuelle et à une approche méthodologique efficiente.

## CHAPITRE II : APPROCHE CONCEPTUELLE, THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Ce présent chapitre vient préciser l'approche conceptuelle et théorique; de même que le cadre méthodologique de notre étude et il se trouve que la suite de ce travail va davantage présenter les politiques élaborées dans le secteur du tourisme.

### II.1 DEFINITION DES CONCEPTS

La compréhension de notre sujet passe nécessairement par la clarification de certains concepts clés à savoir : tourisme.

- **Touriste:** Pour l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme), le touriste est soit un visiteur, soit un voyageur. Les visiteurs regroupent les touristes. Comptabilisés à partir des nuitées et les visiteurs d'un jour. Les excursionnistes décompte par questionnaires statistiques et autres recherches individuelles. Un voyageur est une personne « qui se déplace entre deux ou plusieurs pays ou entre deux ou plusieurs localités dans son pays de résidence habituelle » (Nations-Unies, 1993).

**Touriste** dans notre contexte peut être compris comme toute personne qui vient pour découvrir les richesses ou la beauté de la nature de la localité ou celui qui vient acheter des biens disponibles.

- **Politique touristique:** Plus globalement une politique touristique est un « ensemble d'activités différentes, de programmes, procédures, mesures, lois, ou règlements qui sont dirigés vers un même objectif général ». (Commission européenne, 1999).

Sur le plan juridique ou institutionnel, **la Politique touristique** renvoie à l'ensemble des normes qui encadrent le développement du tourisme.

En Ecologie, on parle de **politique touristique** lorsque l'accent doit être mis la nécessité d'un tourisme écologiquement responsable. Il s'agit d'une approche essentiellement conservatoire dont la priorité est la protection des ressources naturelles, des écosystèmes. Dans ce cas, les activités touristiques doivent être non perturbatrices pour l'environnement.

La dimension économique de la **politique touristique** met l'accent sur le financement ou l'acquisition de moyens. Ici, il s'agit de s'interroger sur la provenance des moyens (investissements, la protection) et les donateurs qui financent l'activité pour qu'elle soit effective et rentable.

- **Le tourisme** est un déplacement hors de son domicile habituel pour une durée d'au moins 24h (d'où la nécessité d'une nuitée) et moins d'un an. Les définitions internationales (OMT et ONU) incluent dans le tourisme les déplacements d'étudiants et de sportifs ainsi que les voyages d'affaires et les congrès.

**Le tourisme** peut encore se définir comme l'ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel, pendant une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour des affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité (MINTOUR, 2000). Selon les termes de l'OMT.

- **Produit touristique : c'est un ensemble** composé de deux dimensions : les prestations des services et les facteurs originels tels que les paysages. Parlant des facteurs originels, il s'agit des facteurs naturels (situation géographique, topographique, paysages, végétation, faune, climat) et les facteurs généraux de l'activité de l'homme (langue mentalité hospitalité, coutume, folklore, culture, politique, économie) ; l'infrastructure générale (électricité).
- **Industrie touristique :** Selon Jafari(2000) l'industrie touristique se réfère généralement aux entreprises, organisations et autres ressources qui favorisent ou soutiennent les activités touristiques en fournissant des services.
- **Actions touristiques :**
  - Aspect politique : l'action touristique se base sur l'ensemble des politiques implémentées au Cameroun. Cette dimension interpelle l'Etat, les autorités déconcentrées, c'est l'ensemble des actions qui ont été entreprises sur le plan institutionnel au niveau de la mise sur pied et de l'application des textes et règlements dans le cadre de l'activité touristique.
  - Dimension économique : les actions touristiques ici représentent l'ensemble des réalisations sur le terrain. Il s'agit de la construction des infrastructures routières, hôtelières, aussi de l'aménagement des sites touristiques et du niveau d'atteinte des projets en cours de réalisation ou réalisés dans la localité.
  - Dimension sociale : ici l'action touristique renvoie aux interactions entre les acteurs du secteur touristique (l'Etat, les acteurs privés, l'Elite, les populations locales.

## **II.2 LES DIFFÉRENTES THÉORIES DE LA RECHERCHE**

La présente étude a fait recours à deux approches à savoir l'approche volontariste et l'approche endogène de développement.

### **II.2.1 L'approche volontariste de développement.**

Selon l'approche classique, qui remonte aux années soixante, le développement du potentiel économique d'un territoire concerne moins les caractéristiques des lieux que la présence d'aménagements. En regard des différentes échelles d'analyse (locale, régionale, etc.), les stratégies d'aménagement et de développement sont rapportés à des conditions de possibilité, voire à des contextes : originalité, accessibilité, positionnement à l'égard des autres territoires,

aménagement, planification, capacité de support du milieu, disponibilité en services, etc. Ce qui fonde la réussite économique d'un territoire est alors lié à l'organisation de l'espace, à ce qui permet la mise en valeur d'un contenu préalablement évalué comme potentiel, quels que soient le lieu et les qualités naturelles ou anthropiques de celui-ci. La distribution des usages, des infrastructures et des équipements répond alors au principe de rendement optimal. L'accent est mis sur les utilisations du sol, les activités subordonnées et les aménagements qui les appuient. On réfère habituellement à la compatibilité des occupations, des usages et des activités, strictement sous l'angle des nuisances.

C'est le cas, entre autres, de la capacité de charge assujettie à des seuils destinés à préserver les équilibres éco systémiques, Florence Deprest en a fait la démonstration en tourisme (1997). Un ensemble de normes a progressivement conforté cette approche, de même que le savoir et les savoir-faire des aménagistes. Du point de vue de la typologie aménagiste, la satisfaction des différents marchés, en particulier métropolitains, comme l'équité en matière de desserte et d'investissements, constituent des paramètres de base. Deux grandes catégories d'équipements sont envisagées : les uns sont tributaires de l'existence d'une ressource (forêt, minerais, eau courante, sol, etc.), tandis que les autres, sont liés à la proximité d'un marché (site touristique, centre d'achat, etc.). Les plans des organismes d'aménagement et de développement témoignent de cette approche dit « volontariste ». L'analyse des structures et des potentiels conduit à des schémas directeurs d'organisation spatiale schéma d'aménagement d'une MRC ou planification stratégique de la CRÉ par exemple qui répond à un certain nombre d'objectifs se rapportant aux particularités du milieu, de même qu'aux anticipations et aux attentes des acteurs. L'identification des aménagements et des équipements projetés ou souhaitables.

L'élaboration d'un plan de mise en marche et l'esquisse de montages financiers pour réaliser les projets, complètent l'exercice de planification dit « stratégique ». Pour les tenants de cette approche, le territoire est perçu essentiellement comme une ressource et un support, un substrat utilisable pour répondre aux besoins de la société. Il suffit d'une ressource ou d'un marché à proximité pour justifier l'implantation et l'aménagement d'un équipement.

Dans cette perspective, la « valeur » du lieu est produite par son aménagement et non considérée en tant que tel. Les équipements sont ainsi soigneusement normés et normalisés de manière à assurer une certaine équité dans leur distribution et leur calibrage. Cette méthode volontariste permet difficilement de reconnaître le rôle de la spatialité dans l'organisation des territoires. Elle considère l'espace comme un support de l'activité et non comme ayant une valeur propre. Selon cette approche, les traits socio-économiques évolueraient d'eux-mêmes sur un espace « homogène », les qualités (démographie, activité, etc.) étant projetées sur le substrat spatial, on nomme cette manœuvre un « décret de valeur ».

A l'observation et à l'analyse, il ressort que cette approche accorde le primat à la stratégie et aux politiques, dans toute action, pour s'assurer une réussite. Toute action, pour pertinente qu'elle puisse paraître, doit être adossée sur une politique, une stratégie qui en assure l'efficience, l'efficacité, la pertinence et la pérennité. De cette analyse, il est évident que les avancées et les reculades dans l'essor du tourisme ne peuvent être lisibles que si elle s'accommode de politiques suffisamment opératoires. Il est donc plus évident pour nous, d'apprécier le niveau d'encrage de ces politiques qui sur le plan pratique doivent être interrogées pour les apprécier. De cette appréciation ou évaluation, nous sommes en même d'être au fait de leur mise en œuvre.

L'intégration de l'approche volontariste dans notre étude qui porte sur les politiques et les actions touristiques exigent de nous que nous présentions tout d'abord les atouts dont bénéficient l'arrondissement de Mbangassina pour développer son secteur touristique, par la

suite, que nous identifions les politiques et les stratégies qui sont actuellement mises en œuvre par les acteurs afin de les valoriser et de développer le secteur touristique.

## **II.2.2 L'approche endogène du développement**

Le concept de développement local est apparu dans un contexte où la vision centralisée de l'État était critiquée par certains acteurs locaux. Ces derniers considéraient que le développement d'un territoire devait prendre en compte les besoins et les aspirations des habitants. Une nouvelle logique d'autonomie est alors revendiquée vis-à-vis des centres décisionnels, politiques ou économiques. Le développement local se rapporte ainsi à des actions partenariales entre des acteurs intéressés à l'amélioration des conditions de vie dans leur environnement immédiat ([www.senegaldeveloppement.org](http://www.senegaldeveloppement.org)).

C'est vers la fin des années 1950 que prend forme la théorie du développement endogène, par les chercheurs John Friedman et Walter Stöhr. Une approche volontariste, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes. Elle fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives (KOLOSZY, 1997).

L'approche participative du développement local insiste sur l'importance de la participation et de la responsabilisation des populations dans toutes les actions de développement. Le concept participation est à l'origine des préoccupations actuelles de la prise en compte du "local". Depuis la fin des années soixante, selon M. SECK et D'AQUINO, la conception de démarches participatives a connu un développement important. Même si l'idée n'est en soi pas nouvelle, elle a acquis un droit international de cité ces dernières, dans toutes les institutions internationales du développement, affirme LARAREV (1993) cité par SECK. Dépassant le sens strict des approches participatives stricto sensu (PAR- participatory Action Research, PRA- participatory rural appraisal, MARPP- méthodes actives de recherche et de planification participative), ce concept est maintenant à la base de la plupart des méthodes et des outils mis au point ces dernières décennies pour l'appui au développement (recherche-développement, développement local, gestion des ressources naturelles...) qu'ils s'en réclament explicitement ou pas.

D'abord, simples méthodes de recueil des informations auprès des locaux, les premières expériences participatives ont progressivement intégré une participation de plus en plus active des acteurs locaux, dans des méthodes toujours plus formalisées de diagnostic participatif, pour la construction de la concertation avec les populations rurales. L'approche participative a rapidement dépassé le diagnostic pour s'instituer en méthode de concertation pour l'intervention, jusqu'à aboutir à des outils de planification locale de développement. (M. SECK et D'AQUINO, 2001). BAJEDDI (2002), suivant la même idée soutient que l'approche participative, est une approche de concertation, d'ajustement continu et de compromis contractuels qui accompagne une action de développement rural depuis la gestation de l'idée de base, et qui entre dans les mœurs des populations bien au-delà d'une première tentative. C'est une succession de pratiques dictées par des impératifs temporels spécifiques et définies à travers un vécu réels sur le terrain.

Quant à TREMBLAY, cité par CHERIF (2008), il estime que l'approche participative du développement local repose sur une démarche volontaire d'acteurs se réunissant sur un territoire à taille humaine pour envisager l'avenir de leur territoire. Cela en perspective avec d'autres niveaux d'administration et d'autres échelons politiques de la Nation. C'est une vision du local dans le global, qui voit le territoire comme un système de relation avec d'autres systèmes et

d'autres acteurs. Pour cet auteur, les acteurs œuvrent à l'amélioration des conditions de vie de leurs populations, ce qui passe, notamment par le développement des activités de production, de la santé, de l'éducation et l'approfondissement de la démocratie et la gouvernance locale.

Du point de vue juridique, l'ONU, dans son article 1 de la déclaration sur le droit au développement de l'assemblée générale du 4 Décembre 1986, stipule que « Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés et bénéficier de ce développement ». Selon la Banque Mondiale (1992), le développement participatif est à la fois une fin et un moyen de développement. En avançant l'idée que le développement participatif est une fin, elle entend se référer à une sorte d'objectif idéal selon lequel le développement durable résulterait de l'action responsable de citoyens politiquement mûrs et qui agiraient à travers d'institutions électives, d'associations ou d'organismes, dans le cadre d'une société démocratique et libre. Toutefois, un tel objectif devrait être compris comme un processus continu et de longue haleine, qui tendrait à améliorer sans cesse la capacité des communautés à s'autogérer.

La seconde idée est celle du développement participatif conçu comme un moyen de développement. Cette idée est beaucoup plus familière car c'est sous cette forme qu'elle est apparue, il y a deux décennies, dans les politiques de développement. Cependant cette idée contiendrait une nouveauté: celle d'en replacer les approches dans le contexte d'une responsabilisation politique des communautés concernées, alors que précédemment, la responsabilisation politique ne concernait que la gestion d'une activité et n'avait donc qu'un sens opérationnel (CHERIF, 2008). Malgré ses avancées considérables, la démarche participative soulève plusieurs critiques. La première interrogation, posée par M. SECKETD'AQUINO, est dans le caractère participatif, sur le terrain, des démarches développées.

La méthode " participative" telle qu'employée sur le terrain se traduit trop souvent à des simples dialogues "participatifs", échanges ritualisés où les acteurs locaux ne font que valider, au mieux alimenter, les analyses et les choix faits par les agents extérieurs. En réalité, une grande partie de ces problèmes est due à l'ambiguïté constitutive du concept de la "participation". Par définition, celui-ci spécifie la présence obligatoire et centrale d'une intervention exogène, à laquelle participent les acteurs locaux, cette situation est peu adaptée à l'émergence d'une dynamique endogène de décision et de planification. L'autonomie des acteurs locaux est en fait loin d'être totale, que ce soit dans la formulation des problèmes, dans le choix des priorités ou dans la prise de décisions. La participation est par essence différente de l'autonomie : c'est toujours la formule d'un agent extérieur qui fait participer aux diagnostics et aux politiques les acteurs locaux.

Par ailleurs comme solution à ce problème, un nouveau principe participatif est soutenu par M. SECK et D'AQUINO, le principe d'endogénéité. Ce principe consiste à transformer l'acteur local en décideur local dont la règle est que l'accompagnement technique ne fixe aucun objectif préalable à sa démarche d'appui, si ce n'est d'être disponible pour une dynamique endogène de prise de décision concertée sur le territoire. Ici ce sont les acteurs locaux qui fixent ce qu'ils considèrent comme une priorité dans cette nouvelle prise ou reprise de pouvoir sur leur espace et leurs ressources que la démarche leur propose. La seconde règle est que la planification territoriale est avant tout une œuvre politique et non technique, ce qui implique que devant l'incertitude de l'avenir, la responsabilité de choix, avant tout, politiques et éthiques doit être laissée aux décideurs politiques légitimes, selon le principe d'une démocratie représentative, et aux populations, selon une démocratie participative.

La grande réussite de ces théories est dans la reconnaissance de la participation des populations aux actions les concernant, c'est-à-dire la volonté de remplacer la relation d'assistance entre l'encadrement et les populations par une relation de partenariat, basé sur une reconnaissance des savoirs, perceptions et de la légitimité des acteurs locaux. Seule une dynamique réellement endogène pourra se pérenniser et se démultiplier à une échelle raisonnable sans appui extérieur lourd et permanent. Ceci vise à l'installation d'un processus local et collectif de prise de décision. Elle permet aux populations d'installer en amont un cadre stratégique de développement local plus axé sur leurs propres aspirations. Quelle a été la méthodologie requise pour notre démarche ?

L'approche endogène du développement est une approche participative qui exige la collaboration de toutes les parties prenantes de la communauté dans le processus de prise de décision. Les recommandations issues de nos travaux devront tenir compte de toutes les sensibilités sociales de Mbangassina et définir le rôle de chacun.

## **II.3 METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE**

Notre travail a été fait en deux volets : la collecte puis à l'analyse des données. Toutefois lors de la collecte de données nous avons rencontré beaucoup des difficultés.

### **II.3.1 La collecte des données.**

Cette rubrique s'articule autour de deux points majeurs : la collecte des données d'archive, et la collecte de données auprès des acteurs.

#### **II.3.1.1 La collecte des données d'archive.**

Ces données renvoient à l'ensemble de documents conservés et qui sont susceptibles d'être consultés par les chercheurs.

Nous avons consulté des documents concernant l'organisation des politiques touristiques depuis l'indépendance jusqu'à nos jours ces documents trouvés aux archives nationales, au ministère du tourisme et à la Délégations Régionale et Départementale donnent des informations relatives aux différentes politiques touristiques implémentées au Cameroun. Ces documents nous ont permis de recenser les différentes politiques touristiques et nous ont permis également de voir l'évolution de ces politiques dans le temps. Ces données d'archives recueillies nous ont permis de montrer les enjeux des politiques touristiques sur les actions menées sur l'étendue du territoire nationale.

Par ailleurs la carte de l'arrondissement de Mbangassina obtenue à INC nous a permis de faire une meilleure répartition des différents villages de notre aire d'étude.

La consultation des documents au ministère du tourisme nous a permis d'avoir des connaissances sur les lois votées par le gouvernement pour le développement de l'activité touristique.

#### **II.3.1.2 La collecte des données auprès des acteurs.**

Pour faciliter la collecte des données sur le terrain une attestation de recherche a été délivrée par le département de géographie. Cette attestation a facilité la rencontre de nombreuses

personnes ressources avec qui nous avons eu des entretiens ces personnes relèvent du ministère du tourisme, de la Délégation Régionale du tourisme de la commune de Mbangassina, des opérateurs privés, et des Associations paysannes. Pour se rendre à l'évidence nous sommes descendu sur le terrain afin d'apprécier le niveau d'implémentation des politiques et le degré de réalisation des actions dans la localité.

L'enquête au niveau de la population locale qui est la population cible nous a permis de comprendre le niveau d'atteinte des actions touristiques dans l'arrondissement de Mbangassina. Un questionnaire à cet effet a été utilisé, ce questionnaire vient compléter l'interview déjà entrepris. Nous avons utilisé la méthode de tirage au hasard.

L'interview a été également adressée aux autorités administratives, aux autorités traditionnelles aux opérateurs privés et à quelques associations paysannes de l'arrondissement de Mbangassina. Celui-ci trouve son application principale dans les domaines soutes documents préexistants. Dans ce cas, il s'agit de rassembler le point de vue des acteurs susceptibles de contribuer au développement du tourisme dans l'arrondissement de Mbangassina, par leur position ou leurs expériences, ces acteurs peuvent être considérés comme des experts dans le domaine qui fait l'objet de notre recherche.

Pour générer ces données à savoir les prises de position, les appréciations ou les opinions des différents acteurs, l'instrument le plus adéquat constitue l'entretien semi-directif. Ces interviews d'acteurs se différencient, à tous les stades de la recherche et de l'analyse, des interviews standardisées portant sur un échantillon représentatif d'une population (sondage). Cela concerne, en particulier, la trame de questions, la sélection des interlocuteurs, la situation de l'entretien ainsi que l'analyse et la synthèse des données. La méthode choisie pour cette recherche qui est un proche bien plus qualitatif des personnes interrogées. Par le choix et le nombre de nos interlocuteurs, nous visons moins une représentativité quantitative des propositions des réponses ou des opinions des acteurs concernés.

Le but général de nos entretiens était de connaître le jugement de nos interlocuteurs sur la question des politiques touristiques et de mise en valeur des potentialités locales. A partir d'une grille de questions adaptée aux particularités des catégories d'acteurs, nos entretiens visaient plus spécifiquement à connaître les opinions des acteurs du tourisme sur les principaux points suivants:

- leur perception du fonctionnement, de l'efficacité et des conséquences des politiques touristiques à Mbangassina et de leur impact sur la valorisation des ressources locales ;
- l'efficacité des politiques nationales et sectorielles du tourisme ;
- l'utilité, les avantages et/ou les désavantages des politiques nationales en comparaison avec les autres destinations touristiques ;
- la position et l'image touristique de Mbangassina dans leçon texte national ou la valorisation des potentialités, constitue une préoccupation majeure ;
- les critiques et les éventuelles propositions d'amélioration du fonctionnement et de l'application des politiques touristiques.

### **II.3.2. Caractéristiques des interlocuteurs et des interviews**

1-Au total, cinquante interviews d'une durée moyenne 30 minutes par personne pendant 25 jours ont été conduits. Les cinquante entretiens semi-directifs, effectués entre le 15janvier et le

09 février 2016 dans les villages de l'arrondissement de Mbangassina comprenaient des acteurs susceptibles d'implémenter les politiques touristiques: les autorités administratives, représentants du secteur privé, associations paysannes à l'instar des Groupes d'Initiative Commune (GIC) et les autorités traditionnelles.

2- Les interviews ont été repartis de la manière suivante : 18 à Mbangassina ville, 04 à Ntui, 07 à Badissa , 07 à Biakoa, 07 à Talba et 07 à Kpwassara. Les entretiens se sont généralement déroulés au lieu de travail de nos interlocuteurs, ou dans leur domicile ; d'autres dans les restaurants de fortunes ou tourne dos ayant eu lieu dans les restaurants de l'arrondissement .pour faire l'état des lieux de la politique touristique à Mbangassina il nous a semblé opportun de commencer par Ntui chef-lieu du département du Mbam et Kim. Nous avons rencontré 04 personnalités pouvant nous donner des informations sur les politiques touristiques locales notamment le Préfet, le Délégué départemental du tourisme, le Délégué des Affaires Sociales, le Maire. Le reste des entretiens a été reparti équitablement dans les différents villages de notre aire d'étude en visant prioritairement les autorités administratives, les autorités traditionnelles, les opérateurs privés, les organisations, paysannes et les représentants communaux.

**Tableau 1** : Répartition des entretiens dans l'arrondissement de Mbangassina

Localités	Nombre d'enquêtés
Mbangassina Ville	18
Ntui	05
Badissa	07
Biakoa	07
Talba	06
Kpwassara	07
<b>Total</b>	<b>50</b>

*Source Patience Manga Athe*

Nous avons promis à nos interlocuteurs de ne les citer qu'en gardant leur anonymat. En effet, le texte ne contient pas de citations directes ou de prises de position paraphrasées de nos entretiens assignées à une personne identifiable, mais à une fonction ou à un représentant d'une catégorie. Toutefois, vu le nombre limité des acteurs s'impliqués, nous ne pouvons pas exclure que certaines tournures de phrases ou prises de position puissent paraître et y piques d'une personne précise.

Plusieurs interview remplissent ou ont rempli des fonctions en relation avec les politiques touristiques et il n'est pas impossible qu'une personne soit en même temps membre de l'administration ou, expert indépendant, avocat, politicien, ou opérateur économique, etc. Dans de tels cas, les expériences de ces différentes approches de mise en place des politiques touristiques au niveau local peuvent s'exprimer dans les propos de nos interlocuteurs. Dans le texte, ils apparaissent cependant uniquement dans la fonction qu'ils occupaient lorsque nous les avons contactés. Les représentants des services communaux étaient généralement plus disponibles pour un entretien que les membres des autres administrations.

**Tableau 2 : Les catégories d'acteurs interviewés**

Catégories	Nombres de personnes sollicitées pour interview	Nombre d'interviews effectivement réalisées
Autorités administratives	10	08
Autorité traditionnelles	14	14
Opérateurs privés	14	11
Associations paysannes	18	12
Représentants communaux		05
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>50</b>

Source : *Patience Manga Athe*

Cinquante entretiens ont eu lieu avec des représentants de toutes les couches sociales et reparti ainsi qui suit huit Autorités administratives qui représentent l'État au niveau de l'arrondissement et sont également chargées de veiller à la mise en place de politiques c'est-à-dire des stratégies capables de booster l'activité touristique de la localité. Quatorze Autorités traditionnelles qui sont de personnes ressources pour la sensibilisation des populations à la base. Onze opérateurs économiques privés qui peuvent réfléchir sur comment orienter les activités afin d'accroître leurs revenus et créer également d'autres activités parallèles dans l'arrondissement. Douze Association paysannes qui ont pour missions d'amener la population à se mettre en synergie afin de mener des activités plus rentables et capables d'augmenter les rendements. Cinq représentants communaux chargés de créer un cadre d'épanouissement des populations attenantes ; de diversifier les secteurs d'activités économiques et partant, de créer l'emploi. Le choix de rassembler tous les acteurs indépendamment de leur statut juridique, se justifie entre autre par la similitude de leurs tâches—à l'exception de la fonction de surveillance—et par les liens et les échanges d'informations.

**Tableau 3 : Nombre d'entretiens effectués auprès des autorités administratives et communales**

AA Organisation des interlocuteurs par ordre alphabétique	Abréviation	Nombre de personnes sollicitées pour interview	Nombre d'interviews effectivement réalisées
Autorités départementales (délégué régional et départemental du tourisme, collaborateurs)	AD	03	03
Autorités communales (le Maire, le secrétaire général et un agent communal)	AC	8	5
Autorités régionales (délégué régional et un collaborateur)	AR	3	1
représentants de la défense	RD	3	2
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>08</b>

Source *Patience Manga Athe*

**Tableau 4 : Nombre d’entretiens effectués auprès des structures ; personnels et autorités locales**

	<b>Abréviations</b>	<b>Nombre des personnes interviewées</b>	<b>Nombre d’Interviews</b>
Autorités traditionnelles	AT	14	14
Organisations paysannes	OPA	12	12
Opérateurs privés	OPR	11	11
<b>Total</b>		<b>37</b>	<b>38</b>

*Source Patience Manga A the*

Trente-sept interviews se sont tenues avec trente-sept autorités de la locale. Chacune occupant un poste stratégique dans la région de notre aire d’étude leurs efforts conjugués contribuent efficacement à l’implémentation de différentes politiques dans l’arrondissement de Mbangassina.

**Tableau 5 : Récapitulatif des acteurs**

<b>Fonction</b>	<b>Code</b>	<b>Nombre de personnes interviewées</b>	<b>Nombre d’interviews</b>
Autorités	AD	8	8
Autorités communales	AC	5	5
Autorités traditionnelles	AT	14	14
Organisations paysannes	OPA	12	12
Opérateurs privés	OPR	11	11
<b>Total</b>		<b>50</b>	<b>50</b>

*Source Patience Manga A the*

Toutes les entrevues individuelles réalisées avec les différents acteurs sur la mise en œuvre des politiques et leur niveau d’atteinte ont été retranscrites, afin de nous permettre d’en faciliter l’analyse au moyen du logiciel SPSS. Onze n’ont pas pu être enregistrés à cause de la préférence personnelle des interlocuteurs. Dans ces cas, des notes manuscrites ont été utilisés. Selon le déroulement des interviews, une retranscription intégrale n’était pas toujours nécessaire, comme cela serait le cas pour des interviews psychologiques. L’intérêt de cette recherche se trouve principalement dans le contenu des énonciations et non dans l’exhaustivité des opinions formulées. Les passages des interviews qui ne concernent clairement pas notre thématique, comme des commentaires sur la valorisation des sites, ont été brièvement paraphrasés.

### **II.3.3 Codage des interviews**

La grille de codage a été développée sur le modèle thématique de l'entrevue en premier lieu, puis détaillée sur la base d'une lecture flottante. Un premier codage attribuait la question centrale aux passages correspondants des entretiens des autorités administratives et communales. La structure flexible du logiciel permet d'attribuer un même passage à plusieurs questions secondaires, ce qui correspond à la structure ouverte de plusieurs interviews. Dans un deuxième et troisième temps, ces réponses ont été codifiées de manière plus détaillée, attribuant aux sections, par exemple, des valeurs pour des propositions affirmatives ou négatives dans le cas de questions de jugements.

### **II.3.4 Organisation de données**

L'analyse des entretiens est le résultat d'un choix thématique. Le choix thématique était principalement guidé par nos questions de recherche les plus importantes. Il est évident, compte tenu de la structure ouverte de nos entretiens, que les acteurs interviewés abordaient également le sujet en marge de notre question centrale. Ainsi, des personnes interrogées ont évoqué des thèmes très spécifiques, liés principalement aux problèmes de la valorisation des sites et aussi de la culture. Ces suggestions ont été prises en considération car il existe un lien logique avec notre thème principal. D'autre part, nous nous sommes efforcés de reproduire des prises de position de l'ensemble des différentes catégories d'acteurs de notre échantillon.

Certaines incohérences factuelles et internes des propos de nos interlocuteurs s'expliquent par la structure complexe du dispositif des pouvoirs publics dans l'implémentation des politiques publiques et l'influence toujours mentionnée de la techno structure administrative justifie à suffisance l'incohérence lors des entretiens, mais aussi la crédibilité à accorder à l'information de nos divers interlocuteurs et par le fait que ces derniers ont pu changer selon le moment de l'entretien.

## **II.4 Analyse des données**

L'analyse des données a été faite à partir du tableur Excel, du logiciel ArcGIS .9 et la méthode SWOT.

### **II.4.1 Analyse cartographique**

La carte, premier outil d'analyse du géographique, n'a pas été en reste dans le traitement numérique particulier. Ainsi, nonobstant la pénibilité d'une base de données cartographique de la zone d'étude, causée par l'absence de la littérature scientifique de notre aire d'étude, la carte du Cameroun au 1/ 50 000 obtenue à l'INC nous a permis de réaliser les cartes de localisation de l'arrondissement de notre aire d'étude. Ceci a été possible grâce aux logiciels de graphisme à l'instar de Arc Gis 9.3et la méthode SWOT. le logiciel ArcGis.9 est un système d'information Géographique(SIG). Il a été choisi en raison de la facilité de son utilisation et aussi en raison de sa fonction d'analyse des réseaux.

Les clichés utilisés ici ont été pris à l'aide d'un appareil photo numérique et ces photos montrent les différents sites touristiques répertoriés dans la localité de Mbangassina. Toutefois, il convient de rappeler que nous avons rencontré d'énormes difficultés lors de la collecte des données.

## **II.4.2 Traitement et analyse des données**

Le traitement des données a été fait à partir du logiciel Excel qui a permis de réaliser les tableaux. Pour ce qui est de l'analyse des données, elle a été faite par le logiciel Epi info. Ce logiciel beaucoup plus utilisé en médecine a facilité l'analyse des données issues de l'enquête auprès des populations cibles. De même pour analyser les différentes actions touristiques entreprises dans cette localité, nous avons eu recours à la méthode SWOT. Cette méthode nous a permis de dégager les axes stratégiques qui permettent la structuration des politiques et actions touristiques viables, adossées sur les réalités locales.

## **II.5 Difficultés rencontrées**

### **II.5.1 L'échantillonnage**

Notre travail n'était pas une sinécure, et partant, ne s'est pas fait sans heurts, loin s'en faut.

Parlant de l'échantillonnage, nous avons défini une marge d'erreur, 7%, soit environ 93% du taux de précision ou de représentativité de l'échantillonnage. Sur cette base, nous avons défini la taille de l'échantillonnage à 08 villages sur les 19 villages que compte l'arrondissement de Mbangassina. Signalons que cet arrondissement couvre une superficie de 4100 km<sup>2</sup> ; Nous aurions dû définir la marge d'erreur de 5%, soit un taux de précision de 95%. Le nombre de villages enquêtés serait passé de 08 à 10 villages. L'échantillonnage serait passé de 08 à 10 villages. L'échantillonnage serait encore plus représentatif et les résultats plus satisfaisants.

### **II.5.2 La collecte des données**

La collecte des données s'est effectuée par l'usage d'un questionnaire d'enquêtes qui a complété les différents interviews. A La précarité de nos moyens, s'est greffée la distance qui sépare Yaoundé de notre terrain d'étude. Par ailleurs l'état piteux des routes avec des bourbiers allant à plus d'un mètre interrompent souvent la circulation pendant plusieurs jours surtout en saison pluvieuse ce qui n'a pas été aisé pour nous pendant nos différentes descentes sur le terrain d'atteindre les différents localités de notre aire d'étude ; et le seul moyen de transport fiable reste la moto.

### **II.5.3 La recherche documentaire**

La collecte des données a été fastidieuse ,nous avons eu un problème avec la conservation approximative des archives, ce qui ne nous a pas permis d'avoir une claire connaissance des différentes politiques dans le domaine du tourisme et n'a pas favorisé le chercheur que nous sommes dans la collecte des données.

Bien plus, nous avons dû faire face à l'inaccessibilité de certaines autorités en charge du tourisme, situation qui a eu pour corollaire un déficit d'information ou une exploitation partielle des données requises. Par ailleurs, nous avons dû faire face aux difficultés financières, avec les guides touristiques qui exigeaient des libations pour nous accompagner dans nos recherches sur le terrain.

Il est de constater que le tourisme est le parent – pauvre de la recherche dans ces bibliothèques. La littérature est moins abondante à ce sujet. Néanmoins, nous avons pu, sur la base des ouvrages consultés, faire une revue croisée des documents afin de respecter la logique du « testus unus testus nullus », c'est-à-dire une source, pas de source. Ceci constitue l'une des défaillances de cette recherche. La recherche documentaire nous a conduit dans les bibliothèques de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé (ENS), de l'université de Yaoundé I, de la F.A.L.S.H, celle de l'IFORD, du département du tourisme, de la fondation Paul Ango Ella et bien d'autres.

Nonobstant ces entraves, notre témérité, notre enthousiasme à faire de la recherche, sans omettre les conseils de notre encadreur, son dynamisme et sa rigueur dans le travail ont été pour nous des adjuvants idoines à garder notre moral haut et à nous remettre sur le droit chemin, tout en extirpant en nous l'esprit d'abandon et de découragement.

Le deuxième chapitre qui s'achève et qui marque la fin de la première partie vient de nous édifier sur la démarche qui a été entreprise dans l'optique d'apprécier les politiques et stratégies des acteurs dans le domaine du tourisme. Cette approche méthodologique nous permet d'évaluer le niveau d'atteinte de différentes politiques et les différentes stratégies des acteurs.

Ainsi nous venons ici de préciser la problématique et les contours du présent travail. Pour la suite, la deuxième partie fait la part belle à la recherche, à la collecte et au traitement des données

## **DEUXIEME PARTIE : RECHERCHE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES**

Il est question dans cette partie de présenter les différentes politiques publiques mises en œuvre dans le secteur du tourisme, par la suite de montrer les actions entreprises pour dynamiser cette activité.

# **CHAPITRE III :**

## **POLITIQUES, ACTEURS ET PRESENTATION DE L'ARRONDISSEMENT DE MBANGASSINA**

Le présent chapitre soulève la problématique des politiques dans le secteur du tourisme. Le gouvernement de la République du Cameroun dans sa recherche des voies et moyens permettant d'augmenter la croissance économique et de lutter contre la pauvreté a opté de mettre à contribution le tourisme, secteur aux nombreuses potentialités et à fort potentiel de création d'emplois et de revenus.

### **III.1 FORMULATION DES CHOIX STRATEGIQUES**

Les principaux objectifs visés (politiques adoptées) dans ce secteur peuvent être classés en trois niveaux d'intervention : international; sous régional, et national.

#### **III.1.1 Au niveau international**

Il s'agit de Promouvoir la coopération bilatérale, sous régionale et multilatérale en matière de tourisme; de contribuer à la protection de l'environnement et de la biodiversité selon les normes de l'Organisation Mondiale du Tourisme et du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement, de la lutte contre la pauvreté conformément aux Objectifs du Millénaires pour le Développement (OMD), d'assurer le développement d'un tourisme durable en conformité avec les exigences liées aux accords et conventions internationaux ratifiés par le Cameroun; Mettre en place un instrument fiable d'évaluation et d'analyse de l'activité touristique à travers le Compte Satellite du Tourisme.

Cette posture internationale. Le Cameroun entend davantage respecter ses engagements internationaux pris et attirer davantage les touristes afin de s'inscrire dans la durée comme une destination touristique avérée. Cette situation s'explique à suffisance par des objectifs pris également au niveau sous régional.

#### **III.1.2 Au niveau sous régional**

Le Cameroun n'a pas fait abstraction de prendre des mesures dans l'amélioration de l'activité du tourisme à savoir : contribuer au renforcement du processus d'intégration dans la sous- région Afrique centrale ; promouvoir le tourisme en zone CEMAC; finaliser la transformation de l'Ecole Nationale d'Hôtellerie et de Tourisme (ENAHT) de N'Gaoundéré en une école spécialisée de la CEMAC. Au regard de ces objectifs, il apparaît clairement que le Cameroun s'est effectivement inscrit dans une dynamique d'intégration sous régionale. La suppression des barrières douanières devraient rencontrer une forte adhésion des populations à travers cette interpénétration qui renforce les objectifs de la CEMAC. Cette CEMAC des peuples que nous appelons de tous nos vœux a donc des beaux jours devant lui. Dans la même

veine, cette école sous régionale vient confirmer le Cameroun comme la première économie d'Afrique centrale et la locomotive de cette sous-région. Cette suppression des barrières douanières a considérablement boosté cette industrie dans la localité de note recherche par ce que les commerçants Gabonais, Centrafricains, Tchadiens et bien d'autres séjournent pendant des jours dans l'arrondissement de Mbangassina, pour s'approvisionner en denrées alimentaires. Leur présence crée une dynamique dans les actions du tourisme. Mais pour plus d'efficacité et d'efficience, il faut aussi une orientation politique rigoureuse à l'échelle locale.

### **III.1.3 Au niveau local**

L'essor de l'industrie du tourisme est étroitement lié par l'émergence d'un cadre normatif suffisamment opératoire qui doit s'adosser sur des objectifs efficaces et efficients à savoir: développer et promouvoir le tourisme interne au profit des résidents camerounais et étrangers; développer un tourisme durable, économiquement rentable et écologiquement compatible; Faire du tourisme un secteur clé dans le processus de décentralisation des initiatives de développement au Cameroun, Faire du tourisme un véritable levier de relance économique, de réduction de la pauvreté, de progrès social et un facteur d'intégration nationale et de brassage des populations, Impliquer effectivement tous les partenaires publics, privés, la société civile et les populations locales dans toutes les initiatives de lutte contre la pauvreté en général et particulièrement de développement du tourisme.

En définitive, force est de constater que le tourisme est un levier fort dans la volonté de brassage culturelle qui anime les autorités de Yaoundé. Cette action est perceptible dans les différentes politiques prises dans le sens de l'amélioration de l'industrie du tourisme. Les politiques dans ce secteur sont perceptibles aux travers des choix stratégiques qui se déclinent par des axes stratégiques qui eux – mêmes sont déclinés en programmes et projets.

## **III.2 LES POLITIQUES NATIONALES DU TOURISME : L'ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'ÉTAT**

Le rôle de l'Etat est appelé à évoluer en fonction des différentes étapes du développement touristique. Dans les premières étapes, l'État a souvent été le promoteur du développement de ce secteur. Il a financé, construit les infrastructures, s'est occupé de la promotion et de la commercialisation et a même parfois assuré les fonctions d'hôtelier, restaurateur ou gestionnaire d'équipements culturels. La période actuelle montre plutôt un désengagement financier de l'État qui devient alors un coordinateur et le garant du droit. L'accent est désormais mis sur les partenariats et la mise en réseau. Plusieurs pays d'Afrique sont actuellement dans cette phase. En Côte – d'Ivoire, l'investissement privé est passé de 38% en 1977 à 72% en 1996. Dans son quatrième plan quinquennal 1997-2002, l'Égypte prévoit que 98% des 31,8 milliards de livres d'investissements seront financés par le secteur privé.

La question est d'abord de savoir si ce désengagement entraînera une perte de contrôle du développement touristique ou si les États sauront maintenir un certain encadrement du secteur. Il y a également un risque de dispersion des énergies et de dilution des responsabilités (qui travaille et qui décide dans une organisation en réseau?). Aux procédures centralisées et hiérarchiques traditionnelles de la décision publique, se substitue progressivement un mode de prise de décision plus décentralisé et plus « flou », dans lequel le partenariat, la consultation et la négociation sont les maîtres mots. L'idée qui sous-tend de

telles démarches est qu'une mise en commun des connaissances et des moyens est le gage d'une meilleure efficacité et d'une implication de tous. Face aux évolutions en cours, qui contribuent à une libéralisation et à une dérégulation du secteur, il semble impératif de rappeler la nécessité de politiques publiques touristiques fortes, dans un secteur où ces politiques sont traditionnellement faibles comme dans le cas de plusieurs Collectivités Territoriales Décentralisées de notre pays, le transfert des compétences reste encore une vue d'esprit. La localité de Mbangassina en est une illustration.

L'évolution des institutions du tourisme au Cameroun, comme le démontre le tableau ci-dessous témoigne la volonté et surtout de l'importance que le gouvernement attache à cette activité économique. Pour preuve en 2011 lors des dernières élections présidentielles le président de la république a fait de cette activité le cinquième levier de son économie c'est dire que le tourisme occupe une place importante voir centrale dans la croissance de son économie ; cette croissance qui aurait sans doute une répercussion sur le développement des différentes localités. L'évolution des institutions est certes perceptible et plus ressentie au niveau national ; ceci nous amène à penser que toutes les politiques mises sur pied n'ont aucun impact sur les Collectivités Territoriales Décentralisées comme Mbangassina ; ceci peut être observé par une absence quasi-totale d'une véritable activité touristique signalons d'abord l'absence d'une structure administrative relative au tourisme dans l'arrondissement de Mbangassina.

Par ailleurs les activités menées dans la localité ne sont pas toujours en conformité avec celles exigées par la norme de l'Etat ; citons ces quelques exemples pour sans convaincre le cas des restaurants de prestige qui sont presque les seuls coins où un visiteur peut trouver à manger ; le cas de cases de passage qui tiennent lieu des auberges ici les services sont approximatifs , signalons aussi l'état piteux des routes, une absence totale d'une viabilisation des sites touristiques or la localité de Mbangassina est une zone très riche que si les différents acteurs mettaient à profit les différentes ressources Mbangassina deviendrait une zone touristique avérée.

Toutefois Mbangassina tente de s'arrimer aux normes nationales en adaptant les différentes politiques à l'échelle locale. A travers un plan de développement communal, les différents acteurs élaborent et organisent les activités au sein de la localité telles les mini comices, les tournois des vacances pour attirer des nombreux visiteurs. Pour tout dire le tourisme reste encore de l'utopie dans la localité de Mbangassina.

**Tableau 6 : Évolution du cadre institutionnel du tourisme au Cameroun**

<b>Structure</b>	<b>Année de création</b>
<b>Office National Camerounais du Tourisme</b>	3 Aout 1960
<b>Commissariat Général au Tourisme</b>	12 Juin 1970
<b>NORCAMTOUR</b>	1971
<b>Délégation générale au Tourisme</b>	25 Novembre 1975
<b>Secrétariat d'Etat au tourisme</b>	12 Décembre 1986
<b>SOCATOUR</b>	1987
<b>MINTOUR</b>	13 Avril 1989
<b>MINTOUL</b>	2011

*Source : Kamdem et Tchindjang*

### **III.2.1 Les différentes fonctions des politiques touristiques**

La politique touristique comprend, certes, des missions de promotion, de commercialisation et de réglementation de l'industrie touristique – généralement bien remplies par les Etats mais aussi des missions de développement, d'aménagement et de planification moins bien prises en charge. Depuis le début des années quatre-vingt-dix cependant, cette situation a évolué. Ainsi, l'Office National du Tourisme a en charge de nouvelles missions de développement et de planification avec, par exemple, l'aménagement et la rénovation de villages pour le développement touristique rural ou des efforts de montage et d'accompagnement de projets. De l'accueil à la planification et à la réglementation, une politique touristique regroupe un ensemble de fonctions qui doivent être prises en charge par le niveau le plus approprié. Une première étape pour une approche globale est de penser par filière, par produit et par territoire plutôt que par métier. Le Conseil National du Tourisme créé en 1999 a pour mission d'étudier et de proposer au gouvernement toutes mesures ou tous aménagements susceptibles de faciliter l'entrée et le séjour des touristes au Cameroun ainsi que leur sortie et leur sécurité. Elle intervient auprès des acteurs publics pour éclairer leurs réflexions (en réalisant des études sur la connaissance de l'offre et de la demande), accompagner leurs actions, les aider à prendre des décisions, etc.

Un autre point important concerne la manière dont les outils fonciers contribuent à la régulation de l'activité touristique et à la protection des espaces naturels, dans un contexte de forte spéculation immobilière. Au Cameroun, la Commission Technique nationale créée en 1999 a pour mission d'examiner et d'émettre un avis sur les demandes de construction, d'extension, d'ouverture ou d'exploitation d'un établissement ou d'une agence de voyage. Il dispose de différents moyens d'acquisition des terrains et en confie la gestion à d'autres organismes (collectivités locales, associations...).

Les modes de gestion varient selon que l'on privilégie la conservation au sens strict, la mise en valeur des paysages ou l'accueil du public. Cet organisme a également pour mission, depuis 1993, d'étudier les possibilités d'implantation de structures similaires à la sienne dans les pays africains. En Tunisie, par exemple, l'Agence Foncière Touristique assurait, de 1973 jusqu'à une date récente, l'essentiel des achats de terrain et leur viabilisation. Les outils fonciers ont, dans ce cas précis, permis de freiner la spéculation et de contrôler les aménagements réalisés, dans un but de protection (France) ou de développement.

### **III.2.2 Les politiques locales du tourisme**

Dans chaque destination s'est établie une configuration d'acteurs spécifique : dans certains cas les tour-opérateurs dominent le marché et la résolution des questions d'environnement et de développement devrait passer en grande partie par eux, dans d'autres cas l'offre touristique est principalement constituée d'entreprises familiales. La société locale peut-être organisée ou divisée, l'État doit être plus ou moins présent, selon l'avancement des processus de décentralisation. Avant d'intervenir dans une destination, il est nécessaire de réaliser un diagnostic du système local, afin de savoir sur quel type d'acteurs s'appuyer. La performance du tourisme dans une destination est de plus en plus liée à la capacité des acteurs à s'organiser. Au Maroc par exemple, un des facteurs expliquant le succès des politiques est une meilleure organisation locale pour accueillir les investisseurs (principe du « guichet unique »).

L'enjeu est de mettre en place des politiques dans le secteur du tourisme adaptée aux réalités de chaque localité afin de les rendre plus efficaces et intéresser davantage les populations. Dans un souci d'efficacité, les politiques de développement touristique ont été menées de manière volontaire par l'administration centrale, parfois avec un déficit de concertation au plan local. Si ces politiques sont souvent un succès pour le développement des pays concernés, le bilan est parfois plus mitigé pour les communautés locales, et révèle le plus souvent un manque de participation de ces populations dans le processus de décision. Pour ce qui est du Cameroun, l'objectif est donc de mieux prendre en compte les intérêts des populations locales dans le tourisme. D'un autre côté, une confiance excessive dans l'échelle locale pour définir les objectifs du développement touristique ne conduit pas nécessairement à une situation optimale.

Pour ce qui est la localité de Mbangassina, la commune rurale s'est engagée à mettre en œuvre des actions qui visent à rendre cette activité plus fluide. Une illustration simple est ces marchés périodiques de plus en plus construits, organisés et sécurisés. Cet élan de sécurité vient ici rassurer tous ceux qui s'approvisionnent. Cette sécurisation des marchés décourage ceux des marchands qui, nonobstant la fatigue, se voit obligé d'aller passer nuit à Bafia, non seulement pour des besoins de sécurité, mais aussi à cause du déficit de logement assez criard. L'enjeu est la recherche d'un développement touristique moins subi, plus maîtrisé, et générant

des retombées positives, sans toutefois verser dans un loyalisme exagéré, exigeant que tout projet touristique s'appuie uniquement sur les ressources locales.

Le gouvernement du Cameroun a, par exemple, mis en place les associations et syndicats dont l'objectif est de faire la promotion et la commercialisation du tourisme à un niveau plus décentralisé que celui des Etats. A l'échelle locale, les administrations départementales et régionales du tourisme (ADT et ART) assurent ces missions d'observation économique, de promotion et de commercialisation. Il semble nécessaire, dans les étapes d'une réflexion commune au niveau d'une destination, de fixer les orientations et actions imaginées dans un document programmatique. Les Agences de développement durable du tourisme semblent à cet égard un outil approprié.

Ces organes n'ont généralement qu'une valeur consultative parce que leur expertise n'est généralement pas prise en compte et leurs acteurs souvent marginalisés. Notre analyse permet d'évaluer, en relation avec les populations, différentes options de développement touristique possibles et de retenir le scénario le plus pertinent. Celui-ci est affiné afin de déterminer la capacité d'accueil et de produire un document accepté par l'ensemble des acteurs concernés (plan d'action, processus de mise en œuvre). Cette démarche peut être intégrée dans un projet plus vaste du MINTOURL. Bien avant signalons que, le ministère du tourisme et loisirs a publié en 2012 une étude sur la stratégie sectorielle de développement du tourisme, présentant des lignes directrices pour la planification et les politiques touristiques. Toutefois un partenariat public privé s'avère nécessaire.

### **III.2.3 Les outils économiques et financiers et les partenariats publics / privés**

Les outils économiques et financiers peuvent également contribuer à faire du tourisme un moteur du développement durable. Les taxes, redevances, péages et droits d'accès aux lieux naturels et culturels permettent de faire financer par les touristes et le secteur privé l'entretien du patrimoine et des espaces naturels. Ces outils doivent respecter un certain nombre de principes : ne pas introduire une sélection par l'argent (tarifs différenciés) et garder, au-delà des réglementations nécessaires, un libre accès aux espaces naturels. De même, les subventions et autres programmes d'incitation permettent aux États d'aider à la mise en place d'actions jugées souhaitables, par exemple la construction des barrages pour une offre efficiente d'énergie.

C'est le cas du barrage de Nachtigal qui viendra ici juguler le gros problème d'absence ou d'insuffisance d'énergie pour l'éclairage domestique et public. Cette fourniture d'énergie participe du maintien des touristes qui devraient avoir à utiliser totalement la technologie avec l'ouverture des cybers café et autres structures de communication. La mise en place du tri sélectif des déchets ou le développement de l'activité jusque-là délaissés par le tourisme. Le développement du tourisme rural. Le Cameroun doit s'inspirer d'exemple en Grèce, en Espagne, en France ou en Croatie, ressort souvent de cette logique d'aménagement du territoire.

Tous ces exemples doivent inspirer les pouvoirs publics au Cameroun dans ce contexte de décentralisation qui est une ouverture vers la société civile et les collectivités territoriales décentralisées qui militent pour l'épanouissement des populations attenantes.

### **III.2.4 L'implication grandissante du secteur privé dans la gestion du tourisme**

Le Cameroun témoigne d'une implication et d'une organisation grandissante du secteur privé dans le développement touristique. Ce développement a créé des nouveaux acteurs (associations professionnelles, collectivités locales) qui souhaitent être impliqués dans la définition des objectifs. Le besoin de flexibilité dans la conception, la gestion et la distribution de produits touristiques, tant au niveau des entreprises qu'à celui des territoires, ne convient plus forcément aux organisations centralisées et hiérarchiques. Les dix dernières années ont vu un certain nombre d'institutions liées au tourisme se mettre en place dans le pays, concernant notamment : Le Conseil National du Tourisme; La Commission Technique National; Les structures touristiques de proximité.

Les difficultés de mise en place de ces partenariats résident dans la réticence de l'administration centrale à partager son pouvoir (tradition politique centralisatrice), mais aussi dans le souhait de certains acteurs privés que l'Etat reste impliqué dans le développement touristique notamment financièrement. Toutes ces institutions manquent de pragmatisme. Le travail est davantage limité à l'organisation des conférences-débats et les politiques touristiques sont plus générales, globales. Pourtant, dans un environnement aussi variée comme celui du Cameroun, il faut beaucoup plus adapter les programmes aux réalités de chaque localité. Ceci suppose qu'un travail préalable doit être fait à la base. Les CTD et associations villageoises doivent être associées à l'élaboration des politiques qu'elles soient calquées aux réalités locales.

## **III.3 DIAGNOSTIC DE LA TECHNOSTRUCTURE DANS LE SECTEUR DU TOURISME**

Les politiques et stratégies dans le secteur du tourisme ont évolué dans la durée, en s'arrimant à l'évolution de l'organigramme du gouvernement du Cameroun.

### **III.3.1 Politique, stratégies et actions antérieures**

Nous analysons ici les politiques, les stratégies sectorielles et actions antérieures relatives au développement du tourisme.

#### **III.3.1.1 Les politiques antérieures de promotion de l'industrie du tourisme**

Ces diverses politiques sont présentées de manière chronologique. Il s'agit dans un premier temps de mettre en relief les politiques antérieures ; dans un deuxième arrêt de présenter les politiques actuelles et dans une dernière analyse, de faire connaître les acteurs de leur implémentation. D'entrée de jeu ; parler des politiques touristiques revient à évoquer avec sagacité, efficacité et efficience. De ce qui précède, présenter les politiques touristiques antérieures revient à évoquer l'ensemble des décisions et règles de conduite adoptées dès l'accession du Cameroun à la souveraineté national 1960.

En 1974, une ordonnance accordant des avantages spécifiques à l'industrie touristique voit le jour et cette dernière fut considérée comme une sorte de code d'investissement. Par la suite, signalons la création en 1985 de la Société Camerounaise du Tourisme (SOCATOUR), structure d'appui intervenant dans la promotion, l'aménagement des sites, la commercialisation des produits touristiques et le financement des investissements spécifiques

au secteur. Il convient de rappeler que la SOCATOUR avait été créée en remplacement de la North Cameroon Tourism (NORCAMTOUR).

Au début des années 1990, l'administration en charge du tourisme décida d'élaborer un véritable PDDT. Mais malheureusement, la crise économique amènera l'Etat à concentrer ses efforts matériels, logistiques et financiers sur d'autres secteurs dits prioritaires (éducation et santé). Toutefois, le gouvernement ne délaissera pas pour autant cette activité, car au cours de la même décennie que la plupart des dispositifs normatifs et institutionnels (lois, décrets et organes) régissant ce secteur furent mis en place.

En ce moment, les politiques mises en œuvre et celles à mettre en œuvre par les autorités en charge du tourisme reposent essentiellement sur le « plan directeur de développement du tourisme au Cameroun : état des lieux et diagnostic ». Ce document a été réalisé en 2010 par le cabinet Leas et Consultants International, à la demande du MINTOUR. Toutefois, avant d'évoquer le contenu de ce document, il convient de signaler que d'importants textes relatifs à l'activité touristique ont été signés au cours de ces dix dernières années.

Comme textes, nous pouvons citer la loi du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et la loi du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions. Ces lois stipulent que l'Etat devrait transférer aux collectivités territoriales décentralisées certaines compétences particulières et les moyens appropriés y afférents. Ces compétences portent sur la promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif des collectivités.

Dans la commune rurale de Mbangassina, ce transfert de compétences peut justifier l'engagement de la commune à l'entretien des routes en les latinisant, un appui assez soutenu aux quelques centres de santé qui existent en médicament et matériel médical. Dans la même veine, les GIC reçoivent aussi cet appui et ceci contribue à booster leurs productions aussi bien qualitativement que quantitativement. Par ailleurs, une assistance aux activités culturelles n'est pas en reste. Les autorités municipales encouragent et encadrent les groupes de danse traditionnelle et des foires culturelles sont régulièrement organisées, ce qui pousse les touristes à trouver des moments de divertissement.

Toutes ces activités contribuent directement au développement touristique au niveau des collectivités. Il s'agit de la mise en valeur et de la surveillance des sites et monuments, de la lutte contre la pollution, de l'élaboration des plans d'occupation des sols, des plans ou schémas d'aménagement, de l'organisation des manifestations culturelles traditionnelles, de la promotion de l'artisanat et du tourisme, de la gestion, de la protection et de l'entretien des sites et parcs naturels.

De même, une amélioration de la qualité des infrastructures du tourisme, la réglementation du secteur à travers la mise en œuvre d'un cadre juridique et institutionnel approprié. Comme ensemble de moyens d'actions utilisés en vue d'atteindre les objectifs susvisés, nous pensons notamment à la création en 1985 d'un BIT (Bureau d'Information Touristique) à l'étranger, dans le but de promouvoir le tourisme camerounais à l'extérieur et la création des sociétés de gestion, afin de rationaliser la gestion et la commercialisation du parc hôtelier étatique.

De ce qui précède, dans leur but d'améliorer la qualité des infrastructures d'hébergement, l'Etat avait entrepris la consommation des hôtels de classe internationale. Il se trouve que la commercialisation et la rentabilité de ces hôtels, des sociétés de gestion placées

sous le portefeuille de la Société Nationale d'Investissement (SNI) furent créés. Il s'agit de la Société des grands Hôtels du Cameroun (SGHC) pour l'hôtel Mon Febe, la Société Hôtelière du Nord – Cameroun (SHNC), pour les hôtels Mizao; Benoué et Transcam. La Cameroon Hotels Corporation (CHC) pour le Hilton hôtel et la Cameroon Hôtels Limited (CHL), pour les hôtels mountain à Buéa et atlantic beach à Limbé. Bien plus, la réglementation du secteur touristique grâce à la mise en place d'un dispositif normatif et institutionnel adéquat.

Par ailleurs, au cours de ces décennies, l'administration en charge du tourisme connut une évolution remarquable. Les étapes significatives présentent ces différentes évolutions : en 1960, l'Office National du Tourisme fut créé par décret du 03 août de la même année, et en 1966, le ministère de l'information et du tourisme a vu le jour et pendant quatre ans, il eut des relations étroites avec l'office. En 1970, le commissariat général du tourisme fut créé par décret du 12 juin de la même année, en remplacement du ministère et en 1986, à la faveur du décret du 12 décembre, la délégation générale du tourisme vit le jour en remplacement du commissariat. Dans la même veine, en 1988, la direction générale du développement touristique fut créée, en lieu et place de la délégation, de même qu'en 1989, le ministère du tourisme est créé en remplacement de la direction par décret du 13 avril de la même année.

Au total, toutes ces administrations avaient des missions précises mais toutes convergeaient dans le sens de l'amélioration de l'activité du tourisme. Nous pensons à l'élaboration des stratégies et plans de développement touristiques, de la formation en matière touristique et hôtelière, de la promotion du tourisme intérieur et du suivi des relations entre le gouvernement et les associations ou les organismes privés nationaux ou étrangers intéressés par le tourisme camerounais.

Par ailleurs, cette réforme structurelle est complétée par la création d'organes en charge de l'amélioration et du suivi des activités de ce secteur. Les organes tels que le Conseil National du Tourisme (CNT) et la Commission Technique Nationale (CTN) furent créés en 1999. Le premier, le CNT, a pour rôle de faire au gouvernement des propositions ou recommandations en vue du développement du tourisme, notamment ce qui concerne la promotion des investissements, l'organisation, les aménagements et le partenariat touristiques. Quant au second, la CTN, elle est chargée d'examiner et d'émettre un avis sur les demandes de construction, d'extension, d'ouverture ou d'exploitation d'un établissement touristique. En ce qui concerne la réglementation, l'activité touristique camerounaise fut et reste encore régie par l'ensemble des textes ci-dessous.

Somme toute, ces organes ont eu une place réelle dans la vision et les objectifs poursuivis par le Cameroun pour donner une place importante dans l'économie camerounaise. Mais à fortiori, des insuffisances structurelles et managériales diluent leurs actions : la première réserve est la localisation ; la deuxième est la tenue des rencontres, la troisième est la qualité et de sa composition et la quatrième constitue les moyens alloués à l'émergence du tourisme. Tout ceci à l'échelle locale et la mise à l'écart des CTD qui pourtant ont pour rôle d'accompagner l'Etat dans ses missions.

Au niveau international, nous avons la convention internationale du travail, la convention sur le commerce international des espèces de faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES) signée à Washington D.C le 03 mars 1973, de la convention de Chicago sur les libertés de l'air signée en 1944 et des textes relatifs à la charte du tourisme, au code du tourisme, au code du tourisme du 26 septembre 1985, au code mondial d'éthique du tourisme du 1<sup>er</sup> octobre 1999 élaborés par l'OMT et applicables au Cameroun en tant que membre de cette organisation depuis 1975 (année d'adhésion du Cameroun).

Au niveau national, il y a la loi du 19 décembre 1990 relative aux conditions d'entrée et de sortie sur le territoire national. Toutefois, ce cadre réglementaire n'a pas réussi à juguler les obstacles que rencontrent les touristes au Cameroun. Dès la descente, l'accueil est déplorable à l'aéroport se sont des tracasseries policières, absence de communication, les véhicules de transport en état de détérioration avancé, le service approximatif dans des hôtels, une insécurité rampante, des communications hasardeuses, la liste est loin d'être exhaustive. Par ailleurs, la loi du 14 août 1992 portant sur le code du travail de la République du Cameroun actuellement appliquée. Elle fixe les conditions de travail dans tous les domaines y compris celui du tourisme.

Un autre texte réglementaire somme toute aussi important est la loi du 14 août 1992 fixant les modalités de création d'une entreprise, de même que la loi du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et son décret d'application du 23 août 1995, de la loi du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé. Elle réagit dans le respect des principes de la gestion de l'environnement et de la protection de la santé publique, les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes. Celle-ci porte sur les dispositions spécifiques aux établissements de deuxième classe, le fonctionnement des établissements classés, l'inspection et le contrôle des établissements classés, les dispositions financières, les sanctions administratives, la responsabilité et les sanctions pénales, la contestation des sanctions avec.

Nous tenons à préciser que nonobstant le caractère ancien de ces textes, ceux sont toujours en vigueur. Par ailleurs, une relecture desdits textes s'impose pour les adapter aux impératifs de relance économique sur la base des actions suffisamment efficaces. De même que leur application est loin d'être un acquis.

Plusieurs actions précises ont été menées par l'Etat au cours de la période 1960-1990. Les plus emblématiques sont entre autres la ratification de la charte touristique, du code du tourisme et du code mondial de l'éthique du tourisme, la création et l'aménagement des parcs et réserves, la construction des hôtels de classe internationale dans plusieurs villages du pays, la signature des contrats de gestion et de partenariat avec les grandes chaînes hôtelières internationales à l'instar du Sheraton, du Groupe Hilton et du Groupe Accor.

Dans le même ordre d'idées, signalons la libération en 1989 des prix dans l'industrie touristique, la collecte des données relatives au tourisme dans toutes ses variantes, l'adoption des textes régissant l'activité touristique, l'organisation des campagnes promotionnelles. Cela s'est matérialisé avec la création de plusieurs slogans à l'instar de « *l'Afrique en miniature, du concentré de l'Afrique, de toute l'Afrique en un seul, de toute l'Afrique dans un seul triangle* ».

A l'observation et à l'analyse, notons que les résolutions adoptées et les moyens utilisés par le gouvernement au cours de ces décennies n'ont pas conduit au développement escompté. Bien plus, toutes les localités ne bénéficient pas de la même attention et c'est le cas de celle qui fait l'objet de cette étude. La présence de l'Etat y est modeste et la société civile est dans la débrouille et la misère rampante. La commune de la localité n'ayant pas une marge de manœuvre assez suffisante, l'influence de certaines élites qui n'arrivent pas à observer une démarcation avec le parti au pouvoir. Suite à cet échec, le MINTOUR a décidé dès le début des années 2000, de mettre en œuvre une nouvelle planification stratégique. De ce qui précède, cela s'est manifesté par l'élaboration de nouveaux documents de politiques dont le plus important est le « *plan de développement du tourisme au Cameroun : état des lieux et diagnostic* ». Après de nombreuses années de léthargie, il était devenu impératif pour les

autorités en charge du tourisme de mettre en œuvre une planification stratégique efficace et efficiente de l'activité touristique.

### **III.3.1.2 Le plan de marketing touristique (du Cameroun)**

Ce plan a été élaboré en 2002 par la firme Expansion Stratégies Inc., à la demande du secrétariat général du Commonwealth. C'est un plan qui a été conçu en vue d'accroître la demande touristique, de promouvoir l'image du pays, de stimuler les investissements et de développer les produits touristiques. Il suggère aux autorités en charge du tourisme d'augmenter la notoriété des produits touristiques sur le marché local et les marchés internationaux; d'accroître l'impact du tourisme sur l'économie du Cameroun; de renforcer les capacités des acteurs intervenants dans le secteur, de développer les activités de recherche dans le domaine.

### **III.3.2 La stratégie sectorielle de développement du tourisme au Cameroun**

Réalisé en 2005 par le MINTOUR, ce document recommande au gouvernement de développer neuf (09) formes de tourisme, à savoir le tourisme culturel à cause de la très grande diversité culturelle du pays, le tourisme balnéaire, car le Cameroun bénéficie de 400 km de côte, le tourisme de safari grâce à la présence de nombreux parcs nationaux et des réserves fauniques, le tourisme cynégétique à cause de la prédominance de plusieurs zones de chasse aménagées et affermées, l'écotourisme, car le pays bénéficie des écosystèmes remarquables.

Le tourisme d'affaire et de congrès grâce à la présence des infrastructures sportives et des exploits réalisés par les sportifs camerounais au niveau international, le tourisme de santé et de cure à cause de la grande expertise des médecins camerounais et de la renommée des plantes médicinales présentes dans le pays et enfin l'agrotourisme grâce aux vastes plantations dont bénéficie le Cameroun. Il convient de préciser que l'opérationnalisation de ces recommandations se fonde sur le document cadre de dépenses à moyen terme 2008-2015 (CDMT).

#### **III.3.2.1 Le tourisme et l'image de marque**

Elaboré en 2008 par le cabinet Emerging markets Group (EMG) Ltd à la demande du secrétariat général du Commonwealth, c'est un document qui suggère à l'administration en charge du tourisme de créer une marque afin d'améliorer l'image du tourisme camerounais. Il recommande aux autorités d'être le garant de cette marque et identifie quatre mesures importantes qui contribueront à mettre en œuvre et à développer la marque. Il s'agit notamment de résoudre les problèmes liés à la qualité des infrastructures, d'investir dans la formation touristique, de la mise en œuvre d'un programme marketing efficace, de la mise en place d'une stratégie de la marque à travers la sensibilisation des acteurs touristiques.

#### **III.3.2.2 Le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE)**

Conçu en 2009 par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), le DSCE est un document qui présente la stratégie globale de développement de l'Etat pour la décennie 2010-2020. Il annonce les mesures que sont le transfert effectif des compétences touristiques aux CTD, la mise en place d'un code

d'investissement touristique afin de stimuler l'investissement privé et l'octroi des fonds conséquents en vue de financer la filière et la prise des mesures concourant à développer le tourisme intérieur. Depuis sa conception, le DSCE est davantage perçu comme un discours éthéré. Il est jusqu'ici inopérant par ce que le resté dans les tiroirs de l'oubli ou du refus de le faire connaître, bien plus il est indigeste aux yeux de certains responsables en manque de savoir, de savoir-faire et de savoir-être. Ce document nullement n'a été évoqué pour les responsables à l'échelle locale du MINTOURL, encore moins pour les dirigeants de la commune ou la société civile.

### **III.3.2.3 Le Document de Stratégie du Secteur Industrie et Service (DSSIS)**

C'est un document qui a été élaboré en 2009 par le MINEPAT identifie les acteurs susceptibles de contribuer à la relance de la croissance économique et le tourisme est mis en relief comme étant source de devises pour le Cameroun, à condition que des actions suivantes soient menées : la mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation et le développement des produits touristiques phares; la promotion du tourisme et l'amélioration de la qualité de l'offre touristique, la mise en place d'une plate-forme secteur public-privé-société civile et enfin la formation des acteurs intervenant dans le domaine. Jusqu'ici c'est un discours creux. L'offre touristique est inconsistante et la promotion du tourisme est disproportionnelle. Certains acteurs estiment que la qualité des textes rame à contre-courant des actes et actions.

Au total, ces documents suggèrent des voies et moyens d'actions en vue de développer le tourisme au Cameroun. Aussi, de nombreuses stratégies ont été adoptées par l'administration en charge du tourisme.

## **III.4 LA POLITIQUE ACTUELLE OU L'EMERGENCE DE L'INDUSTRIE DU TOURISME**

Pour atteindre des objectifs que se sont fixés les pouvoirs publics, une analyse succincte des stratégies mises en évidence pour faire du Cameroun une destination touristique avérée a été conçue et elles méritent une exploitation approfondie.

### **III.4.1 Axe stratégique n°1 : Exploitation des activités agro-pastorales et rurales à des fins touristiques pour lutter contre la faim, l'exode rural et diversifier les sources de revenus des populations locales**

Cet axe se décline en trois programmes : le programme de valorisation et de redynamisation de l'agrotourisme, le programme de promotion de la bonne gouvernance dans l'agrotourisme et le programme d'amélioration des infrastructures indispensables au développement de l'agrotourisme.

#### **III.4.1.1 Le programme de valorisation et de redynamisation de l'agrotourisme**

Nous sommes fondés de constater que ce programme vise de créer un cadre de concertation entre les partenaires des secteurs public et privé et les programmes de développement rural et agropastoral (PNVRA, PNDP,...) dans l'optique de faire connaître,

affiner et promouvoir le produit agrotouristique. Bien plus, il est question de renforcer le dynamisme des opérateurs de ce pan du tourisme, non sans l'introduire dans les circuits touristiques et mettre sur pieds un plan de formation et de suivi des cadres formés.

Ce programme a également tout son sens dans la mesure où il vise la maîtrise des effectifs des personnels relevant des secteurs public et privé du secteur du tourisme, de la mise en place des conventions collectives adaptées à tous les corps de métier du tourisme en général et de l'agrotourisme en particulier. De même, il vise à faire connaître et vulgariser le concept d'agrotourisme par une élaboration d'un répertoire de structures opérationnelles agrotouristiques du Cameroun et la promotion de la démarche STEP dans les programmes et projets de l'agrotourisme. En somme, ce cadre normatif a été étoffé par la promotion de la gouvernance dans l'agrotourisme.

#### **III.4.1.2. Le programme de promotion de la gouvernance dans l'agrotourisme**

Ici, les responsables en charge du tourisme ont pris des mesures appropriées en vue de réduire, voire d'éradiquer les tracasseries administratives et policières souvent décriées et qui pénalisent, de manière drastique, le développement du tourisme en général et de l'agrotourisme en particulier. Cette mesure fort révélatrice des pouvoirs publics d'aller à la chasse contre les entraves à l'essor du tourisme, a pour substrat l'amélioration des infrastructures indispensables au développement de l'agrotourisme.

#### **III.4.1.3. Le programme d'amélioration des infrastructures indispensables au développement du tourisme**

La situation économique du Cameroun depuis la fin des années 1980, est morose et rythmée par les balbutiements de la conjoncture internationale, une baisse drastique des prix des produits de vente. Cette situation a eu pour corollaire la stagnation ou le ralentissement des activités économiques et une politique économique assez difficile.

Du constat qui précède, nous pouvons comprendre l'engagement du Cameroun d'améliorer les infrastructures de base (routes, eau, électricité, TIC), une amélioration quantitativement et qualitativement des infrastructures d'accueil spécifiques à l'agrotourisme (résidences secondaires, infrastructures d'hébergement et restauration appropriées) dans certaines localités à fortes potentialités agrotouristiques.

Dans la même veine, nous pensons qu'il faut améliorer quantitativement et qualitativement les infrastructures spécifiques à l'agrotourisme, créer un cadre de concertation entre le ministère du tourisme et les ministères chargés de l'agriculture, de l'élevage, de l'économie, de la programmation et l'aménagement du territoire, des travaux publics, de l'énergie et de l'eau; des GIC, ONG, ... en vue d'améliorer les infrastructures indispensables à l'agrotourisme, de faciliter l'identification des sites et autres infrastructures agrotouristiques par l'orientation des agro touristes. En définitive, il ressort que les activités agrotouristiques rencontrent la forte adhésion des pouvoirs publics qui se saignent aux quatre veines pour les booster. De même qu'un grand intérêt est accordé à la promotion des activités sportives à des fins touristiques pour améliorer la croissance économique et l'image du Cameroun.

### **III.4.2. L'exploitation et la promotion des activités sportives à des fins touristiques pour améliorer la croissance économique et l'image du Cameroun**

Cet axe est décliné en deux programmes que nous devons présenter succinctement, à savoir le programme de promotion de la bonne gouvernance du tourisme sportif et celui de sa redynamisation.

La promotion de la bonne gouvernance passe par une implication de tous les partenaires touristiques à l'organisation et à la gestion des activités sportives d'une part. D'autre part, des mesures réglementaires appropriées ont été prises pour éradiquer les tracasseries policières par une facilitation de l'obtention du visa et des procédures de contrôle des sorties des objets d'art. Quant au programme de redynamisation du tourisme sportif, il y a un engagement à l'exploitation de l'image des athlètes et les exploits des sportifs camerounais pour promouvoir le tourisme.

Cette vision se manifeste également par la promotion équitablement de tous les sports pratiqués au Cameroun, une exploitation efficiente des potentialités naturelles et infrastructurelles à des fins sportives aussi bien par la sensibilisation des organisateurs dans le cadre des événements sportifs en vue d'une promotion rationnelle du tourisme, que par une facilitation des accès au financement des investissements en général pour mieux prendre en compte la dimension touristique dans l'organisation des événements sportifs. Nous ne pouvons pas faire table rase de l'engagement à augmenter de manière substantielle les équipements nécessaires au tourisme sportif et l'identification des sites et autres infrastructures touristiques.

Force est de constater que le sport est un facteur de développement du tourisme. Seulement, il se trouve qu'un code réglementaire permet de bien encadrer ce secteur et de le rendre un peu plus fluide. Cette fluidité est aussi requise au niveau de l'écotourisme pour en faire un outil de protection de l'environnement et de la biodiversité, d'amélioration du niveau de vie des populations locales et de lutte contre la pauvreté.

### **III.4.3 Ecotourisme : un outil de développement et de protection de la biodiversité de et de l'environnement**

Cet axe comprend deux programmes à savoir le programme de développement de l'écotourisme et d'amélioration des moyens d'existence durable dans les zones à fortes potentialités éco touristiques et celui de valorisation de ladite activité.

#### **III.4.3.1. Le programme de développement de l'écotourisme et d'amélioration des moyens d'existence durable dans les zones à fortes potentialités**

Il est question ici de l'amélioration et le renforcement de la contribution de l'écotourisme à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, il se trouve que des initiatives sont également prises dans la mise en place d'un mécanisme d'appui technique et financier aux initiatives de développement de l'écotourisme. Une action efficace et efficiente de ce sous-type requiert de faire appliquer scrupuleusement les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'écotourisme. Nous n'aurions garde de mentionner la volonté d'améliorer la planification participative des ressources naturelles dans les zones écologiques, mais aussi la création et la sécurisation des zones franches dans des zones éco touristiques par une valorisation de l'écotourisme.

### **III.4.3.2. La valorisation de l'écotourisme**

Les axes prioritaires en vue de la valorisation de ce pan de l'industrie du tourisme sont entre autres l'intensification de la promotion de l'écotourisme camerounais à l'étranger et sa promotion auprès des résidents nationaux et étrangers. Par ailleurs, une action suffisamment opératoire est actée pour l'amélioration de la gestion des moyens de transport conduisant vers les sites éco touristiques, tout comme il faut accroître la contribution des médias à l'information et à la communication en matière d'écotourisme au travers de actions de sensibilisation des partenaires de la culture, de l'environnement, de la chasse et de la communication sur l'importance de l'écotourisme. Dans la même veine, un regard est aussi porté sur l'identification des sites et autres infrastructures touristiques pour l'orientation des touristes. Pour ce faire, il faut une conservation et une utilisation rationnelle des ressources de la faune et de la flore à des fins touristiques.

### **III.5 Conservation et utilisation rationnelle des ressources de la faune et de la flore à des fins touristiques**

Deux programmes orientent cette articulation à l'instar du programme de rentabilisation économique, sociale, culturelle et environnementale du safari photo et celui qui met un réel point d'honneur à rentabiliser le tourisme cynégétique dans ses aspects économique, social, culturel et environnemental.

#### **III.5.1 Le programme de rentabilisation économique, sociale, culturelle et environnementale du safari photo**

Au regard du rôle et de la place qu'occupe le tourisme dans le tissu économique, le gouvernement du Cameroun a pris un ensemble de mesures à l'instar de la rationalisation des méthodes de gestion du safari photo, du renforcement des capacités actuelles d'information et de communication de tous les intervenants sur la nécessité de développer le tourisme de safari photo, et d'améliorer ce produit dans l'optique de le rendre plus compétitif.

C'est cette optique que les capacités d'accueil des infrastructures et équipements appropriés seront renforcées en corrélation avec les administrations concernées. A la lumière de ce qui précède, il est évident que la rentabilisation économique, sociale, culturelle et environnementale du tourisme cinétique est une lapalissade pour recueillir au maximum les bénéfices de cette activité.

#### **III.5.2 Le programme de rentabilisation économique, sociale, culturelle et environnementale du tourisme cynégétique**

L'objectif est de créer une synergie entre les partenaires des secteurs public et privé impliqués dans le développement du tourisme cinétique, de mener des actions visant à réduire les actes répréhensibles qui hypothèquent la survie des espèces protégées et de mener des actions visant à réduire, voire éradiquer mes pressions anthropiques sur les zones cinétiques. Bien plus, les autorités camerounaises ont à cœur d'intensifier la vulgarisation de l'information et de la communication sur le tourisme cinétique, de renforcer la sensibilisation des opérateurs touristiques et des potentiels chasseurs sur la nécessité de protéger durablement les espèces fauniques et d'augmenter les ressources humaines intervenant dans le tourisme cinétique en vue d'accroître leur capacités d'intervention. En dehors de ces axes qui

concourent efficacement à la floraison des activités touristiques, nous constatons aussi une meilleure valorisation des potentialités touristiques du Cameroun afin d'améliorer la croissance économique et lutter contre la pauvreté.

### **III.6. Valorisation des potentialités culturelles, amélioration de la croissance économique et lutter contre la pauvreté**

La prime importance de cette séquence consiste à encourager la programmation systématique des manifestations culturelles par les organisateurs du voyage. Dans l'optique de la vulgarisation de cette activité, les autorités de Yaoundé ont mis en place un système d'information approprié au développement du tourisme culturel, ceci passe par des mesures qui s'imposent pour impliquer efficacement tous les partenaires dans l'organisation des événements culturels.

Bien plus, des mesures sont prises pour rationaliser et renforcer le contrôle ainsi que les inspections dans le secteur culturel dans l'optique d'encourager les nationaux à fréquenter massivement les manifestations culturelles organisées sur le sol camerounais, par le concours des médias à la promotion du tourisme culturel.

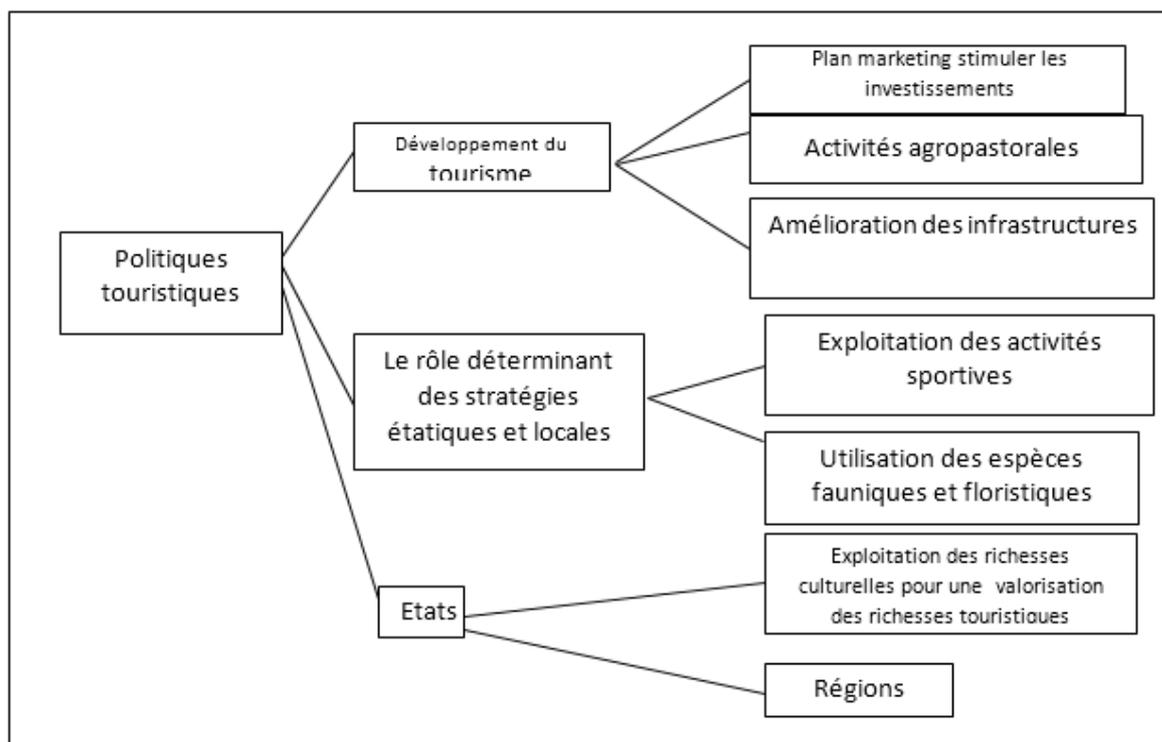
Cette contribution des médias requiert des campagnes de sensibilisation à l'étranger en direction des professionnels de voyages pour la promotion du tourisme culturel national sur la base d'un mécanisme de financement approprié au développement de ce type de tourisme. Au demeurant, un programme de formation et de suivi de l'utilisation des cadres formés en tourisme et hôtellerie en vue de rationaliser cette utilisation des cadres formés en vue de rationaliser cette utilisation. La transversalité de l'industrie du tourisme donne à comprendre pourquoi les activités de santé jouent également un rôle primordial dans la promotion de cette activité.

### **III.7. Exploitation des activités de santé à des fins de promotion touristique pour améliorer la croissance économique**

La toile de fond de cette activité est l'organisation et la dynamisation du tourisme de santé au Cameroun. L'éclosion de l'activité est aussi requise par une assurance de la carte de santé du pays. Pour ce faire, un service de santé affiné est un gage sûr pour amener plus de touristes. De ce qui précède, il est de bon ton de rationaliser les méthodes de gestion du tourisme de santé et de sa promotion et vulgarisation. L'objectif de faire connaître le tourisme de santé à tous les partenaires et consommateurs est de nature à conforter les responsables de ce secteur dans leur assertion selon laquelle le Cameroun est une destination sûr et avérée.

De façon concrète, une stratégie de renforcement des capacités des opérateurs touristiques et des professionnels de la santé pour l'essor de ce type de tourisme. Tout ceci est en droite ligne avec la politique du gouvernement en matière de la santé, et ce selon la loi n°98 / 006 du 14 avril 1998 relative à l'activité touristique au Cameroun, notamment en son article 4 alinéa 2 qui stipule que « *les administrations publiques de l'Etat, les organismes publics et parapublics, les collectivités territoriales décentralisées doivent dans le cadre de leurs missions respectives promouvoir les activités touristiques dans leur politique sectorielle* ». Les programmes et projets de tourisme de santé sont également promus par la démarche STEP. Bien sûr le tourisme de santé est un adjuvant à l'essor de l'industrie du tourisme, bien sûr il faut des infrastructures de santé sécurisent et confortent le tourisme quant à sa santé; mais, la mise en place des stratégies spécifiques pour attirer au Cameroun

L'organisation des congrès afin de valoriser les potentialités touristiques nationales sont à considérer avec la plus grande importance.



*Schéma1:Schémas directeur des politiques et stratégies nationales de promotion du tourisme*

### III.8 LES ARTISANS DE LA POLITIQUE. TOURISTIQUE DU CAMEROUN

Il s'agit de tous les participants à la chaîne qui fait et défait le tourisme au quotidien. Ce sont en effet ceux qui travaillent à en améliorer les performances. Ils sont tant des acteurs professionnels qu'institutionnels. On peut donc répertorier le MINTOUR et le MINEF comme acteurs institutionnels, les professionnels qui sont les éléments de l'industrie touristique (les hôteliers, les ONG du secteur touristique, les agences de voyages,... bref des marchands de tourisme), les consommateurs du tourisme et les populations locales (Le Courrier, 1999).

#### III.8.1. Le rôle déterminant des acteurs étatiques

Très globalement, il définit la politique touristique et assure les infrastructures nécessaires à leur développement. Ce travail de manière pratique est dévolu au ministère du tourisme et des loisirs, organe technique du gouvernement. Le Ministère du Tourisme a pour mission d'élaborer la politique sectorielle en matière de tourisme, de promouvoir l'activité touristique et d'en coordonner les actions La transversalité de cette activité fait intervenir d'autres acteurs parmi lesquels le ministère de l'environnement et des forêts.

Ce ministère intervient dans le tourisme davantage comme un partenaire que comme un concurrent du MINTOUR. En effet, le fait qu'il ait à charge la politique et la gestion de

l'environnement et des forêts du Cameroun le met sur la scène du tourisme en général et en particulier sur celle de l'écotourisme étant entendu que les sites sont généralement partis des aires protégées ou plus largement de l'environnement. La société civile apporte aussi une contribution appréciable dans l'essor de l'activité touristique.

### **III.8.2. L'intervention discrète mais efficace de la société civile**

Somme toute, il ressort clairement que le cadre réglementaire de l'activité touristique est bien élaboré, les organes techniques, connexes et fonctionnels et les pouvoirs conférés aux CTD pour accompagner l'Etat dans la politique de développement du Cameroun. Seulement, d'une localité à une autre, des divergences existent dans le développement de cette activité et l'arrondissement de Mbangassina, localité à la géographie favorable, nous permet d'apprécier l'évidence de ces politiques dans les actions touristiques qui participent à l'évolution de la localité de Mbangassina.

### **III.8.3. Présentation et fondement du tourisme dans l'arrondissement de Mbangassina**

Bien que ce territoire soit le trait d'union entre les deux Mbam, de par sa proximité avec la rive du fleuve Mbam (moins de 20 km), il présente cependant une grande variété physique et humaine dont le produit est un abondant vivier potentiellement utilisable à des fins touristiques.

### **III.8.4. Le milieu physique : atouts et contraintes au décollage touristique**

L'arrondissement de Mbangassina est logé dans l'angle Sud-Ouest forestier et est bordé à l'Ouest par les eaux de la Sanaga. Son relief qui échappe heureusement à la monotonie détermine - cependant bien qu'en partie - le climat, la végétation, l'hydrographie et les sols.



*Cliché Manga Athé Patience*

**Photo 1 : Forêt primaire riche en flore et en faune**

Cette photo présente la forêt primaire dense située aux abords de la partie nord du fleuve Mbam celle-ci abrite de nombreuses espèces fauniques et même floristiques donc son exploitation peut servir d'atout au développement du tourisme.

**III.8.5. Un relief de plaine dominé par un bas plateau et attrayant au touriste**

L'arrondissement de Mbangassina dispose d'un relief peu accidenté, constitué d'une succession de collines et de plateaux dans sa grande partie. Ces derniers sont reliés par des vallées sédimentaires dans lesquelles existent quelques langues marécageuses. Le reste de la communauté présente un enchevêtrement de vastes plaines et de petites vallées et de grandes collines (Montama I, II, III) qui sont actuellement occupées par des populations à la conquête de nouvelles terres fertiles.

La roche communément appelé « Ondokoro » situé à sept kilomètres de la ville de Mbangassina, dans le village Badissa. Aussi connaît-il une forte apparition de la convexité Ouest de l'ensemble du rocher ; un profond rentrant des bouches de ce rocher s'oppose à cette

convexité, partie la plus profonde. Ainsi morcelée, segmentée et arquée, les mouvements ondulaires de l'argile qui agitent le fleuve attaquent la roche sur divers angles : oblique, perpendiculaire ou se déplacent parallèlement au tracé du rivage. Sa platitude (13-18m) est rompue par la présence de quelques reliefs résiduels.

Il existe un escarpement très abrupt qui sépare la plaine du plateau. Le plateau prend effectivement le relais à partir du village talba vers l'Est au-delà du cours d'eau onomo et atteint son maximum au Nord du massif de granites de woreh (1 020m) dans la zone d'étude. Dans l'ensemble, il y prévaut un climat très chaud.

Eu égard à ce qui précède, le relief offre une importante diversité. Bien qu'il n'existe pas de règle en matière de pouvoir d'attraction d'un paysage, les principes d'originalité et d'unicité, de diversité qui favorisent le dépaysement sont généralement pris en compte. Ils ont d'ailleurs servi à l'inventaire des 25 sites touristiques du Cameroun réalisés par nos propres soins. Au total, ces ressources nombreuses dont regorgent ces reliefs globalement bas restent dans l'oubli ou l'ignorance du fait d'une accessibilité limitée et très laborieuse, quoiqu'ils n'aient rien de banal ni de commun. La variété observée ici contraste avec la régularité du climat.

### **III.8.6. Un climat chaud mais pluvieux**

L'absence d'une station météorologique fiable dans cette zone est un sérieux handicap. Les données relatives aux températures, à la vitesse du vent et à l'ensoleillement sont inexistantes. Quant à la pluviométrie de la zone, il ressort clairement que le climat tend à devenir de plus en plus chaud et sec, car les précipitations diminuent chaque année. Cette situation est remarquable dans la mesure où les saisons sèches se rallongent au détriment des saisons de pluies.

La température moyenne est généralement comprise entre 23 et 25°C avec une amplitude thermique variant entre 8 et 13°C. Du reste, le climat de la commune est à pluviométrie bimodale. Du fait de sa situation en pleine zone équatoriale, la commune bénéficie d'un climat caractérisé par quatre saisons dont deux saisons de pluies. La grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars et la grande saison de pluies de mi-août à mi-novembre.

### **III.8.7. Une végétation dense, variée et séduisante**

C'est une zone de forêt ombrophile dense humide sur une bonne partie de la zone d'étude. Elle est cependant dégradée en partie par les activités humaines (tracé routier, habitation, agroforesterie) et présente aussi une végétation originale (mangrove) qui se développe le long des cours d'eau.

Le massif forestier se rattache à l'écologie du milieu: une zone de rencontre entre forêt et savane. La première forme un triangle rectangle dont l'angle droit est sur la côte Nord de Mpi et la pointe à l'extrémité Ouest de montama. La forêt se caractérise par l'abondance de plusieurs espèces (*bibinga, iroko, sapellis, l'acajoux, ...*) qui seraient le produit des défriches anthropiques anciennes. C'est une la forêt équatoriale liée à un fort taux de pluviosité. La deuxième quant à elle, forme un couloir rectiligne dont la limite à l'Ouest côtoie la savane en passant par Bafia. Elle est sujette à des précipitations inférieures à 2000mm. Elle est fortement dégradée par le développement des plantations de cacao.



*Cliché : Manga Athe Patience*

**Photo 2 : Une végétation dense de la forêt défavorable au tourisme**

Les autres formations végétales sont des forêts sempervirentes à faciès dégradé le long des axes routiers Mbangassina – Talba et Mbangassina-Biakoia où le sous-bois est pauvre voire inexistant. Ces villages sont occupés par des jachères et des recrus broussailleux. Aussi, des forêts sont-elles parsemées de savanes. On les retrouve entre Tohota et carrefour Kemayo, le long de goura, de basses altitudes envahis par intermittence par des forêts.

**III.8.8. Un réseau hydrographique dense mais non valorisé**

La zone de Mbangassina est arrosée par de nombreux cours d'eau et fleuves dont les plus importants sont : les fleuves Sanaga et Mbam, et la Djim. Ces cours d'eau sont poissonneux et malheureusement constituent également un réservoir des simulies, avec pour corollaire la recrudescence de l'onchocercose. A côté de ces cours d'eau principaux, on retrouve une pléthore de petits cours d'eau (rivières, ruisseaux, sources) dont certains ont un régime saisonnier.



*Cliché : Manga Athé Patience*

**Photo 2 : Fleuve Mbam riche en ressources halieutiques**

Cette partie sud du fleuve Mbam appelée YOO-EBOMA est une zone très riche en poisson donc son aménagement pourrait être un lieu d'attrait des touristes qui peuvent pratiquer un tourisme de pêche.

**III.8.9. Des sols propices à l'agriculture**

On dénombre ici trois types de sols : les sols plateaux, les sols de bas-fonds (marécages) et les sols de plaines bien que la grande partie des sols de la communauté soit de type ferrallitique, de structure grossière et dont la couleur varie du jaune au gris foncé. Cette richesse est favorable au développement d'une diversité de cultures vivrières et de rente.

Les sols de plateaux comportent des affleurements rocheux repérables des carrières de gravier. Les sols des bas-fonds sont très riches en matière organique mais sont, le plus souvent des sols très fertiles car, résultant du ruissellement des eaux y entraînant beaucoup de matière organique et de sédiments provenant du lessivage et de l'érosion des sols situés en amont. Nonobstant le fait que le drainage soit quelque peu maîtrisé par les populations, certains paysans s'exercent à y pratiquer en saison sèche des cultures de contre saison telles que les maraichères : la morelle noire, l'amarante, le gombo, la tomate et quelques fois le piment.



*Cliché Manga Athe Patience:*

### **Photo 3 : Savane arborescente de la localité de Mbangassina**

Cette vaste savane arborescente de plus de 25kilomètres qui s'étend des abords du fleuve Mbam jusqu'à Bouraka est une zone très riche en espèces fauniques qui sert de l'espace de chasse aux riverains pourquoi pas aussi aux touristes, et avec un sol argileux noir et très fertile propice à la culture des tubercules constitue un milieu idoine pour les amoureux de la nature.

Dans l'ensemble, les sols de plaines de l'arrondissement de Mbangassina sont généralement ferrallitiques, argilo-sablonneux ou argilo-limoneux avec par endroit en profondeur une cassure latéritique. Du fait qu'ils constituent des lieux d'habitations par excellence ces sols connaissent une exploitation de plus en plus importante. Beaucoup de paysans les préfèrent par rapport aux sols des forêts car leur mise en valeur exige peu d'investissements.

Il suffit de mettre le feu de brousse et l'on retrouve avec de vastes étendues de terre. Bien que ces feux permettent une occupation rapide de l'espace ceux-ci sont à l'origine d'énormes préjudices sur l'environnement immédiat (branchement électrique, champs de vivres et cacaoyères). Certains paysans se retrouvent ayant tout perdu après de nombreuses années d'efforts et d'investissements à la suite du passage des feux de brousse mal contenus.

La commune de Mbangassina est une zone par excellence de l'agriculture. La faune y est caractérisée par la présence des rongeurs tels que (les porcs épics, les rats palmistes, les aulacodes, etc.). Toutefois, on y trouve d'autres espèces telles que les antilopes, les civettes, les varans, les crocodiles, les pythons, etc. Quelques-unes des espèces caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 7 : Quelques espèces fauniques rencontrées dans l'arrondissement de Mbangassina**

N°	Nom commun	Nom scientifique	Classe de protection
<b>Mammifères</b>			
1	Chevrolin aquatique	<i>Hyemoshus aquaticus</i>	A
2	Hippopotame	<i>Hippopotamus amphibus</i>	A
3	Sitatunga	<i>Tragelaphus spékei</i>	A
4	Buffle	<i>Syncerus caffer</i>	A
5	Gazelle	<i>Gazelle rufufrons</i>	A
6	Cephalophe à bande dorsale noir	<i>Cephalophus dorsalis</i>	B
7	Civette	<i>Vivera civetta</i>	B
8	Nandini	<i>Nandinia binotata</i>	C
9	Cephalophe bleu	<i>Cephalophus monticole</i>	C
10	Aulacode commun	<i>Thrynomis swinderianus</i>	C
<b>11</b>	<b>Rat</b>	<i>Cricetomys</i>	C
<b>12</b>	<b>Pangolin à longue queue</b>	<i>Manis tetradactyla</i>	C
<b>13</b>	<b>Pangolin à écaille tricuspides</b>	<i>Manis tricuspis</i>	C
<b>14</b>	<b>Ecureuil à pattes rouge</b>	<i>Funisciunus pyrrhopus</i>	C
<b>15</b>	<b>Ecureuil à quatre raies</b>	<i>Funisciunus isabella</i>	C
<b>16</b>	<b>Athérus</b>	<i>Athérurus africana</i>	C
<b>17</b>	<b>Hocheur</b>	<i>Cercopithecus nictitans</i>	C
<b>18</b>	<b>Moustac</b>	<i>Cercopithecus cephus</i>	C
<b>Reptile</b>			
<b>19</b>	<b>Varan du nil</b>	<i>Varanus niloticus</i>	B
<b>20</b>	<b>Pithon</b>	<i>Pithon sebae</i>	B
<b>21</b>	<b>Tortue terestre</b>	<i>Kinixis spp</i>	C
<b>22</b>	<b>Vipère du Gabon</b>	<i>Bitis Gabonensis</i>	C
<b>23</b>	<b>Couleuvre</b>	<i>Thamnophis sirtalis</i>	
<b>Oiseaux</b>			
<b>24</b>	<b>Francolins</b>	<i>Francolins spp</i>	A
<b>25</b>	<b>Perroquet vert</b>	<i>Poicephalus crassus</i>	A
<b>26</b>	<b>Perroquet rouge</b>	<i>Poicephalus gahem</i>	A
	<b>Oie sauvage</b>	<i>Anatida sp</i>	B
	<b>Calao</b>	<i>Ceratogimna spp</i>	C
	<b>Pintade</b>	<i>Numida sp</i>	C

Source : Plan communal de développement de Mbangassina

Il ressort de ce tableau qu'au moins 32 espèces fauniques se rencontrent au sein de l'arrondissement de Mbangassina. De ces 32 espèces, 09 sont des espèces intégralement protégées au Cameroun (classe A), 06 sont partiellement protégées (classe B) et 17 appartiennent à la classe de protection C. Dans la même veine, la flore comprend des formations forestières et de grandes étendues de savanes arborées. Les principales espèces ligneuses sont entre autres représentées dans le tableau ci-après :

**Tableau 8 : Principales espèces ligneuses et non ligneuses**

N°	Espèces	Nom scientifique	Usage
1	Baobab	<i>Adansonia digitata</i>	Pharmacopée
2	L'Iroko	<i>Milicia excelsa</i>	Pharmacopée bois de chauffage
3	Le fraké	<i>Terminalia superba</i>	Bois de service pharmacopée
4	Parasolierapus	<i>Musanga cecropioides</i>	Bois d'œuvre
5	Le Sapelli	<i>Entandrophagma</i>	Ménuiserie
6	Padouk	<i>Perocarpus osun</i>	D'œuvre
7	Le bilinga	<i>Nauclea diderrichii</i>	Bois d'œuvre pharmacopée
8	L'Ebènier	<i>Diopyros crassiflora</i>	
9	Le Doussié blanc	<i>Azelia pachyloba</i>	Bois d'œuvre
10	L'ayous	<i>Triplochyton sceroxylon</i>	Bois d'œuvre
11	Le Moabi	<i>Baillonella toxiperma</i>	Pharmacopée bois d'œuvre
12	Le Sipo	<i>Entandrophangma util</i>	Pharmacopée
13	Le Franmiré	<i>Terminalia ivorensis</i>	Bois d'œuvre
14	Okoumé	<i>Tenaminalia ivorensis</i>	Bois d'œuvre
15	Le Movingui	<i>Distemonanthus benthamianus</i>	Pharmacopée, bois d'œuvre
16	Le Noisetier	<i>Kola acuminata</i>	Alimentaire
17	Le Bitter cola	<i>Garcinia cola</i>	Alimentaire
18	Le Djangsang	<i>Ricinodendron heudoletti</i>	Alimentaire

Source : Synthèse du diagnostic participatif niveau village 2004

Les ressources forestières ont une base génétique plus large que celle des plantes cultivées. Elles sont cependant beaucoup plus vulnérables car constamment menacées par les facteurs anthropiques (prévisibles) et les facteurs naturels (imprévisibles). Le fort taux de croissance de la population humaine accroît la pression sur les ressources naturelles surtout les ressources forestières. Les plus grands facteurs de cette déforestation sont : l'agriculture itinérante sur brûlis, la coupe de bois de chauffe et d'exportation.

### III.8.10. La scierie de Biakoa (SABM) : une niche d'attraction touristique

Créé en 1961, la société anonyme du bois du Mbam (SABM) a favorisée les migrations des personnes d'horizon divers pour gagner les terres de Mbangassina. Dans cette entreprise dont l'exploitation forestière, mais aussi l'élevage et l'agriculture. La présence des pâturages va permettre aux occidentaux de développer l'élevage des bovins, caprins et de la volaille (poulet, pintade, oie, canard, ...). Cet élevage s'effectuant en pleine savane à côté d'un rocher a permis la création de la route koro, partant du pont de l'enfance jusqu'à Biakoa centre. Longue de 8 km environ, cette bretelle sera un véritable raccourci de la route reliant l'arrondissement de Sa'a à celui de Mbangassina. Le village va prendre le nom de Biakoa ferme, dérivant de l'élevage.

La présence de la scierie de Biakoa a favorisé le flot des populations, majoritairement des touristes, d'origines diverses. Ils étaient émerveillés par le procédé d'acquisition des planches et produits issus de l'exploitation des billes de bois. Plusieurs de ces touristes arrivés à Biakoa ne sont plus repartis, car ayant trouvé l'emploi dans cette scierie. Beaucoup seront embauchés comme manœuvres ou ouvriers et seront formés dans le tas. Parmi les principales ethnies de plus en plus présentes à Mbangassina, nous avons les Eton, Manguissa qui bénéficient de la proximité de l'arrondissement de Sa'a à leur arrondissement d'origine.

Les Bamileké, les Yambassa, ....., mais également les étrangers, notamment les Congolais et Maliens. Ces touristes se livraient à d'autres activités et parmi ces occupations nous pouvons citer la chasse, l'agriculture et l'artisanat. Ce cosmopolitisme a fait de Biakoa un centre attractif et un véritable pôle de développement. La mise au point de certaines infrastructures collectives dans cette localité de Biakoa sera remarquable : construction d'une case de santé, des points d'eau et les populations locales vont greffer d'autres activités connexes, comme le commerce, les transports, le garage..... Le rayonnement de ce village est encore perceptible aujourd'hui, même après la délocalisation de la scierie. Avec l'électrification de ce village, il présente l'allure d'une petite ville ou bourgade de part la concentration des touristes et les activités qui s'y sont développées. La présence des touristes a contribué à transformer les mentalités.

### **III.8.11. Le cadre humain : forces et faiblesses d'un tourisme culturel : peuplement et modes de vie**

La population de Mbangassina est estimée à 60.000 habitants. Selon les chiffres issus du dernier recensement (2005), la population de Mbangassina est estimée à 41 180 habitants dont 21 172 masculins et 20 008 féminins. Quant aux données sur le terrain, elle s'élève à 68 208, preuve d'un accroissement de la population. En outre, celle-ci est assez cosmopolite de par sa diversité culturelle. on y retrouve les autochtones qui sont constitués des Sanaga et des autochtones venus des différentes régions du pays à l'instar des Bafia, Balom, Bamiléké, Bamoun, Haoussa, Eton, Yambassa, Manguissa, Mambila, etc. En tant qu'exécutants, ces populations interviennent dans le tourisme en exerçant les métiers d'agriculteurs, commerçants, éleveurs, exploitation forestière, petite chasse et dans le domaine du transport...

Par ailleurs dans certains cas, ces populations hôtes sont des produits à consommer, des attractions elles-mêmes. A ce moment, leur artisanat, leurs rites, leurs costumes et leurs coutumes constituent le point d'ancrage de l'intérêt des visiteurs. Ils vont vers elles pour les découvrir, les admirer, les détruire, les comprendre... Comme il apparaît, cette double vocation des populations d'accueil les oblige souvent à devenir le siège de comportements doubles voire artificiels, parce que dans un cas elles participent comme actrices du tourisme et dans l'autre, elles jouent simplement le personnage que la fonction leur impose. Eu égard à la présentation des attraits touristiques, des infrastructures et des acteurs, on s'attend à voir les scores économiques réalisés par ces localités sur le plan fréquentatif. Qu'en est-il exactement ?

## **III.9 LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

L'activité économique observée dans les villages de l'arrondissement de Mbangassina est répartie dans le secteur primaire, secondaire et tertiaire.

### **III.9.1. Secteur primaire**

Il est caractérisé dans les villages de cette zone par la pratique des activités agricoles dont les principales spéculations sont le maïs, le haricot, la pomme de terre, les racines et tubercules; la pratique de l'élevage essentiellement bovin, porcin et avicole, caprin et avicole en extensif par les petits producteurs. Par ailleurs, les activités d'exploitation forestière dans les villages de cet arrondissement consiste en la coupe du bois pour les besoins de construction et de services et la petite chasse dominée par la capture des rongeurs : hérisson, porc-épic, rat, serpent bois, etc.

De ce qui précède, la pratique de ces activités constitue pour les habitants des sources génératrices de revenus. L'activité agricole est dominée par de nombreux GICS, coopérative. Mais elle reste marquée par l'insuffisance d'encadrement technique, de la cherté des intrants, le très mauvais état des pistes rurales ou pistes de collecte et de l'insuffisance des appuis financiers. L'élevage quant à lui souffre du vol des bêtes, de la divagation des bêtes avec pour corollaires les dégâts sur les cultures en champs et les conflits agropastoraux. Dans la commune de Mbangassina, il n'existe pas des industries au sens propre du terme.

Mais on note la présence des activités industrielles dans le domaine de la transformation des produits agricoles (meuniers, etc.), de la soudure métallique, de la couture et de l'artisanat (poterie, vannerie). Ces unités forment l'essentiel du tissu industriel de l'arrondissement de Mbangassina et constituent une source d'entrée de fonds pour les populations puisque le produit fini est vendu sur les marchés périodiques des villages. Ce chapitre qui s'achève a permis de mettre en évidence les politiques et actions entreprises dans le secteur du tourisme. Notre prochain arrêt consiste à faire une évaluation de la mise en œuvre de ces politiques et actions touristiques pour apprécier les forces et les faiblesses et entrevoir un plus tard un plan de restructuration.

### **III.9.2. Le secteur secondaire**

Dans les villages de la commune de Mbangassina, il n'existe pas des industries au sens propre du terme. Mais on note la présence des activités industrielles dans le domaine de la transformation des produits agricoles (meuniers, etc.), de la soudure métallique, de la couture et de l'artisanat (poterie et vannerie). Ces unités forment l'essentiel du tissu industriel de l'arrondissement de Mbangassina et constituent une source d'entrée de fonds pour les populations puisque le produit fini est vendu sur les marchés périodiques des villages et les touristes qui arrivent sont satisfaits de la floraison des produits que regorge ce marché.

### **III.9.3. Secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire est représenté dans la commune avec notamment la présence de quelques services dont on peut citer les garages de dépannage des motos, tronçonneuses, motopompe, des salons de coiffure, call box ; le commerce de gros et de détail, la vente de carburant, les activités de micro finance (MC<sup>2</sup>), Expression Union et le transport des biens et des personnes. Ces services tirent leur essence de l'activité touristique en nette croissance et contribuent de façon significative au développement économique de la ville. Ceci a pour corollaire une niche d'emplois créés, le paiement des impôts et taxes qui permettent à l'institution communale et la mise en œuvre des actions de développement.

## **CHAPITRE IV : EVALUATION DES POLITIQUES ET ACTIONS TOURISTIQUES DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBANGASSINA**

Le tourisme dans l'arrondissement de Mbangassina est tributaire d'un ensemble d'actions qui le renforcent et le dynamisent. Nous pouvons analyser l'émergence de cette activité sous le prisme de l'agriculture, principale activité économique de la région ; mais aussi du commerce et dans une moindre mesure de l'élevage.

### **IV.1. PRESENTATION DES ACTIONS DU TOURISME DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBANGASSINA**

Les actions du tourisme dans l'arrondissement de Mbangassina impliquent plusieurs secteurs d'activité. Quelques-uns méritent d'être perceptibles dans l'arrondissement de Mbangassina. La réflexion qui suit consiste à les présenter, à critiquer et à dégager l'incidence de celles-ci sur l'essor de la zone qui compose notre aire d'étude.

#### **IV.1.1. L'agriculture : ferment de l'attrait touristique et augmentation des consommateurs**

Les populations de l'arrondissement de Mbangassina sont principalement des agriculteurs dans la grande majorité, comme dans tout le département du Mbam & Kim. Cette zone davantage considérée comme le grenier agricole de ce département connaît une augmentation exponentielle de sa population. A l'observation, il se trouve que les populations de l'arrondissement de Sa'a ont migré à grande échelle. Cette migration s'est faite par étape. Elles sont d'abord venues explorer le site, avec des allées et venues dans les acteurs de Mpi, Montama, Té'été, yagafock, etc... et une activité économique assez fluide s'est développée dans ces villages.

Cette présence massive a imposé aux locaux de développer une activité qui relevait davantage de la zone urbaine à savoir la construction des maisons de passage. Auberges et motels ont vu le jour, en plus des bars dancing et non loin, des restaurants de fortune ou tourne-dos ont cristallisé notre attention. Nous n'avons pas manqué de leur demander ce qui peut justifier l'insistance à pratiquer cette activité dans une localité constituée des personnes qui ont un mouvement pendulaire.

Tous sont unanimes à reconnaître que l'arrivée des populations venant prospérer pour une insertion au sein de leur village sont des clients sûrs. Éloignées de leurs domiciles, ces personnes sont obligées de trouver à manger dans ces restaurants de fortune et passent des nuits dans ces maisons de passage. Seulement des interrogations sont formulées autour de la

qualité du service et des menus proposés, les différents prix et les conditions d'hygiène requises.

Nous constatons que les prix attribués à ces différents plats sont à la portée de toutes les bourses. Bien plus, les restaurateurs s'évertuent à adapter les menus au goût de ces clients de fortune.

**Tableau 9 : Réponses des vendeurs sur la raison qui les amène au marché**

<b>MODALITÉS</b>	<b>FRÉQUENCES</b>	<b>%</b>
Présence des touristes	30	60
Subvenir aux besoins familiaux	10	20
L'oisiveté	05	10
La survie	05	10
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

*Source : Manga Athe Patience*

Les vendeurs sont partagés sur les raisons véritables qui les motivent à exercer comme vendeurs d'aliments. Un nombre assez important d'entre-deux justifient ce choix par la présence sans cesse croissante des touristes. D'autres, 20%, trouvent que les restaurants de rue sont un exutoire à la recherche incessante des solutions efficaces aux besoins de leurs familles tels que l'éducation des enfants, la santé de la famille, le loyer et tous les problèmes que connaît la famille au quotidien.

D'autres encore, 10 %, trouvent que l'oisiveté et la survie justifient à suffisance le choix de cette activité. Il saute donc aux yeux que les tourisms ont boosté non seulement l'économie de ces villageois, mais aussi concourent à améliorer le standard de vie des différentes familles, non sans augmenter le nombre de la population avec un marché de consommateur de plus en plus en nette croissance, dans un milieu où la diversification des menus offerts et leur augmentation pour satisfaire le plus grand nombre n'est pas une priorité.

**Tableau 10 : Répartition des opinions sur les connaissances en équilibrage des menus**

<b>MODALITÉS</b>	<b>FRÉQUENCES</b>	<b>%</b>
Oui	15	30
Un peu	18	36
Aucune	17	34
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

*Source : Patience Manga Athe*

36% de vendeurs déclarent avoir plus ou moins de notion sur l'équilibrage des menus, 34% n'ont aucune et 30 % affirment avoir des connaissances en la matière. Il ressort de ces statistiques que ce commerce est loin d'être exercé par des personnes possédant un savoir-faire. De manière générale, il s'agit d'une activité qui s'est improvisée sans une organisation préalable et dont la pérennité est plus ou moins certaine car largement adossée sur la pratique rythmée de l'industrie du tourisme dans la localité.

Une portion assez réduite de personnes, ayant séjournée dans un temps relativement court en zone urbaine, généralement pour des études, ont un souci d'équilibrer le repas voire même de diversifier les menus proposés. Mais, ceux des touristes rencontrés soulèvent de sérieuses réserves par rapport à l'hygiène dans ces différents restaurants de fortune. Ils refusent la qualité de ces repas et surtout l'inconfort de s'y restaurer à cause d'une hygiène approximative.

**Tableau 11 : Les opinions au sujet des connaissances en hygiène alimentaire**

MODALITÉS	FRÉQUENCES	%
Oui	07	14
Un peu	30	60
Aucune	13	26
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

Source : *Patience Manga Athe*

60 % de nos enquêtés déclarent avoir peu ou pas de connaissances en hygiène alimentaire, 26 % n'ont aucune, parfois ils le font par accoutumance et 14 % affirment maîtriser les règles d'hygiène. Ce grille est tributaire aussi du caractère embryonnaire de l'activité touristique dans l'arrondissement de Mbangassina.

Cette insuffisance est en partie responsable de la fréquentation de plus en plus en baisse des touristes, repartis généralement plus vite à cause de leur santé suffisamment précaire, au sortir d'un tourne – dos. La précarité ambiante et la santé écornée des touristes trouvent aussi leur justification par la mauvaise conservation des aliments. Les vendeurs ramènent généralement les plats invendus la veille, pourtant conservés approximativement. Les premiers clients sont malheureusement servis et quelques temps après, doivent courir vers le centre de santé le plus proche. Ce constat est général chez tous nos interviewés. Le tableau ci-contre illustre à suffisance nos propos.

**Tableau 12 : Répartition des avis des vendeurs d'aliments**

MODALITÉS	FRÉQUENCES	%
Oui	47	94
Non	03	6
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

Source : *Patience Manga Athe*

La quasi-totalité des vendeurs, 94 %, ramènent les plats non vendus du marché. Trois seulement, soit 6 %, ne le font pas ou tout au moins ne l'a pas encore fait. Ce constat

alarmant oblige à comprendre l'inconfort qui caractérise le tourisme dans notre ère d'étude. Nous ne pouvons pas prétendre accorder le primat un levier fort de notre économie sans toutefois mettre un relief particulier dans l'amélioration des conditions de séjour des touristes. Des efforts considérable doivent être faits pour améliorer ce séjour dans le sens du respect des fondamentaux de l'activité. Dans la même veine, ces griefs sont formulés vis-à-vis du logement.

#### **IV.1.2. Le commerce**

Le commerce est de plus en plus développé dans l'arrondissement de Mbangassina. L'on note la présence de plusieurs marchés périodiques. Ces marches attirent bon nombre de commerçants mais également un nombre exponentiel de clients. C'est le cas du marché de kwassara, dans le village Talba qui attire les touristes de la ville de Sa'a, ceux de Bafia et de Ntui. Ce marché se tient le vendredi et son rayonnement dans le village est remarquable. Car il a réussi à créer un ensemble d'activités qui répondent aux attentes des touristes et il y a un nombre assez intéressant de petites boutiques dans un rayon assez large. Les tenanciers de ces boutiques sont majoritairement les Maliens et Sénégalais.

#### **IV.1.3. Des conditions de logement approximatif**

Le tourisme est une activité qui génère un ensemble de conditionnalités qui contribue à la rendre attrayante, attractive, efficace, efficience et pérenne. Dans la quête permanente de l'efficacité de l'activité touristique, relevons le logement.

Les touristes ont pratiquement bousculé les pratiques et mentalités dans la zone qui composent notre ère d'étude. L'improvisation et l'impréparation caractérise les différents logements que nous avons rencontrés dans cette contrée. Déjà le logement ici n'obéit à aucune norme. Pour un départ, les locaux se sont vus obligés de libérer certaines chambres réservées à leurs enfants et les transformaient de facto en chambres de passage au prix très élevé à cause de la disproportionnalité entre l'offre insuffisante et la demande sans cesse galopante.

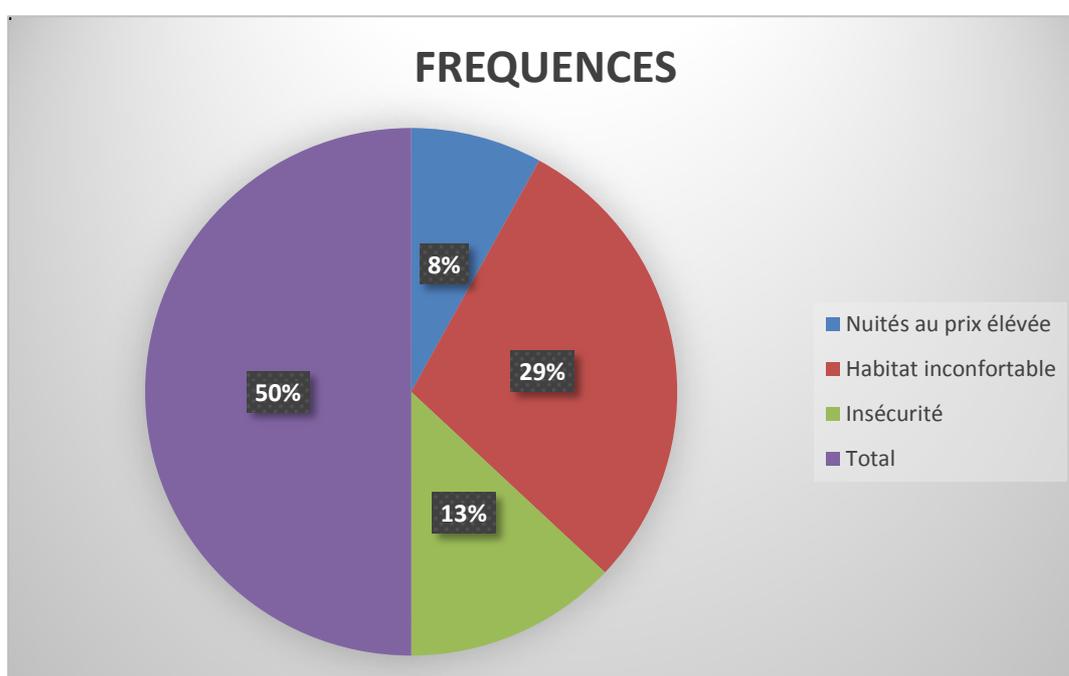
Cette action suffisamment lucrative a poussé certaines personnes ayant une surface financière assez élevé à investir dans la construction des auberges et autres maisons de passage. Seulement, il saute aux yeux que ces logements sont faits dans une précipitation à nulle autre pareille et surtout sans un standard. Ici, aussi bien la commune que les responsables en charge de cette activité n'ont pas été proactifs, et sont contraints de courir, devancés par les touristes.

Les touristes ont pratiquement forcé l'action aux collectivités et responsables en charge du tourisme qui se voient obligé de réfléchir sur des solutions au moment où l'on attend l'action. De ce qui précède, le secteur est donc abandonné entre les mains inexpertes : les populations locales. Situation qui a favorisé la construction anarchique des résidences de passage, sans véritable confort, avec une absence criarde d'un cadre normatif et le prix des nuitées fixés à la taille du client.

**Tableau 13 : Répartition des opinions au sujet des résidences**

<b>MODALITÉS</b>	<b>FRÉQUENCES</b>	<b>%</b>
Nuitées au prix élevé	08	16
Habitat inconfortable	29	58
Insécurité	13	26
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

*Source : Patience Manga Athe*



**Figure 2 : Répartition en pourcentage des avis de population sur la qualité des résidences**

Il ressort de notre travail de terrain que les résidences, bien que momentanées, mérites un minimum de sérieux. De ce qui précède, 58 % d'enquêtés déclarent être logés dans des habitats inconfortable, avec des lits possédant le plus souvent un matelas en paille, des chambres non cimenté avec un sol non cimenté, des nuits perturbées par des incessantes piqures d'insectes et une absence de moustiquaire, de préférence imprégnée.

De l'autre côté, 26 % de nos enquêtés, stigmatisent l'insécurité rampante qui se dégage autour des habitats. Le plus souvent, les acheteurs de cacao sont victimes des agressions nocturnes, et cet inconfort doublé d'insécurité les obligent à rallier la ville de Bafia pour y passer la nuit, au grand dam des tenanciers des actions touristiques. Car ces derniers voient leurs activités baisser. Enfin, 16 % d'entre eux récusent les différents prix pratiqués dans ces habitats.

Convaincus de la forte demande et de la difficulté que rencontrent les touristes à se faire loger, les propriétaires de ces motels et auberges d'un autre genre majorent les prix en fonctions des jours et des sollicitations. Nous pouvons citer ici le marché de Kpassara à Talba qui connaît une flopée de commerçants et clients dès le mercredi, jusqu'à vendredi voire samedi. A cette période, les prix des chambres sont très majorés, convaincus que les demandeurs n'ont pas de choix, les propriétaires augmentent considérablement les prix qui passent du simple au double pratiquement. Malheureusement, le confort ne suit pas toujours.

**Tableau 14 : Les différentes opinions au sujet des contrôles dont ils font l'objet**

<b>MODALITÉS</b>	<b>FRÉQUENCES</b>	<b>%</b>
Régulièrement	08	16
Rarement	30	60
Jamais	12	24
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

*Source : Patience Manga Athe*

À la lecture de ce tableau, 16 % de touristes affirment être régulièrement contrôlés; tandis que 60 % disent avoir rarement été contrôlés et 24 % disent n'avoir jamais reçu. Ces différentes statistiques montrent à suffisance que la sécurité des touristes présente beaucoup de failles, d'insuffisances. Ce cri d'alarme est adressé à l'endroit des autorités communales et des appareils répressifs de l'État pour davantage créer un climat de sérénité et de confiance qui permet aux touristes de non seulement de sécuriser leurs activités, mais aussi de sécuriser leurs avoirs financiers. Le renforcement de la sécurité dans ces différentes localités est nécessaire dans la mesure où les agences de distribution étant quasi inexistantes, chaque touriste transportes d'importantes sommes d'argent et partant, se sentent menacés de perdre leurs avoirs. Bien plus, il faut éviter la mauvaise publicité qui est faite autour de cette situation insécuritaire, vectrice de la baisse drastique du nombre de touristes observée d'année en année. A cette situation pour le moins inquiétante s'ajoute des griefs qui sont nourris par tous quant à l'état de délabrement avancé des infrastructures routières et de communication.

#### **IV.1.4. Un réseau de transport dense mais délabré et une communication défailante**

L'accès à l'arrondissement de Mbangassina est loin d'être une sinécure. Le réseau routier est des plus délabré et à côté des pistes non entretenus, se hissent des routes principales non asphaltées. A partir d'Ombessa, l'on est obligé d'emprunter des motos pour rallier Mbangassina, Goura, etc. Depuis la ville de Sa 'a, c'est le même scénario pour rejoindre Biakoa, Talba, Mpi, Montama et autres.

Ce transport d'un style nouveau présente des dangers à tout point de vue. Tout d'abord, le transport des marchandises est complexe par ce canal. Bien plus, les détenteurs de ces engins n'ont reçu aucune formation réelle et suffisante pour exercer cette activité. Par ailleurs, il est reproché le caractère insoucieux. La majorité d'entre-eux sont des aventuriers sans vergogne qui renversent les passagers aux travers des accidents répétés et le comble est qu'aucun ne dispose de boîte à pharmacie.

Ces accidents déteignent sur la fluidité de l'activité touristique ce qui embarrasse considérablement les non habitués qui, très souvent, rebrousse chemin, frustrés par ce moyen de transport très insécurisant et n'offrant aucun confort. Difficile de se protéger des intempéries, les touristes sont on ne peut plus exposés et en période de pluies, leur venue dans ces localités s'amointrit. Ceci n'est pas sans conséquence, les activités baissent très souvent en saisons de pluies à cause de cette entrave naturelle que l'on aurait pu domestiquer en bitumant les routes en créant des agences de transport. Les femmes sont la catégorie la plus exposée. Ce qui est dit de la route; l'est aussi du téléphone et tous les NTIC.

La communication est loin d'être plausible dans l'arrondissement de Mbangassina. Il est certes vrai que le téléphone mobile est venu palier à ce manquement. Mais, force est de constater que les touristes ayant abandonné leurs lieux de résidences habituelles et leurs familles; par conséquent sont toujours préoccupés et sont à l'affût de l'information concernant leurs familles respectives.

Le téléphone mobile reste le seul lien efficace dans un environnement où il n'existe ni énergie électrique, ni cabine téléphonique; encore moins secrétariat informatique. À l'aune de la cyberculture et de la cyber civilisation, il reste évident que cet arrondissement est très en retard. Ce retard communicationnel est une entrave non comparable à la pratique de cette activité. Car, une partie importante de ceux-ci nous vient des pays voisins du Cameroun, notamment du Gabon, du Tchad et de la Guinée Équatoriale. Toute proportion gardée, ces étrangers ont maille à partir avec ces attermoissements communicationnels qui, à l'échelle interne, concourent à freiner son évolution.

Nous avons également constaté qu'il y a une absence criarde de centres hospitaliers assez opérationnels dans les différentes localités. Le tourisme comme nous l'avons vu plus haut arrive dans l'arrondissement de Mbangassina, poussé par les populations venues soit pour commercer, soit pour l'agriculture ou pour toute autre activité. Cette nouvelle voie impose un dispositif assez efficace qui recommande des centres de santé avec un plateau technique assez sérieux.

Mais à l'observation et à l'analyse, il appert clairement que notre ère d'étude est le parent pauvre en matière de santé et les touristes sont très exposés à chaque fois que le besoin de recourir à la médecine conventionnelle se fait sentir. Tous les centres de santé ne permettent véritablement pas un service adéquat. À cet effet, nous avons assisté pendant nos enquêtes à une scène qui peut justifier les inquiétudes de ces voyageurs. L'un d'entre eux, à une heure assez reculée de la nuit a eu gastro entérique et malheureusement, le centre de santé de Talba assez reculé de Kpassara, lieu où se trouve le marché qui est à l'origine du développement du tourisme à Talba.

Le comble est que le chef du centre était absent et l'infirmier qui s'est présenté avait une maîtrise assez approximative de son métier. Cette situation d'urgence a été réglée par une évacuation sanitaire à Mbangassina, qui plus est à travers le moyen de locomotion le plus usuel : la moto. De ce qui précède, une activité comme celle-là ne peut prospérer sans avoir

priorisé l'aspect de la santé. Des centres de santé ayant un plateau technique assez solide sont requis.

Après avoir recueilli et présenté les différents entretiens et résultats obtenus sur le terrain, il convient à présent d'en faire une interprétation. Ceci nous permettra de tirer les différentes conséquences socio-économiques sur le développement de l'arrondissement de Mbangassina.

## **IV.2 ANALYSE DES RÉSULTATS**

Au regard des résultats obtenus sur le terrain, il ressort de toute évidence que les activités qui concourent à l'effectivité du tourisme dans l'arrondissement qui compose notre aire d'étude, l'on constate pour le déplorer que celles-ci laissent entrevoir beaucoup d'insuffisances. Les plus saillantes restent la restauration, l'hébergement, le transport et les nouvelles technologies de l'information, de la communication, de la non observation des règles d'hygiène environnementale, corporelle et alimentaire.

Le premier constat qui se dégage après observation des ventes d'aliments dans les tourne-dos est la non observation des règles d'hygiène et de salubrité. Celle-ci s'observe à plusieurs échelles :

### **IV.2.1. Au niveau alimentaire**

Ce qui frappe à première vue ici c'est le choix approximatif des aliments destiné à la consommation ainsi que le mauvais traitement des ustensiles. Soulignons également l'origine douteuse et la quantité insuffisante de l'eau utilisée pour le lavage de la vaisselle et l'unique chiffon utilisé pour le nettoyage de celle-ci. De telles manières sont de nature à infecter directement les aliments et par ricochet les consommateurs, qui sont pour l'essentiel des personnes issues de la plèbe et sans moyens pour se soigner en cas de maladie. A ce tableau sombre, s'ajoute la vente des aliments avariés.

### **IV.2.2. Au niveau de l'équilibre alimentaire**

Au-delà de la qualité alimentaire douteuse se dresse l'absence de l'équilibre alimentaire. En effet, la ration alimentaire d'une personne, c'est-à-dire la quantité journalière moyenne d'aliments qu'il doit consommer pour maintenir son poids et sa santé doit non seulement subir des variations mais également un équilibre réel. Ce dernier se doit par ailleurs de couvrir les différents besoins de l'organisme que sont : les besoins en énergie, en protéines, en vitamines et en sels minéraux.

Or lorsqu'on observe de prêt les différents plats qui sont commercialisés dans les ventes d'aliments à l'air libre, on constate une sorte de constance dans les plats vendus. Ici, le seul souci des vendeurs semble être le gain. Les plus en vue étant le haricot, les beignets, du riz, de la viande de brousse, les tubercules, le couscous de maïs, le pain, etc... Le danger est que ces aliments ne sont pas consommés à intervalle régulier, ce qui renforce le déséquilibre alimentaire. Ce dernier aspect nous plonge directement dans le non-respect des quantités nécessaire à l'organisme.

#### **IV.2.3. Au niveau des quantités par rapports aux âges**

Commençons par cette opinion de Ella et Abdoulaye, deux touristes, sont convaincus que « *la ration alimentaire est déterminé selon l'âge, l'état de l'organisme, l'activité physique* ». Ils poursuivent en ces termes qu' « *un apport suffisant en protéine doit être garanti chez l'enfant pour assurer son développement* »<sup>1</sup>. Cette vérité reste la grande inconnue des vendeurs, généralement sans formation approprié qui préparent juste pour satisfaire les besoins alimentaires des clients.

A titre de rappel, la consommation de viande pour un enfant de 0 à 15 ans doit être de 10 grammes par année d'âge. Elle est de 250 grammes par année d'âge pour les adolescents et aucun respect n'est observé en la matière. Les consommateurs mangent journalièrement ce qu'ils ont sur la main et par rapport à l'offre, jamais ce qu'ils doivent manger. L'autre insuffisance observée dans les tourne-dos reste celle du non-respect des habitudes alimentaires.

#### **IV.2.4. Au niveau respect des habitudes alimentaires**

Le fait de ne pas préparer qu'un seul type de repas par jour est une entorse réelle aux habitudes alimentaires. En effet, les habitudes alimentaires qui prévalent dans les ventes à l'air libre sont totalement contraires à cela.

Tout se passe comme si le choix des aliments obéissait non pas aux habitudes alimentaires, mais aux intérêts des vendeurs. Ils ignorent que dans le but de répondre aux besoins nutritionnels nécessaires, les populations locales qui ont pourtant eu une nouvelle activité économique ne fournissent aucun effort pour améliorer et satisfaire la demande.

#### **IV.2.5. Au niveau de l'hygiène environnementale**

Il est à noter que la majorité des aliments vendus à Bafia le sont à l'air libre. Généralement, la préparation et la cuisson de ceux-ci se fait sur place. De même, les restes et débris que déposent les consommateurs demeurent longtemps exposés à l'air libre, à la merci des mouches et animaux errants qui peuvent transporter de nombreuses maladies. Cette prolifération des restaurants de rue ou tourne-dos impactent de façon significative sur le développement de l'arrondissement de Mbangassina.



**Photo 4 : Restaurant de fortune**

### **IV.3 CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE MBANGASSINA**

L'essor de l'industrie du tourisme dans l'arrondissement de Mbangassina entretient une intense activité économique sur les plans agricole et de l'Élevage, de la chasse et de la pêche.

#### **IV.3.1. Une intense activité agricole inhérente à l'essor du tourisme**

Il n'est pas inutile de préciser que l'agriculture est le socle de l'économie camerounaise et qu'elle est l'activité par excellence pratiquée dans le département du Mbam & kim. Les vendeurs des restaurants de fortune dans notre aire d'étude ont un avantage non moins important que ceux d'autres localités pourraient envier, à savoir qu'ils ont un choix à

opérer entre la pléthore des produits agricoles que sont : igname, patate, manioc, banane-plantain, macabo, arachide, palmier à huile, maïs, etc...

Les difficultés de commercialisation de ces produits sont battues en brèche grâce à la venue de ces nouveaux acteurs qui constituent un réel et considérable client. Le marché de Mbangassina trouve davantage de relief à cause de la sollicitation de plus en plus importante des denrées qui y sont vendus, créant de fait une concurrence entre les commerçants venus des pays voisins du Cameroun et les « *bayam sellam* » venant de Yaoundé ou ceux partis de la région de l'ouest pour ravitailler le reste des localités du Cameroun.

Dans le même ordre d'idée, nous avons constaté que la propension des clients à consommer les bâtons de manioc a amené les femmes à se tourner vers ce produit. De ce qui précède, les femmes se sont spécialisées dans la production des bâtons de manioc à grande échelle, d'aucunes ont même recrutés les jeunes filles pour augmenter la main d'œuvre.

Nous pouvons citer cette femme dont nous avons constaté un engagement à créer des emplois en recrutant deux filles pour une production quantitative et qualitative des bâtons de manioc. La production quotidienne est de 900 bâtons de manioc à raison de 50 franc FCA l'un. Elle les partage entre trois restaurateurs de rue avec qui elle entretient des relations de partenariat pour un montant de 45000 / jour et 270.000 / semaine (six jours de travail). Nonobstant le caractère artisanal de la production, il va s'en dire que ces emplois sont pérennes et que le salaire de 40.000 francs CFA réservé à chacune de ces filles est largement au-dessus du Smig et du traitement réservé à certains employés dans les grandes métropoles.

Par ailleurs, d'autres filles sont surprises en pleine livraison de leurs marchandises à d'autres jeunes femmes qui grillent de la banane plantain et des safous, beaucoup plus connus sous le nom de prunes, pour les unes; et les braiseuses de poulets et poissons pour les autres. Amereng, l'un des fournisseurs, déclare que « *cette activité permet à chaque femme de tirer son épingle du jeu. Car, un voyage effectué en campagne rapporte pas moins de 12.000 francs de bénéfices* » Elle poursuit en affirmant que « *ces restaurants de rue ont transformé littéralement la vie à Talaba, Montama et autres Mpi, Te'eté. Seuls les paresseux et les partisans du moindre effort se tournent les pouces. Par cette activité, je parviens à envoyer mes enfants à l'école et prends soin de ma maman qui est de plus en plus vieille* ».

Badamassé, un autre commerçant venue de Bangui, fait savoir que « *la croissance arithmétique des tourne-dos ici est à l'origine d'une amélioration des conditions de vie des planteurs dans des villages par une vente à une échelle considérable des denrées alimentaires. Les enfants qui avaient pratiquement abandonné les études ont repris le chemin de l'école et il y a un recul de la mortalité avec les malades qui ont désormais de quoi payer leurs médicaments et manger relativement équilibrés* » Ce discours exalte également les prouesses réalisées par les populations pour ce qui est de l'élevage.

#### **IV.3.2 Du point de vue de l'élevage**

La forte consommation de la volaille, notamment le poulet, de la viande de bœuf, du porc et dans une moindre mesure du mouton justifie à suffisance la forte implication des habitants de la localité de Mbangassina dans cette activité. Les vendeurs de la viande de porc et de poulet braisée ont trouvé un marché assez important pour écouler leurs produits. « Point n'est plus besoin d'attendre le jour du marché de kpassara le jeudi ou de Mbangassina le dimanche pour écouler six ou sept poulets comme par le passé. Je vends quotidiennement un porc et trente poulet aux restaurateurs ambulants, en raison 3000 francs CFA le poulet et 150.000 francs pour le porc » dixit Messina Joseph, un éleveur de la localité de Boura I. Ne

pouvant accomplir tout seul la tâche liée à l'encadrement des poulets et porcs, « je me suis vu obligé de recruter trois jeunes gens, qui perçoivent 30.000 francs CFA chacun, pour m'y accompagner ». Il enchaîne en déclarant que « *d'autres vendeurs viennent de la région de l'Ouest par ce que nous ne pouvons satisfaire cette demande qui croît chaque jour davantage* ». De nos investigations, il ressort clairement que des changements sociaux sont perceptibles dans les différents villages de cet arrondissement avec des jeunes et femmes qui de plus en plus exercent une activité, sont productifs et se prennent en charge dans un pays où l'on observe une raréfaction de l'emploi salarié. Relevons qu'en plus de l'agriculture et de l'élevage qui ont vu leur demande s'accroître, nous notons également que les produits halieutiques et la chasse sont des activités en plein essor grâce à la présence de cette population d'un instant.

### **IV.3.3. Produits de la chasse et de la pêche**

Les mesures contraignantes prises par les pouvoirs publics visant à empêcher la pratique incontrôlée de la chasse ont limité la pratique intense de cette activité. Mais, elles n'ont pas éradiqué le désir de chasser qui animent les populations de cette localité, encouragées par la paupérisation de la société, la crise de l'employabilité et surtout de la demande extraordinaire des touristes. Cet argument est largement avancé par ceux de nos enquêtés et partant, ils approvisionnent à suffisance les restaurateurs de tous ordres. De ce qui précède, notons que les prix ne sont pas standards; ils sont fixés selon la taille de la personne, le nombre de gibiers voulus et leur grosseur. Il est difficile d'avoir un gibier à moins de 7000 francs CFA. Dans le même ordre d'idées, les produits halieutiques intéressent davantage les consommateurs.

Plusieurs cours d'eau traversent les localités de de l'arrondissement et sont riches en poissons. Généralement, la pêche à la nasse est plus utilisée ici et la clientèle se recrute beaucoup plus parmi les détenteurs de tourne-dos et les touristes en situation de retour et qui s'approvisionnent. Ils sont motivés par le fait que ces clients ont une préférence pour le poisson frais, au détriment du poisson fumé qui n'a pas toujours la même saveur. Bien plus ce poisson coûte relativement plus cher que ceux importés, ou celui déjà fumé. Une nette amélioration des conditions de vie des acteurs de ce type d'activité non seulement par la plus-value qui s'y dégage, mais aussi par ce que les problèmes sociaux auxquels ils font face, à l'instar de l'éducation et de la santé, sont de plus en plus atténués.

Toutes ces activités sont à l'origine d'une amélioration considérable de niveau de vie des populations dans la localité attenante et même d'ailleurs. Le tourne-dos et tous les métiers connexes que le tourisme génère au sont considérés au départ comme l'offre la moins- disant. De ce qui précède, et « *au regard des bénéfices engendrés et du rôle que chacun de nous joue dans la famille, l'on a compris, comme le dit si bien la maxime qu'il n'y a pas de sot métier, il n'y a que des sotes gens* » affirment avec emphase Adégono et Mepoui, deux restaurateurs de rue lors de notre entretien. Ces avantages que l'on décèle ici n'enlèvent en rien les inquiétudes que formule tout observateur et chercheur.

#### **IV.4 LES EFFETS SOCIAUX DE L'ÉMERGENCE DU TOURISME DANS LA L'ARRONDISSEMENT DE MBANGASSINA**

Bien sûr la scolarisation des enfants des détenteurs de restaurants de rue, agriculteurs, éleveurs et chasseurs est de moins en moins problématique; bien sûr il est moins aisé pour eux de se rendre à l'hôpital, de faire face à d'autres problèmes sociaux non moins importants qui pourraient se poser; mais comment faire table rase à l'idée que les problèmes de santé et d'éducation qui sont réels à cette localité tirent leur origine de la paupérisation et de l'inactivité qui font flosse.

##### **IV.4.1 Les problèmes de santé**

L'insalubrité et le manque d'hygiène que l'on a relevé plus haut sont source de maladies. Nous avons constaté lors de nos enquêtes de terrain que les aliments ne sont pas couverts et un nombre assez important de restaurateurs ont des infidélités avec la propreté. Aussi ces observations sont-elles perceptibles tout autour du lieu où se pratique l'activité que leur tenue vestimentaire. Majoritairement installés tout au long de la voie principale et aux abords de des auberges et autres motels, aucune précaution n'est prise pour éviter la poussière qui se dépose sur les aliments, comme l'illustre à suffisance cette photo d'une vente de grillarde.



*Cliché: Manga Athé patience*

*Photo 5 : Insalubrité dans les restaurants de fortune*

C'est également le cas des braiseuses de poissons, de safous; vendeuses de beignets – haricot-bouillie-poisson frit. Par ailleurs, la même eau est utilisée pour laver tous les plats et assiettes déjà utilisés par les premiers clients.

De ce constat, se dégagent des interrogations : les maladies hydriques très fréquentes dans cette localité ne sont-elles pas la résultante de cette absence de rigueur dans la propreté? À une période de la recrudescence du choléra, dans ces conditions, jusqu'où l'on pourrait prévenir cette épidémie? Quel peut être le niveau de responsabilité des pouvoirs publics, de la commune et des tenanciers des boutiques touristiques eux-mêmes? La recherche du profit ne devrait occulter le respect des règles élémentaires d'hygiène. Miboto, venu du Gabon irrité par les mouches qui envahissent son plat, a estimé que « *l'on achetait sans coup férir la maladie en cherchant à se nourrir* ». Le service d'hygiène et salubrité de la commune de Mbangassina donne l'impression de se préoccuper davantage de la collecte des impôts que de la santé des habitants.

#### **IV.4.2 Les problèmes de salubrité**

Le manque d'organisation et le caractère toujours informel de cette activité est une raison explicative du déficit de salubrité que l'on constate et déplore dans la localité. Les espaces de restauration jouxtent les poubelles et autres dépotoirs d'ordures, favorisant la fréquentation des mouches dans les tourne-dos. Ces mouches qui se déposent sur les plats ne sont pas de nature à favoriser la bonne santé des fidèles clients et partant, les restaurants deviennent des lieux où l'on contracte facilement la maladie. Par ailleurs, nous avons constaté que les vendeuses de poisson grillé ne prennent aucunement la précaution de couvrir les mets, comme l'illustre fort à propos la photographie suivante.



*Cliché : Manga Athé Patience*

**Photo 6 : Salubrité dans les restaurants de fortune**

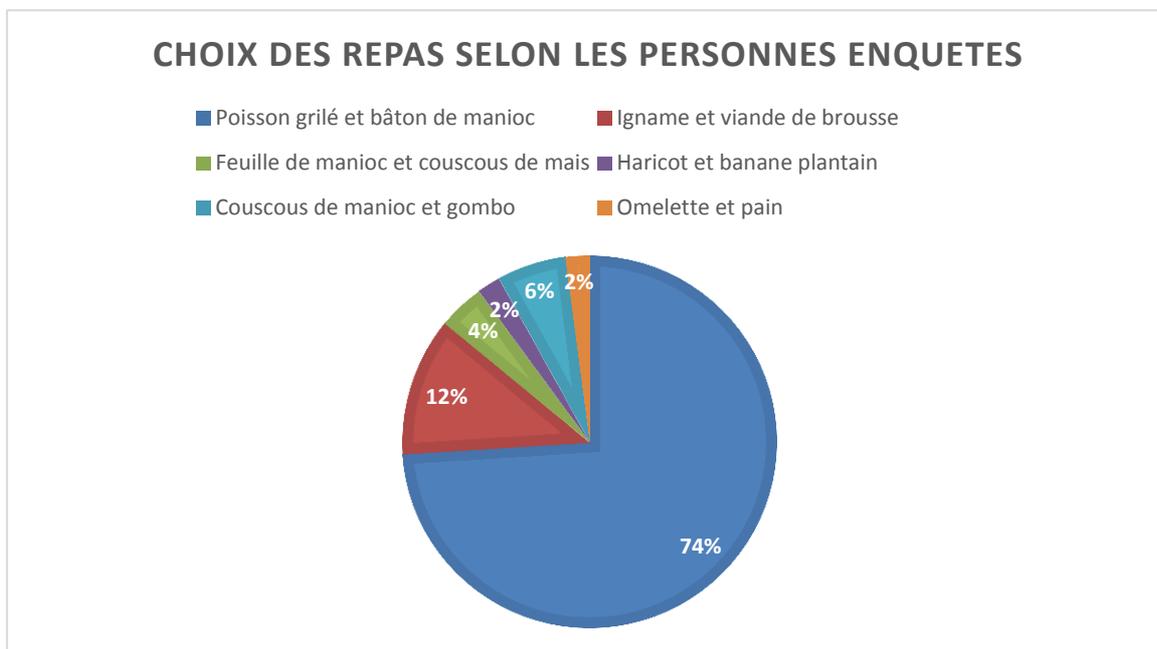
Cette photographie montre une femme dans restaurant de fortune; preuve dans la qualité dégradée de l'hygiène

Nous avons également constaté que l'absence des toilettes contribue à polluer davantage cet environnement avec les gens qui ne prennent pas de la distance lorsqu'il faut se soulager.

Par ailleurs, l'occupation anarchique du trottoir ne facilite pas le respect des règles d'hygiène. La quête du gain de la part des détenteurs des restaurants et l'incivisme des populations qui trouvent pénibles de déposer les ordures dans un endroit assez éloigné de sites d'habitation rendent les localités toujours sales, nonobstant les maigres efforts de la mairie de maintenir la ville propre.

Il est de bon ton de conscientiser les populations, mais aussi que la commune et les pouvoirs publics trouvent des espaces plus sécurisants et confortables à la pratique de ce métier. Le cri d'alarme de Mepoui n'est donc pas ex-nihilo et il affirme « *qu'il n'y a pas de sots métiers, il n'y a que des sottes gens* ». Il poursuit en affirmant que « *l'on accorde le même traitement à tous les métiers, aussi bien du secteur public que du secteur privé* »<sup>2</sup>. En somme, il va s'en dire que ces occupations favorisent la croissance de l'insalubrité à, une présence irrégulière des dépôts d'ordures, l'obstruction des voies publiques, le bouchage des caniveaux et l'occupation anarchique des trottoirs.

#### IV.5 LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES SUR LE CHOIX DES RESTAURANTS



**Figure 3 : choix des repas selon les personnes enquêtées**

Source : Patience Manga Athe

**Tableau15 : Répartition des enquêtes selon le choix des repas**

<b>Repas choisi</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Poisson grillé +bâton de manioc	37	74,0%
Igname+viande de brousse	6	12,0%
Feuille de manioc + couscous de maïs « <i>ou kpen</i> »	2	4%
Haricot + babane plantain	1	2,0 %
Couscous de manioc + gombo	3	6,0%
Omelette + pain	1	2,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>100,0 %</b>

Ici, nous constatons que poisson grillé + bâton de manioc est le type de plat qui domine le choix alimentaire des enquêtés avec un taux de 74,0%. Ce tableau montre les habitudes alimentaires des peuples camerounais représentés dans notre étude. La prédominance de ces repas dans la restauration hors foyer marque l'expression de la continuité des habitudes alimentaires acquis en milieu familial.

Aujourd'hui, nous pouvons constater que l'industrie du tourisme est un facteur impressionnant du développement du Cameroun et de l'arrondissement de Mbangassina en particulier avec toutes ces activités qui font floresse et participent à la modernisation de cette localité. Ces villages assez rapidement ont vu un boom démographique et des activités dites urbaines qui participent à pousser le touriste non seulement à venir mais à y rester.

#### **IV.5.1. Efficacité physique des politiques touristiques**

La sécurité au sein des sites touristiques, leur gestion effective et la qualité de la salubrité autour des boutiques touristiques et la politique des soins offerts ou proposés sont les articulations essentielles qui nous préoccupent ici.

##### **IV.5.1.1. La sécurité au sein des sites touristiques**

Les sites touristiques ne sont malheureusement pas dotés d'un arsenal de sécurité de pointe. A plusieurs endroits, il n'existe pas un poste de police capable de garantir la sécurité des touristes et des responsables touristiques. Il reste évident que l'arrondissement de Mbangassina n'est pas pourvu en agents de sécurité et ceux qui y sont ne disposent malheureusement d'un matériel de sécurité évident.

Cette absence de dispositif de sécurité est contraire aux différentes politiques de sécurité conçues pour rendre cette activité attrayante et lui donner un crédit subséquent. Cela dit, les touristes seraient plus prompts à venir si et seulement si ces derniers sont assurés que les politiques conçues sont évidemment mises en œuvre.

Cette situation trouve son explication soit pour cause de la mauvaise implémentation de ces politiques, qui sont faites autour de cette activité ou alors de la mauvaise foi des

responsables des structures décentralisées du MINTOUL. L'insécurité dans ces établissements touristiques peut connaître une croissance exponentielle par ce que les problèmes de sécurité dans l'arrondissement de Mbangassina sont récurrents et proviennent de l'intense activité.

Un autre point d'investigation a porté sur les préoccupations des autorités de sécurité sur la gestion des boutiques touristiques, vue notamment sous l'angle de l'existence d'un règlement y afférent, ou encore de la participation des touristes à dans les différentes ères de jeu dans la région de Mbangassina, soit par exemple pour établir l'ordre, éviter le gaspillage, dénoncer les rebelles, etc....

Il apparaît de ces points de vue que ces politiques ont mis en place un règlement sur la gestion non seulement des touristes, mais aussi des sites qui en font un attrait important. Les différentes politiques en matière de tourisme constituent l'un des éléments dont la présence est vitale dans l'amélioration de cette activité et partant de l'économie camerounaise. La sécurité autour des sites touristiques témoigne de l'engagement effectif des pouvoirs publics à sécuriser les touristes durant leur séjour.

#### **IV.5.1.2. La qualité de salubrité et des soins offerts**

Ce travail nous a permis aussi d'examiner l'importance accordée aux initiatives prises par la prééminence institutionnelle du Cameroun dans le contexte particulier où le respect de la hiérarchie est sujet à caution. Il est donc question, dans le cadre de cette recherche de constater que l'une des politiques en matière du tourisme est aussi de mettre en place des sanitaires beaucoup plus aux alentours des sites touristiques.

Il était question pour nous de rechercher l'existence effective des latrines dans les différents sites touristiques comme prévu par les politiques mises en relief par l'exécutif du gouvernement camerounais. Le cadre réglementaire de l'activité touristique a permis de vérifier si les latrines ont pris en compte une séparation en fonction du sexe ou de l'âge. Il appert clairement que l'insuffisance en latrines et leur mauvaise conservation affectent l'adhésion des touristes de sexe féminin.

Le scepticisme des bénéficiaires à l'égard des conditions de salubrité qu'offrent ces établissements touristiques renforce leur manque de confiance à aller dans les différents sites. Ce scepticisme est lié aux dysfonctionnements réels des installations sanitaires, nonobstant le fait que l'état de propreté des établissements se soit nettement amélioré depuis la mise en place d'une politique de renforcement de la santé et de la salubrité autour et dans les sites touristiques.

Nous relevons que ces acteurs n'ayant pas construit de latrines, il faut tout de même mettre un réel point d'honneur à réhabiliter celles qui existent et achever leur construction. Il est peu honorable que les touristes soient obligés de quitter l'enceinte d'une boutique touristique pour chercher où faire les besoins dans la broussaille environnante. Au demeurant, une autre lecture des données qualitatives semble indiquer que les latrines constituent l'un des objets sur lesquels les politiques n'ont suffisamment opéré, ce qui impacte sur les activités du tourisme à Mbangassina.

#### **IV.5.2. Efficacité de la technostructure des politiques et activités touristiques**

Afin d'assurer effectivement un environnement propice à une activité touristique à l'image de la renommée de l'arrondissement de Mbangassina, chaque établissement touristique se doit de disposer d'un concentré d'éléments descriptibles en termes de dispositifs d'épanouissement des touristes. A ce titre, les structures bénéficiant du label porteur de d'établissement touristiques devraient toutes recevoir un suivi des responsables à l'échelle locale du MINTOUL afin d'affiner la stratégie et de s'assurer que le renforcement de capacités qui est davantage prôné n'est pas un slogan mais possède un contenu.

Tout comme ces boutiques touristiques sont supposées, bénéficier de l'encadrement des pouvoirs publics, Il s'agit ici de vérifier si les conditions d'épanouissement des touristes sont réunies pour un tourisme de qualité dans la région de Mbangassina. Pour y parvenir, des questions visant à identifier la sécurité et le confort des sites disponibles dans les différentes offres touristiques de la région de Mbangassina ont été adressées tant aux bénéficiaires, aux différentes structures concernées qu'aux gérants des boutiques touristiques. Une grille d'observation a permis d'apprécier le confort des sites.

##### **IV.5.2.1. Des sols riches et adaptés à la pratique du tourisme**

Les sols montagneux de l'arrondissement de Mbangassina sont issus de la décomposition des basaltes et constituent le substrat de la végétation dans cette zone présentée comme le grenier agricole du Mbam & Kim. De même, il existe des sols argileux recouvrant certains secteurs de la localité. Ces deux types de sols sont particulièrement fertiles surtout lorsqu'ils sont mutuellement associés.

Cela peut justifier la forte implantation des activités agricoles dans cette région qui abrite d'ailleurs le premier et le plus important marché du département du Mbam & Kim qui se tient tous les dimanches à Mbangassina et réservoir de la plus grande production cacaoyère de ce département. Ces différentes exploitations servent à la pratique d'un type particulier de tourisme, l'agro-tourisme.

##### **IV.5.2.2. Un milieu physique très varié et luxuriant**

Mbangassina est une région présentant les plus riches espèces de plantes au Cameroun. Car en effet, près de la moitié des 7 000 - 8 000 espèces de la flore se retrouvent dans cette région. On dénombre trois types de sols : les sols plateaux, les sols de bas-fonds (marécages) et les sols de plaines bien que la grande partie des sols soit de type ferrallitique, des structure grossière et dont la couleur varie du jaune au gris foncé. Cette richesse est favorable au développement d'une diversité de cultures vivrières et de rente.

Le relief ici est peu accidenté constitué d'une succession de collines et de plateaux dans sa grande partie. Ces derniers sont reliés par des vallées sédimentaires dans lesquelles existent quelques langues marécageuses. Le reste de la communauté présente un enchevêtrement de vastes plaines et des petites vallées et de grandes collines (Montama I, II, III) qui sont actuellement occupées par des populations à la conquête de nouvelles terres fertiles.

L'hydrographie ici est l'apanage des cours d'eau et fleuves dont les plus importants sont : les fleuves (sanaga et mbam), et la djim. Ces cours d'eau sont poissonneux et malheureusement constituent également un réservoir des simulies, avec pour corollaire la recrudescence de l'onchocercose. A ces cours d'eau principaux, on retrouve une multitude de petits cours d'eau (rivières, ruisseaux, sources) dont certains ont un régime saisonnier.

La faune y est caractérisée par la présence des rongeurs tels que (le porc-épic, rat, palmistes, aulacodes, etc.). Toutefois, on y trouve d'autres espèces telles que les antilopes, civettes, varans, crocodiles, pythons, etc. Quelques-unes des espèces caractéristiques sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous :

Toutes ces politiques sur le plan environnemental promeuvent une végétation caractéristique de forêt dense toujours verte. Dans cette région, l'on est arrivé à constater que les racines des plans enchevêtrées se dressent au-dessus des bancs de vase, noyées à marées hautes hantées de curieux poissons dans la Sanaga.

Faisant suite à la mangrove dans les marais, assez loin parfois de l'intérieur, une forêt de bambous s'adapte elle aussi à la vie palustre. Mais la majeure partie de cette forêt appartient à cette sylvie immense. C'est un épais manteau moutonnant qui recouvre la terre, atténuant les formes de relief, toujours vert, qui fait bleu et gris à l'horizon pluvieux.

La rigueur dans l'application de ces politiques favorise la conservation de la nature, dans un environnement agricole par excellence pousse à penser que l'enjeu est la recherche d'une zone qui offre la beauté de la nature et plus l'on s'élève en altitude, plus l'aspect change, les grands arbres disparaissent, les fougères se multiplient. Sur les sommets, on peut trouver des prairies et des pâturages. Tout ceci constitue des données à regarder et parfois à toucher pour le plaisir personnel.

#### **IV.5.3 Efficacité institutionnelle**

Nous avons défini le tourisme comme l'ensemble des activités liées aux déplacements des personnes (résidents ou non) pour un séjour de durée minimale de 24 heures dans un lieu donné et pour un motif d'agrément, personnel ou professionnel. Ainsi présenté, la technocratie institutionnelle est déterminée à donner au tourisme un ensemble de missions.

Le tourisme remplit trois missions : le divertissement, l'éducation et l'émotion - (de la traduction d'une portion du rapport anglais de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) des trois 'E' : Entertainment, Excitement & Education) qui contribuent effectivement à épanouir l'homme.

Ces textes montrent à suffisance que le tourisme est né sous la forme de la pratique contemporaine au XIX<sup>e</sup> siècle avec le mouvement romantique en Occident. Le romantisme est aussi bien un genre littéraire qu'un mode de vie qui s'émancipe de la régularité classique et de l'omniprésente rationalité des siècles antérieurs. Il vise la libération du moi et de l'art de toute sorte d'assujettissement. On peut alors comprendre, au regard de l'analyse de ces textes, le lien qui existe entre le tourisme d'une part et l'intimité et la liberté d'autre part. Souvent, pendant des séjours touristiques à Mbangassina, comme nous l'avons constaté se nouent des relations amicales et même amoureuses, dans de surprises parties...

Dans certaines localités de cet arrondissement comme à Talba, le tourisme sert à promouvoir une certaine vie licencieuse. On parle d'ailleurs du tourisme sexuel qui est autorisé par d'autres législateurs, mais le Cameroun a toujours fait table rase de cette activité

et se refuse de la réguler. Pourtant, il se trouve que les localités à la lisière de la capitale politique du Cameroun sont des destinations prisées pour des personnes inclinées à cette débauche officialisée mais de plus en plus combattue par l'OMT.

Par ailleurs, ces textes sont de nature à faire du tourisme davantage comme une activité de récréation de l'homme. Cette fin que le tourisme vise est celle qui est admise par l'OMT. En effet, la vie moderne avec sa cohorte de stress, de contraintes liées au travail...exige que l'on se donne du répit pour refaire sa santé, se divertir. Les pouvoirs publics au travers de ce cadre réglementaire visent à s'adjuger le droit de se satisfaire par la conquête de quatre extrêmes.

C'est ainsi que : le tourisme permet d'opposer à l'activité constante, la relaxation complète, de conquérir un environnement totalement étranger au détriment du cadre habituel de vie (la maison), de troquer l'ordre avec le désordre, de passer d'une situation de dépendance à une situation de dépendance très limitée voire la solitude. L'objectif est donc clair : donner à cette activité de divertissement. C'est pourquoi de plus en plus aujourd'hui, le touriste se présente comme un 'enfant' qui fait des caprices et sur lequel on doit veiller pour éviter quelque désagrément aux autres et au milieu qu'il visite.

Le touriste a comme atout à cela sa disponibilité et sa curiosité. Il s'agit en définitive d'une activité qui permet au déplacé de céder aux inclinaisons et aux fantaisies de son cœur et de son corps en utilisant les ressources du milieu à cette fin pendant un séjour touristique de manière à se sentir requinqué. C'est à cela que se livrent de milliers de personnes depuis longtemps dans tout le pays en général et dans l'arrondissement de Mbangassina en particulier. Il importe à présent d'en faire le point de manière à en connaître la situation. Le tourisme apparaît dès lors comme une perche tendue à l'homme moderne à la recherche de l'équilibre, d'où le cadre réglementaire qui coud définitivement cette activité dans la durée.

#### **IV.5.4. Une infrastructure touristique insuffisante**

Par infrastructure touristique, nous entendons tout ce qui dans la localité d'accueil contribue au bien-être du visiteur c'est-à-dire ce qui facilite le divertissement, l'émotion et l'éducation qui sont les trois missions du tourisme. Dans ce sens, nous présenterons les politiques d'amélioration du tourisme qui, tour à tour ont pris en compte les transports, la communication l'hébergement et la restauration, et les points de loisirs.

### **IV.5.5 LIMITES DES POLITIQUES ET ACTIONS TOURISTIQUES AU CAMEROUN ET DANS LA LOCALITE DE MBANGASSINA**

Ces entraves sont perceptibles sur un triple plan : la technostrucure, l'aspect économique et la situation culturelle.

#### **IV.5.5.1 Une technostrucure défaillante**

La technostrucure camerounaise dans le secteur du tourisme présente une évolution en dans de scie. Ce tel niveau d'évanescence montre à suffisance que l'administration centrale n'arrive certainement pas à cerner les adjuvants que regorge cette activité qui, semble-t-il, est réduite à des loisirs. Pour preuve, l'Office du tourisme créé en 1960 a été dissoute bien avant même d'avoir été implémenté.

Du ministère de l'information et du tourisme en 1966 à la direction du tourisme en 1988 en passant par le commissariat général au tourisme en 1970 et à la délégation générale du tourisme en 1975, les changements structurels sont légions. En 1989, nous retrouvons tout un ministère consacré au tourisme.

A l'analyse de toutes ces réformes structurelles, il se trouve qu'aucune politique n'est allée à son terme, car d'une structure à une autre, tout était pratiquement à refaire ou tout au moins à reformuler. En plus, la transversalité de cette activité n'est pas toujours suivie par des actes. Le développement de l'activité touristique recommande que plusieurs ministères s'accordent.

Malheureusement, les ego surdimensionnés entravent considérablement l'activité. Les responsables des autres services directement concernés à l'exemple de la sécurité, des transports, des télécommunications, de la santé ne se rendent pas toujours disponibles à la concertation. Des fois, certaines autorités de ces ministères déclarent avoir un budget à l'étroit. De l'autre côté, les responsables du ministère en charge du tourisme sont accusés d'accaparement et d'immixtion dans les services des autres sous le prétexte de la transversalité.

De ce qui précède, l'absence de coordination et de synergie est une entrave considérable à l'activité. Car il n'y a pas d'essor du tourisme sans un réseau routier fluide, sans un réseau de télécommunication assez dense, sans un éclairage subséquent, sans une garantie de sécurité pour les touristes, sans une carte sanitaire et un plateau technique dans les hôpitaux conséquents. Par ailleurs, il faut non seulement faire venir les touristes. Mais encore faudrait-il qu'ils reviennent.

L'épineux problème de corruption n'épargne pas ce secteur. A l'embarquement, le touriste qui vient au Cameroun devrait emprunter la compagnie nationale ; malheureusement, l'irrégularité des vols et la grande controverse autour de la sécurité que les avions de la compagnie camerounaise offre est un repoussoir pour tout touriste qui fait le choix du Cameroun.

A l'arrivée au Cameroun, l'accueil est déplorable, les agences de tourisme ne font pas floresse comme dans les pays qui ont le même niveau de développement que le Cameroun à l'exemple du Kenya, du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire ou ceux qui en 1960, à l'indépendance, était soumis à la domination de la même puissance qu'est la France. Les pays comme le Maroc, la Tunisie sont des destinations touristiques évidentes et à copier. Les agences de tourisme professionnel au Cameroun sont quasi-inexistantes, et celles qui existent offrent un service approximatif. Nous n'aurons garde de relever les tracasseries policières, l'absence de moyens de transport de pointe et l'arnaque des conducteurs, l'insécurité et l'opacité dans la quête de l'information.

Le Cameroun doit s'arrimer aussi à la cyber civilisation et à la cyberculture par une fluidité de l'information dans les sites des différents hôtels qui manquent de tout. L'insalubrité des villes et le mauvais entretien des sites touristiques par les institutionnels découragent plus d'un touriste.

Ce tableau pas du tout reluisant se noirci davantage avec les querelles quasi régulières des responsables des ministères en charge de la culture et du tourisme. Nonobstant l'organigramme bien défini, il est toujours difficile pour ces responsables de savoir lequel

entretient les sites touristiques ou alors jusqu' où s'arrête la mission dévolue au ministère de la culture et à partir d' où commence celle du ministère du tourisme.

Ce clair-obscur ne favorise pas l'essor de cette activité, mais aussi le meilleur épanouissement des touristes qui, faute de lieux aménagés, entretenus et sécurisés se trouvent obligés de repartir. Ce chapelet d'insuffisances trouve aussi un écho dans les lourdeurs et lenteurs administratives non seulement dans le traitement des dossiers, mais aussi dans le transfert des compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées(CTD). Depuis la constitution du 18 janvier 1996 qui a admis la décentralisation et a donné naissance aux CTD, le transfert des compétences aux CTD par l'administration centrale est une chimère ou tout au moins subi des entorses volontaires des autorités compétentes en la matière.

Pourtant il est clairement admis que les CTD participent de l'essor de leurs localités et les bénéficiaires dès lors se sentent concernés et associés aux activités qui sont faits pour leur profit. Cette décentralisation à plusieurs vitesses est une entrave à l'action des CTD et un obstacle à l'essor de l'activité touristique dans la contribution très attendue de la commune. A cela s'ajoute l'influence des rapports centre-périphérie.

Les élites de l'arrondissement de Mbangassina, dans leur posture de personnalités ressources du parti au pouvoir, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), influencent négativement les actions des autorités communales. C'est le cas du sénateur de la localité qui utilise son veto à chaque fois que les actions entreprises ne requièrent pas sa forte adhésion ou ne vont pas dans le sens qu'elle souhaite donner. Pourtant les autorités communales ont la charge et la responsabilité de concevoir et mettre en œuvre leur feuille de route telle que définie par le conseil municipal. Les élites insistent que toutes les actions requièrent leur sceau.

Celles qui sont mises en cause, font toujours recours au comité central de leur parti pour rappeler à monsieur le maire la discipline du parti. Ce dernier est, contre sa profonde volonté et face à son engagement à épanouir sa population, obligé de revoir sa copie. Cette attitude justifie le retard considérable pris dans le démarrage des travaux de construction d'un hôtel touristique dans le chef-lieu de l'arrondissement qu'est Mbangassina. Elle tient à superviser les travaux comme si ce rôle était dévolu au sénateur.

Cette influence des rapports centre-périphérie est un obstacle fort révélateur de la non application du plan communal de développement, surtout dans son volet tourisme. A tout ceci s'ajoutent les problèmes de gouvernance qui sont une pathologie au Cameroun. De l'attribution à l'exécution du marché, il faut des libations. Somme toute, ce chapelet d'obstacles à l'échelle de la technostructure est complété par des entraves économiques qu'il convient aussi de relever.

#### **IV.5.5.2 Une situation économique déplorable**

Le tourisme depuis la première moitié des années 2000, occupe une place centrale dans l'économie du Cameroun. En 2011, lors de son investiture comme président de la République du Cameroun, monsieur Paul Biya avait fait du tourisme le cinquième pilier de l'économie camerounaise. Le budget de ce département ministériel, il est certes vrai a connu une augmentation de 19 millions de francs CFA en cette année 2016.

Mais il n'en demeure pas moins vrai qu'il reste le parent-pauvre dans la hiérarchie des enveloppes allouées aux différents départements ministériels. La situation ne fut pas reluisante les années précédentes. Cette ardoise financière inconsistante justifie à suffire les

manquements observés dans l'atteinte des objectifs arrêtés et les attentes des touristes. L'enveloppe que l'on octroie à ce département ministériel est tributaire de la place accordée à cette activité, en dépit des discours qui peuvent être prononcés. A cette situation inconfortable du budget du MINTOURL s'ajoutent les difficultés fiscales.

La fiscalité envenime le climat des affaires. Les tenanciers des boutiques touristiques doivent s'acquitter des taxes à plusieurs échelles : la taxe communale, la taxe foncière, la taxe fiscale et la taxe lié au tourisme. La conjugaison de toutes ces taxes justifient les distorsions observées dans la classification des hôtels pour que les prix des nuitées permettent d'absorber les dépenses financières de ces structures. En dehors de cet obstacle fiscal, nous pouvons relever l'absence d'un parc automobile fiable.

Il est du réseau routier comme du parc automobile camerounais, les deux pêchent par l'inconfort, la désuétude et l'amateurisme qui les caractérisent. Les routes sont dans un état de délabrement avancé et dans la localité qui compose notre aire d'étude, la situation est encore plus déplorable et paradoxale.

Comment comprendre cette espace qui est un vivier agricole, avec une forêt dense, possédant des espèces rares et qui subit de façon drastique une concurrence des sociétés forestières ; mais la route pour y accéder n'est pas entretenue ? De Yaoundé à Mbangassina, le touriste peut encore se satisfaire de rouler sur un semblant de bitume. Mais à l'arrivée à Ombessa, s'il est venu dans un véhicule de transport en commun, il est désagréablement surpris de constater que le trajet à effectuer d'Ombessa à Mbangassina doit se faire sur une moto au travers d'une route en piteux état.

La situation devient plus difficile lorsqu'il a plu. La moto est le moyen le plus en vue dans cet arrondissement. Cet état de fait ne peut contribuer efficacement à l'essor économique de la localité. Le tissu économique prend évidemment un coup. Les commerçants grossistes ont également maille à partir avec l'absence des véhicules de transport. Ces derniers sont obligés de faire venir des véhicules de Yaoundé, causant un manque à gagner énormes aux populations de la localité, et même de la mairie qui voit son impôt libérateur s'envoler. A cette insuffisance routière, ajoutons encore le balbutiement de la communication dans cette localité.

Il est certes vrai que tous les opérateurs de la téléphonie mobile au Cameroun desservent la localité objet de notre étude. Mais, il n'en demeure pas moins vrai que la qualité du service demeure approximative. Il n'est pas toujours aisé de rester couper de son milieu pendant des jours sans prendre des nouvelles. Cette situation amène tous les touristes à écourter leur séjour, non sans conséquence sur toutes les activités objet de leur voyage. Car lorsque ce n'est pas le pilonne qui semble être défectueux, c'est le téléphone qui n'est pas chargé, faute d'énergie.

La question d'énergie est nationale, c'est une lapalissade. Mais la localité de Mbangassina est au trois quart éclairée à la lampe tempête. Les tenanciers des boutiques touristiques ont trouvé un exutoire : le groupe électrogène. Seulement, l'éclairage ne tient que pour quelques heures et bonsoir les lampes tempête, à cause de l'essence pas à la portée de toutes les bourses.

Dans cette ambiance-là, la goutte d'eau qui déborde le vase est que tous les lieux de distraction sont à l'arrêt, et en saison sèche, il difficile de boire une bière fraîche. Dans ces conditions, comment tirer davantage profit de cette activité ? Les populations locales, nonobstant les activités qu'elles ont développées, sont victimes de cette absence d'énergie :

situation qui pénalise drastiquement leurs attentes. Dans la même veine, signalons que les obstacles sont également perceptibles sur le plan culturel.

#### **IV.5.5.3 Les périls culturels**

D'entrée de jeu signalons le manque des structures de formation ou l'obsolescence de celles qui existent dans le secteur du tourisme. Jusqu'ici, au niveau supérieur, seule l'université de Yaoundé I a une filière de formation en tourisme et loisirs. Jusqu'à une époque récente la formation en tourisme était l'apanage des instituts privés.

Cette formation ne se limite qu'au niveau du cycle licence, pour un pays qui tient à attirer les touristes. Le Cameroun ne serait-il pas victime de sa situation géographique qui l'empêcherait de se mouvoir ? Possible. Le contenu des enseignements reste insatisfaisant. Cette situation fait en sorte que le pays n'a pas une technocratie sagement bien construite. L'impression qui se dégage est que tout le monde peut exercer dans ce ministère, considéré par de personnes sans culture véritable, comme un ministère sans vision. C'est la chasse gardée des conseillers d'orientation et de sport. Les géographes et autres spécialistes n'ont pas toujours accès facile. Nous pensons que la formation doit commencer à la base.

Nous pensons que ce pays est victime de ce que la formation dans l'industrie du tourisme ne figure pas en bonne place dans les programmes scolaires, si oui comme un complément, mais pas comme un axe majeur de formation. Les richesses culturelles du Cameroun ne sont pas connues de tous, singulièrement des jeunes ; tout comme les atouts de l'industrie qui, jusqu'ici sont méconnus ou mal connus de l'ensemble des Camerounais.

A l'échelle locale, il n'existe aucune structure de formation dans ce secteur. Nous avons constaté que cette activité est exercée par des personnes qui disent avoir perdu espoir en la vie. A contrario de cette perception erronée, signalons qu'à aucun moment la délégation départementale n'a pu juguler ces incompréhensions et méprises de l'activité par l'organisation d'un séminaire, même avec le concours de la mairie. Ce déficit est aussi perçu au niveau de l'entretien des sites culturels.

Les sites touristiques de cette localité ne sont pas entretenus et plus grave, sont systématiquement mis à rude épreuve pour la chasse, la pêche et l'agriculture. Les feux de brousse à intervalle régulier et saisonnier ont chassé toutes les espèces fauniques de la localité et d'autres sites pas encore explorés sont détruits, à cause de la paupérisation des masses.

**TROISIEME PARTIE :**  
**PRESENTATION CRITIQUE DES**  
**RESULTATS ET RECOMMANDATIONS**

# CHAPITRE V :

## PRESENTATION CRITIQUE DES RESULTATS.

Dans ce chapitre, il est question de procéder à la vérification des hypothèses, ensuite d'évaluer les manquements et défaillances de cette étude, enfin de formuler les recommandations et suggestions.

### V.1. VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES

Pour mener à bien ce travail, trois hypothèses ont été formulées en amont. C'est le lieu ici de procéder à la vérification de ces hypothèses.

**HR1 : La première hypothèse formulée est la suivante :** Les politiques touristiques de la localité de Mbangassina découlent des politiques nationales.

Cette hypothèse se vérifie car, toutes politiques touristiques mises en œuvre dans l'arrondissement de Mbangassina sont entièrement conçues et définies à l'échelle nationale. La délégation départementale du tourisme, service déconcentré de ce département ministériel, a la responsabilité de mettre en œuvre ces politiques. Par ailleurs, la mairie de Mbangassina n'a pas une politique touristique propre qui lui est propre.

Elle est totalement collée à la posture nationale. Les résultats documentaires et empiriques ont démontré qu'il faut adapter ces politiques à la réalité de chaque localité. Ces différentes nuances déterminent la spécificité de chaque localité. Il saute aux yeux que la macro stratégie est un obstacle majeur aux actions du touristiques en ce sens qu'elle est à des moments à l'opposé des axes stratégiques de la localité.

Peut-être faudrait-il que les propositions de la base soit davantage prise en compte bien avant toute réforme. L'Etat et ses structures, les acteurs internes au développement que sont les associations et ONG locales, la structure territoriale décentralisée et les populations locales doivent être associés à la conception des politiques afin de les rendre davantage opératoires.

**HR2 : les politiques et les actions touristiques de l'arrondissement de Mbangassina ont une faible influence sur le développement de la localité.**

Notre travail visait la vérification de l'impact que ces politiques et actions touristiques ont sur le développement de cette localité. Il est vrai que des actions significatives ont été menées dans cette localité avec un impact réel et certain à l'instar des restaurants de rue autour des hôtels de fortune ont créé un emploi plus ou moins précaire, les marchés périodiques ont boosté significativement les recettes municipales, les auberges ont non seulement apporté une plus-value dans l'architecture de la localité, mais aussi créé un emploi à ces quelques jeunes, mais ces actions sont à juste titre inconsistantes.

Il reste que Mbangassina est un vivier agricole, un grand bassin de cacao, mais il manque des routes pour faciliter la circulation des personnes et des biens. Bien plus, la géographie de Mbangassina est composée de savane, mais surtout une épaisse forêt qui regorge des espèces assez rares ne peut avoir une route asphaltée, pourtant située à proximité de la cité capitale du Cameroun. Dans la même veine, la situation économique est de loin des plus reluisantes. L'absence d'une véritable politique touristique obère la vie économique des populations attenantes qui ne ressentent pas véritablement les retombées de l'action du tourisme.

La majorité de nos enquêtés, soit 95% des personnes interrogées, témoignent de ce que les actions de cette activité seraient bénéfiques pour eux si et seulement si les autorités à l'échelle nationale étaient davantage plus pugnaces. De ce qui précède, il reste que les actions du tourisme n'impactent pas considérablement sur le développement de la localité de Mbangassina. La création des routes, l'aménagement des sites touristiques, la construction des hôtels, des restaurants, construction des marchés, des infrastructures de communication sont des axes générateurs de richesses et une plus-value incommensurable. Le constat qui se dégage est que l'approche volontariste permet de concevoir ou d'élaborer les stratégies afin que leur implémentation soit une réussite pour un développement toujours soutenu et croissant.

### **V.1.1 Le mimétisme et le manque de créativité comme substrat de la stagnation de l'activité touristique**

Les résultats auxquels nous sommes parvenus confirment la vérification, la validité de cette hypothèse. Toutes les politiques et stratégies adoptées ici sont calquées de l'extérieur sans malheureusement les adapter aux réalités du Cameroun. Pourtant le Cameroun est un scandale écologique et un pays à la géographie favorable, c'est-à-dire présente des atouts énormes dans le domaine du tourisme. Par ailleurs, l'ignorance des populations, l'absence de culture et le déficit de formation justifient à suffisance le retard observé dans l'essor de l'activité touristique.

## **V.2 CRITIQUE DES RÉSULTATS**

Partant du postulat selon lequel aucune œuvre humaine n'est parfaite et reste une pensée en maturation, il est de bon ton pour nous de remettre en cause notre travail et les obstacles rencontrés durant notre revue documentaire et le travail sur le terrain.

### **V.2.1 L'orientation du sujet**

Dans tout travail de recherche, le chercheur s'appuie sur un angle dans lequel il oriente ses travaux. De ce fait, il définit clairement les concepts, les variables, ainsi que les indicateurs et sous indicateurs qui sont des unités de mesure du phénomène étudié. Dans cette étude, bien qu'ayant défini le concept de « tourisme », nous nous sommes plus intéressés aux politiques et actions touristiques. Bien que les résultats soient satisfaisants, ils auraient pu l'être encore plus si nous avions eu à développer en profondeur les actions du tourisme à Mbangassina.

## **V.2.2 Critique des hypothèses**

**VH1** : La première hypothèse qui est une mise en place d'un cadre incitatif impliquant tous les acteurs du développement et qui va donner une nouvelle orientation au tourisme à Mbangassina est sujette à caution. Pour pertinente que puisse paraître cette hypothèse, il n'en demeure pas moins vrai que dans un pays où le choix des stratégies est l'émanation du pouvoir central, il reste que la léthargie observée dans ce secteur revêt le sceau des pouvoirs publics.

Le tourisme étant défini dans l'agenda gouvernemental comme le cinquième pilier économique et que la définition des politiques, l'orientation, la détermination des enveloppes budgétaires sont une émanation des pouvoirs publics, alors il reste pertinent que l'ampleur de cette activité est l'apanage de l'exécutif.

Bien sûr il faut impliquer tous les acteurs, bien sûr nous sommes dans un système de décentralisation ; mais comment comprendre la vacuité des analyses qui soutiennent cette thèse ? A bien y regarder, nous donnons raison à la théorie volontariste car il ne suffit pas seulement d'avoir du potentiel touristique, le primat doit être accordé aux ressources de qualité, mais aussi des politiques et stratégies fiables.

Nous épousons l'idée, qui donne limite à cette thèse, que cette action doit assurer l'efficacité, l'efficience et la pérennité. De ce qui précède, l'absence des politiques fiables est un handicap et celles des politiques mises en exergues ici justifient le manque de lisibilité observée dans l'application des politiques dans cette localité car toutes ces politiques sont de plus en plus générales.

**VH3** : Le mimétisme et le manque de créativité sont à l'origine de la faible influence des politiques et actions touristiques dans le développement de la localité.

Nous nous inscrivons en faux contre cette thèse par ce que le Cameroun est un pays indépendant et la diversification des partenaires et la collaboration qui en résulte ne subsume pas un mimétisme dans le choix des politiques et stratégies ; mais plutôt un échange de stratégies avec les pays qui présentent les mêmes atouts que le Cameroun.

A contrario de la créativité comme justificatif des manquements liés aux actions du tourisme, nous pensons plutôt que ceci est causé par le manque de culture relative à cette activité. Par ailleurs, l'ignorance des populations attenantes est un handicap sérieux voire capitale dans la mise en place des activités qui accompagnent le tourisme.

## **V.2.3. Les manquements méthodologiques**

La méthodologie peut être définie comme étant la démarche empreinte pour collecter les données, ainsi que les outils et techniques utilisées pour le traitement de ces données. La démarche adoptée dans cette étude est systémique. Nous avons formulé des hypothèses en amont qui ont été confrontées sur le terrain via la recherche documentaire. A chaque étape nous relevons quelques manquements :

### **V.2.3. La recherche documentaire**

Nous constatons que le tourisme est le parent – pauvre de la recherche dans ces bibliothèques. La littérature est moins abondante à ce sujet. Néanmoins, nous avons pu, sur la base des ouvrages consultés, faire une revue croisée des documents afin de respecter la logique du « testus unus testus nullus », c'est-à-dire une source, pas de source.

Ceci constitue l'une des défaillances de cette recherche. La recherche documentaire nous a conduit dans les bibliothèques de l'École Normale Supérieure de Yaoundé (ENS), de l'université de Yaoundé I, de la F.A.L.S.H, celle de l'IFORD, du département du tourisme, de la fondation Paul Ango Ella et bien d'autres. Au vu de ce qui précède, force.

### **V.2.4. L'échantillonnage**

Parlant de l'échantillonnage, nous avons défini une marge d'erreur, 7%, soit environ 93% du taux de précision ou de représentativité de l'échantillonnage. Sur cette base, nous avons défini la taille de l'échantillonnage à 08 villages sur les 19 villages que compte l'arrondissement de Mbangassina. Signalons que cet arrondissement couvre une superficie de 4100 km<sup>2</sup> ; Nous aurions dû définir la marge d'erreur de 5%, soit un taux de précision de 95%. Le nombre de villages enquêtés serait passé de 08 à 10 villages. L'échantillonnage serait passé de 08 à 10 villages. L'échantillonnage serait encore plus représentatif et les résultats plus satisfaisants.

### **V.2.5. La de collecte des données**

La collecte des données a été fastidieuse. Nous avons eu un problème avec la conservation approximative des archives, ce qui ne nous a pas permis d'avoir une claire connaissance des différentes politiques dans le domaine du tourisme et n'a pas favorisé le chercheur que nous sommes dans la collecte des données. Bien plus, nous avons dû faire face à l'inaccessibilité de certaines autorités en charge du tourisme, situation qui a eu pour corollaire un déficit d'information ou une exploitation partielle des données requises. Par ailleurs, nous avons dû faire face aux difficultés financières, avec les guides touristiques qui exigeaient des libations pour nous accompagner dans nos recherches sur le terrain. De même, en saison de pluies l'accès dans les différentes localités était rendu difficile.

# **CHAPITRE VI :**

## **POUR UNE AMELIORATION DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE AU CAMEROUN**

Le présent chapitre s'inspire des échanges que nous avons eus avec les acteurs à plusieurs échelles à propos de l'activité du tourisme. Il ressort de ces échanges que ce secteur d'activité, pour être efficace, doit s'adosser sur un ensemble de propositions que nous avons regroupées en trois modules : le premier est l'amélioration du cadre réglementaire, le deuxième est un renforcement des capacités et le troisième consiste en une valorisation du potentiel touristique de l'arrondissement de Mbangassina, notre aire d'étude.

### **VI.1 UN CADRE RÉGLEMENTAIRE EFFICIENT**

Plusieurs politiques ont été mises sur pied en matière d'incitation au tourisme et de la promotion de l'activité touristique. Mais le cadre réglementaire reste Un projet de loi portant code d'investissement touristique du Cameroun a été élaboré ; ce code entre dans le cadre des mesures d'encouragements prévues par la loi du 14 avril 1998 relative à l'activité touristique.

La création d'un compte d'affectation spéciale en 1999 constitue l'une de mesures concrètes pour le développement et le soutien de l'activité touristique.

Malgré les efforts déployés dans le tourisme. L'État ne parvient pas toujours aux résultats escomptés. pour y arriver à un résultat probant l'État Camerounais devra mener une politique transversale en intégrant les autres ministères comme le Ministère de la culture , le Ministère de forêt de la faune et de la flore, le Ministère de l' environnement, le Ministère de l' éducation le Ministère des finances bref tous les Ministères qui peuvent concourir à la mise en place effective de l' activité touristique afin qu'elle soit plus rentable.

Le Cameroun doit aborder les questions relatives au soutien politique et au renforcement des capacités. Concrètement, les secteurs public et privé doivent aborder les questions suivantes: Encourager les responsables du tourisme sur la valeur de leur offre, pour qu'elle soit compétitive sur le marché international ; Susciter un ferme appui politique en faveur du tourisme à un niveau élevé au sein du gouvernement.

Il est indispensable que le gouvernement prenne l'initiative en créant des institutions efficaces et en coordonnant des mécanismes pour maintenir le dialogue avec toutes les parties prenantes. Nous pensons que les échanges entre les parties prenantes permet d'asseoir une politique efficace et efficiente, respectant les attentes des populations attenantes, et entrant en droite ligne avec la politique de développement de la collectivité territoriale décentralisée, qui ici a le souci d'assurer l'épanouissement des populations locales.

Cette absence de cohésion et de concertation est de nature à compromettre l'avancée de cette activité sur le terrain, ce d'autant plus que chaque localité a sa spécificité. Il se trouve que ces politiques, pour pertinence qu'elles puissent paraître, restent davantage générales et ne cadrent pas toujours avec les réalités de la localité qui compose notre aire d'étude. ; comprendre le rôle capital joué par le secteur privé ainsi que la nécessité que le gouvernement crée un environnement propice aux investissements et fournisse une infrastructure étayant ces investissements ;

Nouer le dialogue avec les donateurs et exploiter leur capacité d'assistance dans de nombreux domaines essentiels, tels que l'infrastructure, formation et le tourisme en tant que facteur de lutte contre la pauvreté ; Comprendre les besoins d'informations des investisseurs et l'intérêt de mettre en place des guichets uniques où ils peuvent obtenir ces informations ; Aborder le rôle fondamental des transports et la nécessité d'assouplir les politiques en insistant sur le prix au kilomètre pour ce qui est du transport terrestre ;

Aborder la question de la mauvaise connectivité au sein des pays et régions et le besoin d'améliorer les transports routiers et aériens à l'intérieur du pays, grâce à des investissements privés ou publics ou les deux ; comprendre les obstacles entravant le tourisme et les solutions adoptées par d'autres pays concernant les questions suivantes : accès des investisseurs aux crédits, taxes sur les investissements touristiques, faibles compétences touristiques, sécurité précaire, forte criminalité, santé publique, visas obligatoires ; Évaluer l'ampleur du développement adaptée au patrimoine du pays et à ses moyens de gestion et déterminer où et quand le développement devra intervenir ; Comprendre les possibilités de financement du tourisme en affectant au gouvernement les rentes économiques produites par le tourisme.

## **VI.2 EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS**

Le secteur privé, les populations locales cibles surtout en ce moment où les compétences doivent être remises aux collectivités locales décentralisées,

Premier point en ce qui concerne la politique du tourisme et de la gouvernance ; s'assurer que le secteur est correctement positionné à la base comme une force pour le développement, il doit être pleinement pris en compte dans les stratégies et les cadres de développement.

Des législations et des réglementations adéquates doivent être mises en place pour contrôler et orienter le développement du tourisme, tout en étant sensibles aux besoins des populations locales. La responsabilité du tourisme doit être clairement confiée à un Ministère spécifique et soutenue par des organismes gouvernementaux qui ont suffisamment de ressources et de qualifications.

Enfin, une exigence fondamentale de la bonne gouvernance dans ce secteur multidimensionnel sera de créer un environnement favorisant les intérêts du secteur privé et d'autres intervenants à travailler avec le gouvernement sur la planification du tourisme, son développement et sa gestion. Cela devrait s'appliquer non seulement au niveau national, mais aussi aux destinations locales, là où les activités du secteur ont lieu.

Le deuxième point porte sur la performance économique, l'investissement et la compétitivité. Il reconnaît que le secteur doit être compétitif s'il veut réussir en tant que vecteur pour le développement et de réduction de la pauvreté. La performance et l'impact du secteur doivent être correctement mesurés et vérifiés car le Cameroun a besoin d'aide en ce qui concerne la mise en place d'un système fiable de statistiques nationales du tourisme.

Les accords commerciaux et la politique d'investissement qui conduisent à l'ouverture des marchés dans l'arrondissement de Mbangassina peuvent être bénéfiques pour le tourisme, à condition que ces mesures soient établies avec soin pour répondre aux objectifs locaux du tourisme.

Par ailleurs, il faut prendre des mesures pour créer un cadre favorable pour le développement des petites entreprises locales au niveau de Mbangassina y, compris l'amélioration des liens et filières d'approvisionnement entre le tourisme et d'autres secteurs, comme l'agriculture, l'artisanat et d'autres industries créatives, les services et les TIC.

Il faut s'assurer quels produits et services touristiques sont en ligne avec les exigences des marchés en croissance, avec des actions de mise en place pour améliorer les normes de qualité, combler les lacunes au niveau de l'offre poursuivre des stratégies de marketing efficaces, y compris l'utilisation des nouveaux médias, qui ont transformé la promotion du tourisme et des voyages dans les pays comme le Maroc; le Sénégal

L'arrondissement de Mbangassina doit axer son image sur la protection de la nature, en instaurant une certification écologique pour les restaurants et les prestataires de services.

La construction des infrastructures hôtelières, des routes, des restaurants dans la localité de Mbangassina serait pour stimulus à l'augmentation du nombre de visiteurs en basse ou moyenne saison peut être stimulée par des incitations financières, la diversification de l'offre et la programmation de manifestations spéciales, par exemple de festivals de comices.

Au plan strictement local, la problématique de logement est pratiquement une épine sur le pied des autorités communales. Pour pallier à cette insuffisance, le maire de la commune rurale de Mbangassina, monsieur Mboene Bernard, a engagé des négociations avec le FEICOM et le MINTOURL en vue de la construction d'un hôtel touristique et les travaux vont débuter dans un avenir très proche.

De l'autre côté, le plan communal de développement est en porte-à-faux d'avec celui élaboré à l'échelle nationale et cette ambivalence n'est de nature à favoriser l'éclosion de l'industrie du tourisme dans cette localité. Bien plus, une réflexion profonde ne doit être menée en vue de l'amélioration du réseau routier pour faciliter la circulation des personnes et des biens.

Les analystes préconisent de stabiliser progressivement la capacité totale d'hébergement, de limiter la croissance des arrivées de touristes en période de haute saison ou de vente de cacao dans l'arrondissement de Mbangassina, d'orienter les politiques commerciales sur la basse saison ou période d'inter saison, d'augmenter les retombées locales du tourisme en développant les achats locaux et l'offre culturelle.

De ce qui précède, il est fort reconnu que Mbangassina est un scandale écologique et il faut donc que ces atouts naturels se transforment en de véritables atouts touristiques par la mise en place des actions touristiques suffisamment solides et dont la plus-value est évidente.

Nous pensons également que les politiques du tourisme doivent comprendre des missions de promotion, de commercialisation et de réglementation de l'industrie du tourisme; mais aussi des missions de développement, d'aménagement et de planification moins bien prises en charge.

A titre d'illustration, ces missions sont perceptibles à Chypre, avec l'Office du tourisme qui a en charge les missions de développement et de planification, l'aménagement et la rénovation de villages pour le développement du tourisme rural ou des efforts de montage et d'accompagnement des projets.

De même, la mise en œuvre des démarches locales recommande l'existence d'un contexte au niveau national d'un contexte favorable : textes législatifs, cadre juridique clairement établi, décentralisation effective, processus de participation abouti, etc. Il y a une exigence de cohérence entre l'État et les CTD afin d'appuyer et soutenir l'émergence des projets de territoire. L'État doit jouer un rôle de facilitateur au niveau local, en permettant aux acteurs de travailler ensemble et de s'accorder sur des thèmes majeurs.

Un cadre porteur se traduit par différentes mesures politiques concernant l'aménagement du territoire à l'échelle nationale, l'aide à l'investissement et à la délocalisation et les politiques d'incitation.

Il suppose également de mettre en place un dispositif de péréquation entre les régions, afin de réduire les disparités entre les territoires et d'équilibrer le processus de développement. Somme toute, l'ensemble des schémas directeurs touchant à l'aménagement du territoire (plan d'urbanisme, gestion des sols, schémas de transport, ...) doivent être complémentaires et s'articuler de manière cohérente. Dès lors, la notion de subsidiarité publique est incontournable.

La subsidiarité est un principe de répartition des tâches entre l'État et la société civile : à chaque fois que le régime de l'association entre individus ou entre groupes suffit à l'accomplissement d'une tâche terminée, il doit être préféré à l'intervention directe de l'Etat.

Cette notion, à l'inverse de celle de la décentralisation, ne renvoie pas à l'organisation des pouvoirs entre les institutions. Elle est du domaine de l'action et vise l'amélioration de l'existant, à partir des ressources disponibles, ainsi qu'au renforcement des capacités. La subsidiarité est une condition essentielle de l'élaboration d'un cadre porteur national.

De l'accueil à la planification et à la réglementation, une politique touristique regroupe un ensemble de fonctions qui doivent être prises en charge par le niveau le plus approprié. Il faut aussi insister sur les politiques locales du tourisme.

Il faut établir dans chaque destination une configuration d'acteurs spécifiques. Pour ce faire, la question de développement devrait passer par des tour-opérateurs. Dans d'autres cas, les actions touristiques doivent cesser d'être constituées d'entreprises familiales. Mais il y a un engagement assez efficace des acteurs.

Nous pensons que dans un espace aussi globalisé comme le nôtre, il est plus indiqué pour les acteurs du tourisme de militer pour une organisation à l'échelle du territoire. Locaux, nationaux, régionaux et continentaux se mettent en réseau dans le but d'acquérir davantage de visibilité dans un secteur hautement concurrentiel; mais aussi de bénéficier de plus de

visibilité commerciale ainsi que de reconnaissance. Cette volonté peut se concrétiser à travers la mise en place d'une société d'écotourisme internationale. C'est le cas au Sénégal avec « TIES » ou The International Ecotourism Society.

Depuis sa création, des pays ou des régions se sont engagés dans cette voie et ont mis sur pied leur propre « société » affiliée, bien entendu à TIES. On en dénombre un peu plus d'une cinquantaine à travers le monde. Seules quatre sociétés d'écotourisme existent sur le continent africain. Elles sont situées au Bénin, au Nigéria, en Éthiopie et au Kenya.

Compte tenu des potentialités touristiques d'Afrique centrale, des discours politiques allant dans le sens du développement de l'écotourisme notamment dans les aires protégées, ainsi que des soutiens du secteur privé. Par ailleurs, il faut élaborer, soutenir et mettre en application des projets modèles pour promouvoir le tourisme responsable. De l'autre côté, il faut :

Pour les collectivités, favoriser le développement du tourisme durable par la formation des acteurs, la mise en place des politiques appropriées; faciliter l'installation des structures touristiques durables par la mise en place d'aides techniques et financières; gérer l'accès aux sites touristiques afin de faciliter le trafic routier et de le densifier.

Mettre en place un jumelage des villes des pays partenaires du Cameroun afin de traduire dans les faits, le transfert du savoir-faire, du savoir-vivre et du savoir- compétent. Par ailleurs il faut une quantification du riche patrimoine culturelle de la commune, valoriser les différents sites (bâties et naturels) ou secteurs pour leur permettre de retrouver leurs lieux de mémoire qui servent aussi de site touristique.

La valorisation du potentiel touristique de l'arrondissement de Mbangassina doit être considéré en terme de capacité et largement diversifiée avec des produits thématiques à forte notoriété et des produits plus large de loisirs faunique, de découverte de la nature et de richesses naturelles environnementales.

Les capacités d'hébergement doivent également préoccupées et doivent se être concentrées sur l'offre hôtelière globale de catégorie haut de gamme, avec un grand nombre d'établissements quatre et cinq étoiles. En outre, il convient de remarquer que cette importance quantitative des capacités permet d'obtenir pour les établissements hôteliers existants des coefficients d'occupation élevés, mais insuffisants.

Sauf exception, cette situation de répondre à la demande actuelle d'hébergement hôtelier, notamment pour la clientèle étrangère. En revanche, une augmentation de cette demande provenant soit du tourisme d'affaires, soit du tourisme de loisir, telle qu'elle peut être envisagée à brève échéance, doit, pour être satisfaite, comprendre de nouvelles structures qui pourront s'ajouter aux structures existantes en piteux état.

Par ailleurs, les capacités des restaurants classiques, en dehors des restaurants d'hôtels et de multiples établissements de rue, peuvent être estimées à plusieurs centaines de places, principalement dans la ville de Mbangassina. Cette infrastructure en restaurant diversifiés et de qualité permet de renforcer l'offre touristique, grâce gastronomique remarquable et particulièrement diversifiée. Bien plus

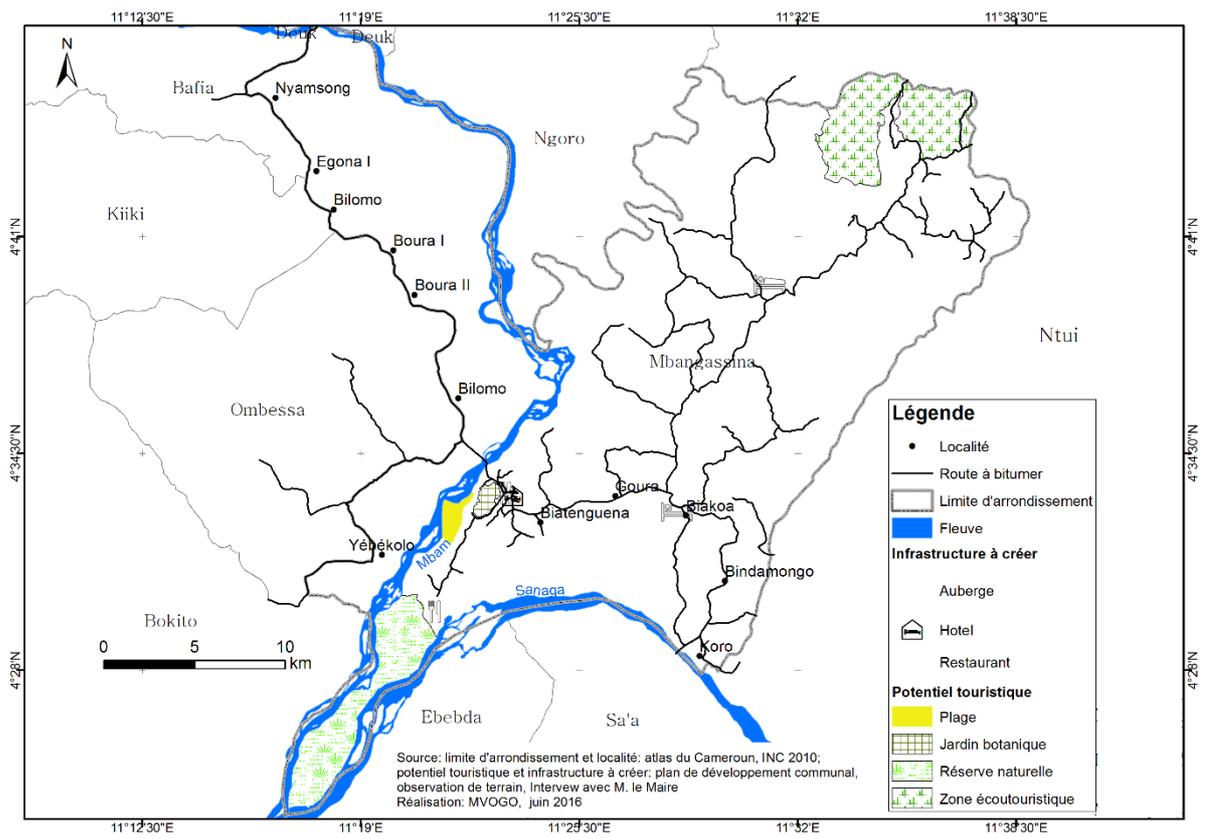
De ce qui précède, il est fort reconnu que Mbangassina est un scandale écologique et il faut donc que ces atouts naturels se transforment en de véritables atouts touristiques par la mise en place des actions touristiques suffisamment solides et dont la plus-value est évidente.

Nous pensons également que les politiques du tourisme doivent comprendre des missions de promotion d'aménagement des sites; l'arrondissement de Mbagassina a du potentiel il suffit de le transformer pour que cette localité devienne une véritable destination touristique. Ses collines qui jalonnent les villages Talba, Montama IetII seraient des lieux de spectacle et de grande compétition comme l'ascension qui a lieu chaque année au mont Cameroun dans la région du sud-ouest si celles-ci avaient été aménagées. Bien plus l'arrivée massive de touristes dans l'arrondissement va aux populations de vendre leur culture à travers leur mets, leur manière de s'habiller, leur manière de vivre.

L'arrondissement de Mbangassina est une île entourée de part et d'autre par deux grands fleuves la Sanaga et le Mbam ces fleuves abritent des hippopotames qui est une espèce de classe A dont son abattage nécessite une autorisation de l'Etat. par ailleurs les abords des deux fleuves sont riches en sable et en espèces floristiques donc la commune de Mbangassina gagnerait à valoriser ces différents atouts pour faire de cette localité un pôle d'attraction.

Bien plus l'arrondissement de Mbangassine a un sol très riche propice à la culture du cacao et de la banane plantain. Aujourd'hui la commune de Mbangassina est le premier réservoir en terme de la production de cacao.

La grande forêt de l'arrondissement de Mbangassina bien qu'elle soit transformée déjà par les populations, il existe tout de même une forêt dite secondaire qui abrite des espèces animales et même végétales que le maire en partenariat avec certains partenaires créer un espace de loisir pouvant servir au tourisme cynégétique. Qui peut servir au s'étend à plusieurs dizaines d'hectare doit être délimitée et protégée afin de servir au développement d'un beau jardin botanique qui sera un grand milieu de découverte et de récréation pour des nombreux touristes qui sont les amoureux de la nature.



**Figure 4 : Carte des potentialités touristiques de l'arrondissement de Mbangassina**

Pour les nombreux visiteurs de l'Etat, c'est une espèce protégée commercialisation et du pot de réglementation de l'industrie du tourisme; mais aussi des missions de développement, d'aménagement et de planification moins bien prises en charge. A titre d'illustration, ces missions sont perceptibles à Chypre, avec l'Office du tourisme qui a en charge les missions de développement et de planification, l'aménagement et la rénovation de villages pour le développement du tourisme rural ou des efforts de montage et d'accompagnement des projets.

De même, la mise en œuvre des démarches locales recommande l'existence d'un contexte au niveau national d'un contexte favorable : textes législatifs, cadre juridique clairement établi, décentralisation effective, processus de participation abouti, etc. Il y a une exigence de cohérence entre l'État et les CTD afin d'appuyer et soutenir l'émergence des projets de territoire. L'État doit jouer un rôle de facilitateur au niveau local, en permettant aux acteurs de travailler ensemble et de s'accorder sur des thèmes majeurs.

Un cadre porteur se traduit par différentes mesures politiques concernant l'aménagement du territoire à l'échelle nationale, l'aide à l'investissement et à la délocalisation et les politiques d'incitation. Il suppose également de mettre en place un dispositif de péréquation entre les régions, afin de réduire les disparités entre les territoires et d'équilibrer le processus de développement. Somme toute, l'ensemble des schémas directeurs touchant à l'aménagement du territoire (plan d'urbanisme, gestion des sols, schémas de transport, ...) doivent être complémentaires et s'articuler de manière cohérente. Dès lors, la notion de subsidiarité publique est incontournable.

La subsidiarité est un principe de répartition des tâches entre l'État et la société civile : à chaque fois que le régime de l'association entre individus ou entre groupes suffit à l'accomplissement d'une tâche terminée, il doit être préféré à l'intervention directe de l'Etat. Cette notion, à l'inverse de celle de la décentralisation, ne renvoie pas à l'organisation des pouvoirs entre les institutions.

Elle est du domaine de l'action et vise l'amélioration de l'existant, à partir des ressources disponibles, ainsi qu'au renforcement des capacités. La subsidiarité est une condition essentielle de l'élaboration d'un cadre porteur national.

De l'accueil à la planification et à la réglementation, une politique touristique regroupe un ensemble de fonctions qui doivent être prises en charge par le niveau le plus approprié. Il faut aussi insister sur les politiques locales du tourisme.

Il faut établir dans chaque destination une configuration d'acteurs spécifiques. Pour ce faire, la question de développement devrait passer par des tour-opérateurs. Dans d'autres cas, les actions touristiques doivent cesser d'être constituées d'entreprises familiales. Mais il y a un engagement assez efficace des acteurs.

Nous pensons que dans un espace aussi globalisé comme le nôtre, il est plus indiqué pour les acteurs du tourisme de militer pour une organisation à l'échelle du territoire. Locaux, nationaux, régionaux et continentaux se mettent en réseau dans le but d'acquérir davantage de visibilité dans un secteur hautement concurrentiel; mais aussi de bénéficier de plus de visibilité commerciale ainsi que de reconnaissance. Cette volonté peut se concrétiser à travers

la mise en place d'une société d'écotourisme internationale. C'est le cas au Sénégal avec « TIES » ou The International Ecotourism Society.

Depuis sa création, des pays ou des régions se sont engagés dans cette voie et ont mis sur pied leur propre « société » affiliée, bien entendu à TIES. On en dénombre un peu plus d'une cinquantaine à travers le monde. Seules quatre sociétés d'écotourisme existent sur le continent africain. Elles sont situées au Bénin, au Nigéria, en Éthiopie et au Kenya.

Compte tenu des potentialités touristiques d'Afrique centrale, des discours politiques allant dans le sens du développement de l'écotourisme notamment dans les aires protégées, ainsi que des soutiens du secteur privé. Par ailleurs, il faut élaborer, soutenir et mettre en application des projets modèles pour promouvoir le tourisme responsable. De l'autre côté, il faut :

Pour les collectivités, favoriser le développement du tourisme durable par la formation des acteurs, la mise en place des politiques appropriées; faciliter l'installation des structures touristiques durables par la mise en place d'aides techniques et financières; gérer l'accès aux sites touristiques afin de faciliter le trafic routier et de le densifier. Mettre en place un jumelage des villes des pays partenaires du Cameroun afin de traduire dans les faits, le transfert du savoir-faire, du savoir-vivre et du savoir- compétent. Par ailleurs il faut une quantification du riche patrimoine culturelle de la commune, valoriser les différents sites (bâties et naturels) ou secteurs pour leur permettre de retrouver leurs lieux de mémoire qui servent aussi de site touristique.

## CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre travail intitulé «politiques et actions touristiques dans l'arrondissement de Mbangassina», nous avons eu recours à une méthode articulée autour de deux étapes que sont la collecte et l'analyse des données. La collecte des données concerne les données d'archive ; des entretiens directifs ont été menés aussi bien avec les responsables du MINTOURL à l'échelle centrale et locale, les autorités communales, des services directement concernés par cette activité que les touristes et les populations locales. Quant à l'analyse des données, pour la conception des tableaux et le traitement des données, nous avons eu recours à différents logiciels que sont Excel et SPSS. Aussi avons-nous utilisé le logiciel ARC GIS 9.3 pour la production et l'édition des cartes. La prime importance de notre travail était de montrer la corrélation qui existe entre les différentes politiques élaborées dans ce secteur et les actions mises en œuvre comme facteurs valorisant cette activité dans l'arrondissement de Mbangassina.

Il ressort de notre démarche que toutes les politiques adoptées par le Cameroun à l'échelle nationale sont générales et ne prennent pas toujours en compte les réalités spécifiques des régions. Bien plus, il ressort de notre parcours documentaire et des entretiens de terrain que ces politiques évoluent en fonction de la structure administrative du Cameroun. De même qu'il apparaît clairement qu'aucune de ces politiques n'a été suffisamment opératoire dans la durée. Cette insuffisance structurelle trouve davantage un relief dans les attentes des pouvoirs publics. Il est de bon ton que toutes ces politiques soient un construit de l'organe technique, avec un appui particulier de différentes parties prenantes, non sans témoigner de la spécificité de chaque localité avant de l'inscrire dans un agenda gouvernemental afin d'aboutir à des actions qui répondent aux attentes des différentes composantes.

La tâche n'a pas été aisée dans la définition des actions touristiques à Mbangassina. Le manque d'engouement observé et l'indifférence de tous les acteurs justifient la léthargie qui caractérise le tourisme à Mbangassina. Le caractère générale des politiques et la mise à l'écart de la commune rurale dans l'accompagnement des pouvoirs publics, l'ignorance et l'absence de culture des uns sans oublier la gouvernance opaque des autres sont autant de freins à l'évolution du tourisme, nonobstant les quelques actions entreprises par la société civile pour juguler les entraves à l'épanouissement de ces acteurs pertinents de l'économie du Cameroun. Somme toute, des différentes grilles d'analyse de ce travail, plusieurs constats se dégagent :

Premièrement, il faut que toute cette politique publique s'adosse sur les réalités propres au Cameroun et non une copie pale des différents pays partenaires, tout comme le primat doit être accordé à la créativité, ce qui implique une accentuation sur la formation ;

Deuxièmement, une corrélation étroite entre les politiques et actions touristiques. De même qu'une implication forte des populations locales et des CTD dans un contexte de décentralisation comme celui du Cameroun. La conjugaison de toutes des recommandations feraient de l'arrondissement de Mbangassina un village touristique au vue des potentialités naturelles et du Cameroun, une destination touristique avérée afin que le développement cesse d'être un leurre et l'émergence un discours éthéré.

## BIBLIOGRAPHIE

ARCHER B. H. et COOPER C., 1994. «The positive and negative impacts of tourism». In THEOBALD W.F., 1994. Global tourism. The next decade. Oxford, Butterworth Heinemann. PP.73-90.

ATEBA EDOA L.F., 2003. Preliminary study of lithic material from Ocean Division, Mémoire de Maîtrise, University of Yaoundé I, 78 P.

BAUD P., BOURGEAT S. et BRAS C., 1998. Dictionnaire de la géographie. Initial. PP. 435-447.

BESANCENOT JP., 1990. Climat et tourisme, Masson, 223P.

BETEILLE R., 2000. Le tourisme vert, Paris, PUF, 128P.

BIYA P., 1987. Pour le libéralisme communautaire. Pierre Marcel Fabre ABC, Lausanne Suisse. 153P.

BOUTILLIER J.L. et COPANS J., 1978. Le tourisme en Afrique de l'Ouest : panacée ou nouvelle traite ? Paris, Maspéro, 140P.

BOYER M., 1999. Histoire du tourisme de masse, Paris, PUF, 128P.

CAZES G. et KNAFOU R., 1993. 'Le tourisme' in L'Encyclopédie de géographie, Economica, PP. 827-844.

CAZES G., 1989. «Le mirage touristique dans les pays pauvres : réflexion à partir de quelques exemples de l'Afrique noire francophone». In SINGARAVELOU - Pauvreté et développement dans les pays tropicaux (Hommage à Guy LASSERRE), Bordeaux, CEGET-CNRS, PP.319-330.

CAZES G., 1992. Tourisme et tiers-monde : un bilan controversé. Les nouvelles colonies de vacances ? Harmattan, 208P.

CHENDJOUO E., EMBOGO D. et NGORO J., 2003. Municipalité de Kribi : Profil de la pauvreté urbaine. Synthèse, MINUH/PNUD, 18P.

CISS G. et PRINCIPAUD J.P., 2002. «Le tourisme international dans les Etats de l'Afrique guinéenne : état des lieux et perspectives» in BART F., BONVALLOT J. et POURTILLIER J. Regard sur l'Afrique. UGI, CNFG, Ed.IRD. PP.193-204.

CORMIER-SALEM M.-C. JUHE-BEAULATON D., BOUTRAIS J. et ROUSSEL B. (éd.). 2002. Patrimonialiser la nature tropicale, Paris, Ed. IRD, 467P.

- DAMIEN MM., 2001. Le tourisme fluvial, Paris, PUF, 128P.
- DEBEL A., 1988. Le Cameroun aujourd'hui, Les Editions J.a., 255P.
- DEWAILLY J.-M. et LEFORT I., 2003. Pratiques, processus, enjeux du tourisme urbain, In 39<sup>ème</sup> Colloque de l'ASRDLF, Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales, Lyon 1-3 septembre 2003.
- DEWAILLY J.-M. et FLAMENT E., 1993. Géographie du tourisme et des loisirs, SEDES, Paris, 287P.
- DEWAILLY J.-M., 1990. Tourisme et aménagement en Europe du Nord, Masson, 248P.
- DIENG I.M. et BUGNICOURT J., 1980. Touristes-rois en Afrique. Collection Les Afriques. Editions Karthala. 133P.
- ECOTOURISM SOCIETY, 1992. Definition and ecotourism statistical fact sheet, Ecotourism Society. Alexandria, VA.
- EKE C.J., 1998. La pêche artisanale maritime dans le département de l'Océan: groupes humains et enjeux économiques, Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I, 144P. .
- EMPERAIRE L. (éd.). 1996. La forêt en jeu : l'extractivisme en Amazonie Centrale, Paris, Ed. ORSTOM/UNESCO, Coll. Latitudes 23, 231P.
- Equipe MIT, 2000(1). De la mise en tourisme des lieux, Mappemonde, Paris, N°1, 57, PP.17-22.
- Equipe MIT, 2000(2). La mise en tourisme : un outil de diagnostic, Mappemonde, Paris, N°1, PP.17-22.
- ERE DEVELOPPEMENT, 2002. Etude socio-économique dans l'UTO de CampoMa'an. Rapport final Phase 2 : résultats d'enquêtes auprès des ménages. SNV/Projet Campo-Ma'an, 112P.
- ESSONO E. F., 2000. Le tourisme au Cameroun. Yaoundé, Imprimerie Saint Paul. 259P.
- FERROL G. (sous la dir. de), 2003. Dictionnaire de la sociologie, Paris, Armand Colin, 242P.
- FRANQUEVILLE A., 1973. Atlas régional Sud-Ouest1, République du Cameroun, ORSTOM, Yaoundé, Cameroun.
- POULIN G., 2002. Tourisme et parcs nationaux : impacts sur les communautés limitrophes - le cas de Tadoussac, Vertig O, Revue en Sciences de l'Environnement sur le Web, Vol 3 No 1, Avril.
- GAY JC., 2000. La mise en tourisme des îles tropicales, Mappemonde, Paris, N°2, PP.17-22.
- GEORGE P., 1970. Dictionnaire de la géographie. Paris, PUF. P.423.
- HAWKINS D.E., 1994. «Ecotourism: opportunities for developing countries» In THEOBALD W.F. Global tourism. The next decade. Oxford, Butterworth Heinemann. PP. 261-273.

Interview du Maire de Kribi, Nouvelle Expression N° 1158 du 03/09/03

KADOUMURA H., HORI N., KUETE M., TAMURA T., OMI G, HARUKI M. et CHUJO H., 1986. «Late quaternary environmental changes in Southern Cameroon: a synthesis» In Geomorphology and environmental changes in Tropical Africa. KADOMURA H. (éd.), Hokkaido University, PP.145-158.

KAMGA KAMDEM S. L., 2000. Etude des possibilités de réalisation du concept de tourisme écologique durable dans les aires protégées du Cameroun : Cas du Parc national de Campo-Ma'an, Rapport de stage de recherche, Projet Campo Ma'an/Volet Eco-développement, 35P.

KAMGA KAMDEM S. L., 2001. Situation du tourisme dans l'Unité Technique Opérationnelle de Campo-Ma'an, Rapport de stage de recherche (suite), CAMPOMA'AN - Document No 13, Cameroun 29P.

KISS A., 1989. Droit international de l'environnement, Paris, Ed. Pédone, 349P.

KITCHIN R. et TATE J.T., 2000. Conducting research into human geography: Theory, Methodology and Practice, London, Prentice Hall, 330 P.

KNAFOU R., BRUSTON M., DEPREST F., DUHAMEL P., GAY J.-C. et SACAREAU I., 1997. «Une approche géographique du tourisme» In L'espace géographique, No 3, Paris, Belin, PP.199-204.

KUETE M., 1990. Géomorphologie du plateau Sud-Camerounais à l'Ouest du 13°E, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Yaoundé, 296P.

LETOUZEY R., 1968. Atlas phytogéographique du Cameroun au 1/500 000. Paris IRA (Cameroun) et ICIV (France).

MAINET N., 1979. Les aspects géographiques du tourisme au Cameroun. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle. Bordeaux. 248P.

MARYVONNE Bretin Winkelmoen, 1999. « Appui au développement des pygmées : recherches sur une approche spécifique » In Central African hunter-gathers in a multi disciplinary perspective : challenging elusiveness ; Leiden, The Netherlands. PP.189-206.

MBAHA J.P., 1994. Recherche des paléofformes et paléoenvironnements quaternaires de l'arrière-pays côtier kribien, Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I, 65P.

Mc LINTOSH et WOODROW R., 1972. Tourism: principles, practices, philosophies, Columbus Ohio, 268P.

MEADOWS Donella H., MEADOWS Dennis L., RANDERS Jorgen et BEHRENS III William W., 1972. Halte à la croissance ? (rapport au Club de Rome), Fayard, Paris

MEUR C., DESSE R.P. et GOASGUEN P., 1991. Gestion environnementale et conflits d'utilisation de l'espace littoral : les golfs en Bretagne, Noirois, N°152, PP.363-376.

MINTOUR, 2003. Stratégie nationale pour le développement de l'écotourisme au Cameroun, Yaoundé, 59P.

- MIOSSEC A., 1986. Conséquences de la pression touristique sur l'espace physique du littoral, Norois, N° 133-135, PP.153-163.
- MIOSSEC J.M., 1997. «Le tourisme en Tunisie : acteurs et enjeux» In Espaces du monde arabe. Bulletin de l'Association de Géographes Français, Mars, 74<sup>e</sup> année.
- MVENG E., 1984. Histoire du Cameroun, Tome premier, Editions CEPER, Douala.
- NDEH D.A., 2002. An assesment of avifauna and its potential and bioindicator for ecological monitoring in the Campo-Ma'an area South Province, Cameroon. Projet d'aménagement et de conservation de la biodiversité de Campo-Ma'an. 27P.
- NGANDJUI G., 1999. Projet de stratégies pour la conservation de la biodiversité du site FEM Campo-Ma'an, Mars.
- NGUEPJOUE M. D. S., 2003. Etude des performances touristiques dans le département du Fako, Province du Sud-Ouest Cameroun, Mémoire de Maîtrise, Université de Ngaoundéré, 96P.
- NLEND NLEND P.R., 2002. Inventaire des sites archéologiques de Kribi a Campo: Etude préliminaire des sites de Malongo<sup>1</sup>, Nlende-Dibe<sup>3</sup> et Boussibiliga<sup>1</sup>. Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I, 118 P.
- OFOEGBU C., 1999. «Afrique un jour, Afrique toujours» In Le Courrier No 175, Bruxelles. P.52.
- OLIVRY J.C., 1986. Fleuves et rivières du Cameroun. Collection Monographies Hydrologiques, ORSTOM 9. MESRES-ORSTOM, 734P.
- OMT/PNUE, 2002. Année internationale de l'écotourisme 2002 In [www.worldtourism.org](http://www.worldtourism.org).
- OSLISLY R., 2001. Archéologie et paléo environnement dans l'UTO de CampoMa'an, Etat des connaissances. IRD Yaoundé, 110P.
- OWONO J.C., 2001. «Cameroun Campo-Ma'an: les degrés d'implication des pygmées Bagyéli dans le plan d'aménagement et de gestion de l'UTO Campo Ma'an» In Peuples autochtones et zones protégées en Afrique, FPP, 243-268.
- PESSONKA J.P., 1990. La pêche artisanale maritime au Cameroun : les aspects traditionnels et les évolutions récentes, Thèse de doctorat 3<sup>e</sup> cycle de géographie, Université de Yaoundé, 296P.
- REYNAUD A., 1975. « Éléments pour une épistémologie de la géographie du tourisme ». Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n° 23-24, p. 5-12.
- RIECAU J., 2001. Biodiversité et écotourisme dans les pays du centre du golfe de Guinée : pré-tourisme dans une unité géopolitique instable. In Cahiers d'Outre mer, 54 (216), Octobre - Décembre, PP.417-453.
- SOUNGUET P.H., 1998. Programme de conservation des aires de ponte et d'alimentation des tortues marines au Gabon. ASF, Libreville.

SUCHEL J-B., 1972. La répartition des pluies et les régimes pluviométriques au Cameroun. Travaux et documents de géographie tropicale. Université Fédérale du Cameroun, C.E.G.E.T, CNRS Bordeaux.

TCHAWA, MENGA, FANGUE et KANA, 2004. Plan d'aménagement et de gestion de la Bande Côtière, SNV - Communes de Kribi et Campo, Sous presse.

TCHOUTO M.G.P., 2004. Plant Diversity In Central African Rain Forest, Tropenbos International, Wageningen, 208P.

VALAYER D., 1999. «La dimension humaine d'une activité en pleine expansion» In Le Courrier No 175, Bruxelles. PP.47-48.

VEYRET Y., 1999. Géo-Environnement, Campus, SEDES, Paris, 159P.

VIVIEN J., 1991. Faune du Cameroun. Guide des mammifères et poissons. GICAM, Cameroun.

WENDY D., 2002. Ecotourism in the Peruvian Amazon: a case study between theory and praxis, MA Tourism Management, University of Brighton, 112P.

Tourism 2020 vision : Africa»[www.worldtourism.org](http://www.worldtourism.org)

ZANA H., 2000. Contribution de l'ethno-archéologique à la connaissance du peuplement dans la région de Kribi-Campo, département de l'Océan, Sud Cameroun. Mémoire de DEA, Université d'Orléans, 71 P.ZIADY H., 2002. «La première industrie mondiale» In Economica, No 17, Mars.

## **ANNEXES**

**Annexe 1 : LOI REGISSANT L'ACTIVITE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS AU CAMEROUN**

**Annexe 2 : LISTING DES SITES TOURISTES DU  
DEPARTEMENT DU MBAM & KIM, 08 JUILLET 2015**

# Loi N° 2016/006 du 18 avril 2016 régissant l'activité touristique et de loisirs au Cameroun

Le parlement a délibéré et adopté, le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

## CHAPITRE PREMIER DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**ARTICLE 1er.** (1) La présente loi fixe, dans le cadre de la législation sur l'activité commerciale, les règles particulières applicables à l'activité touristique et de loisirs.

(2) Elle a pour objectif de contribuer : - au développement économique;

- à l'émergence d'un secteur privé compétitif du tourisme et des loisirs;

- à la promotion de la culture nationale;

- à l'intégration nationale et au brassage de la population;

- à la protection et à la sauvegarde des valeurs touristiques et culturelles nationales, ainsi que de l'environnement;

- à la promotion du bien-être et de l'épanouissement individuel;

- à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel à des fins touristiques et de loisirs;

- au libre accès aux loisirs pour tous;

- à la promotion des loisirs sains et éducatifs.

**ARTICLE 2.** (1) La présente loi s'applique à toute activité qui concourt à la fourniture des prestations d'hébergement, de restauration, à la satisfaction des besoins des personnes qui voyagent soit pour leur agrément, soit pour des motifs professionnels, ainsi qu'à la fourniture des prestations de loisirs et à toute activité organisée dans le simple but de divertir.

(2) L'activité visée à l'alinéa 1 ci-dessus doit avoir pour finalité un motif à caractère touristique et de loisirs, notamment :

- l'organisation des voyages et des séjours;

- la construction, l'extension, la transformation ou l'exploitation d'un établissement de tourisme;

- l'aménagement, l'exploitation ou la protection d'un site touristique;

- l'aménagement, la construction, l'extension ou l'exploitation d'une infrastructure de tourisme;

- l'organisation d'une activité de vacances et de loisirs;

- l'organisation des manifestations socio-culturelles à des fins de loisirs.

**ARTICLE 3.** Au sens de la présente loi et de ses textes d'application, les définitions ci-après sont admises :

**activité de loisirs :** activité physique, ludique, sportive, culturelle, intellectuelle ou scientifique organisée dans le seul dessein de se détendre, de se divertir ou de développer ses capacités;

**activité de vacances :** activité organisée pendant les vacances en faveur des jeunes et des enfants dans le but de divertir à travers des loisirs sains et éducatifs ;

**agence de tourisme :** entreprise créée par une personne physique ou morale en vue d'organiser et de vendre, de façon habituelle, au public directement, à forfait ou à la commission, des voyages et des séjours individuels ou collectifs, ainsi que toute activité s'y rattachant;

**agrément :** document requis par la loi en vue de l'exercice de l'activité de guide de tourisme et d'animateur de loisirs;

**animateur de loisirs :** personne justifiant de références et de compétences professionnelles, agréée par le Ministère compétent, pour la conduite des activités de loisirs;

**appartement meublé :** appartement dans lequel le propriétaire met à la disposition du client, à titre onéreux, un mobilier et un équipement suffisants pour répondre aux besoins essentiels pendant une durée déterminée ;

**autorisation :** document requis par la loi en vue de la construction, de la transformation, de l'extension et de l'exploitation d'un établissement de tourisme, d'une infrastructure de loisirs ou d'une activité de vacances et de loisirs;

**classement :** attribution par voie réglementaire des catégories, selon des normes préalablement établies dans le domaine de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs;

**complexe de loisirs :** espace géographique aménagé appartenant à une personne physique ou morale, où se mêlent plusieurs activités de loisirs de différents types tels que les divertissements, l'hôtellerie et la restauration, les commerces ou les services, les activités sportives ou les activités relaxantes;

**établissement de loisirs :** structure commerciale offrant au public des prestations de loisirs, notamment

de la musique, des attractions et des activités récréatives diverses. Il peut y être procédé à la vente de repas légers et de boisson. Il est soit autonome, soit intégré dans un hôtel ou dans un complexe de loisirs;

**établissement de tourisme :** entreprise de services créée par une personne physique ou morale en vue de fournir au public des prestations d'hébergement, de restauration;

**établissement de tourisme ou de loisirs classé :** entreprise répondant aux normes de classement dans le secteur du tourisme et des loisirs;

**établissement de tourisme ou de loisirs non classé :** entreprise ne répondant pas aux normes de classement dans le secteur du tourisme et des loisirs;

**guide de tourisme :** personne ayant des références et des compétences professionnelles, agréée par le Ministère en charge du tourisme, chargée d'accompagner à plein temps ou à temps partiel, des touristes dans les visites de monuments, de musées et de sites touristiques, ou tout autre lieu d'intérêt touristique et, dans ce cadre, de leur fournir des commentaires et explications de tous ordres;

**infrastructure de loisirs :** espace bâti ou non, conçu pour abriter des installations et activités de loisirs et/ou de vacances. Les infrastructures de loisirs comprennent les établissements de loisirs, les parcs de loisirs, les centres de vacances et de loisirs.

**moniteur de loisirs :** personne ayant des références et des compétences professionnelles, agréée par l'administration compétente, pour la conduite d'une activité de loisir spécifique;

**office de tourisme :** personne morale créée par une collectivité territoriale décentralisée en vue du développement et de la promotion du tourisme.

**parc de loisirs :** espace clos à vocation récréative, aménagé et comportant des attractions de diverses natures. Les parcs de loisirs comprennent les parcs d'attraction et les parcs récréatifs,

**site touristique :** tout paysage naturel ou tout élément artificiel du patrimoine national; présentant une valeur du point de vue culturel, esthétique, historique, scientifique, légendaire, artistique, qui est exploité et préservé pour l'intérêt du tourisme ;

**station touristique :** localité fondée et exploitée par les pouvoirs publics ou par un organisme privé, favorisant les séjours et les loisirs récréatifs d'une population qui vient y faire des séjours temporaires;

**structure d'organisation de voyage et de séjours :** une agence de tourisme ou, selon le cas, un tour operator ;

**syndicat d'initiative du tourisme :** association à caractère touristique chargée d'assurer localement l'accueil et l'information du public;

**tour operator :** entreprise créée par une personne physique ou morale, en vue de concevoir et de confectonner, de façon habituelle, des produits touristiques et de les vendre au public, directement ou indirectement, à forfait ou à la commission;

**vois charters :** services aériens de transport public, non réguliers, de passagers à des fins touristiques.

**ARTICLE 4.** (1) Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la présente loi, le Gouvernement veille à empêcher, conformément au Code mondial d'éthique du tourisme toute utilisation du tourisme à des fins d'exploitation de la prostitution d'autrui, à travers des mesures appropriées destinées à combattre le proxénétisme et le tourisme sexuel.

(2) Conformément à la Charte des Nations Unies pour la protection de l'enfant, il veille particulièrement à empêcher le tourisme sexuel mettant en cause les enfants et l'exploitation des enfants dans le domaine des loisirs.

**ARTICLE 5.** (1) La mise en œuvre de la politique nationale du tourisme incombe au Gouvernement qui l'appuie de concert avec les Collectivités Territoriales Décentralisées.

(2) A cet effet, le Gouvernement élabore des stratégies, programmes et plans nationaux destinés notamment à :

- faciliter l'entrée et le séjour des touristes au Cameroun;

- promouvoir et développer le tourisme et les loisirs pour tous;

- promouvoir les investissements dans le domaine du tourisme et des loisirs.

## CHAPITRE II DES CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

## LOISIRS

**ARTICLE 6.** La liberté d'exercer l'activité touristique et de loisirs sur toute l'étendue du territoire est reconnue à toute personne physique ou morale sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur, ainsi que des exigences de professionnalisme reconnues par les normes et standards internationaux en la matière.

**ARTICLE 7.** (1) L'exercice de l'activité commerciale et industrielle de tourisme ou de loisirs est subordonné, selon le cas, à l'obtention préalable d'une autorisation, d'un agrément ou d'une licence, délivrés par l'Administration en charge du tourisme et des loisirs, après avis obligatoire de la commission visée à l'article 10 ci-dessous.

(2) Relève du régime de l'autorisation : la construction, la transformation ou l'extension d'un établissement de tourisme;

- l'aménagement, la construction, l'extension d'une infrastructure de loisirs;

- l'exploitation d'un établissement de tourisme offrant des prestations d'hébergement notamment : les hôtels, les appartements meublés et les motels ;

- l'exploitation d'un établissement de tourisme offrant des prestations de restauration ;

- l'exploitation d'une infrastructure de loisirs;

- l'organisation d'une activité de loisirs ou de vacances.

(3) Relève du régime de l'agrément :

- l'exercice de l'activité de guide de tourisme;

- l'exercice de l'activité d'animateur de loisirs.

(4) L'exploitation d'une structure d'organisation de voyages et de séjours relève du régime de la licence.

**ARTICLE 8.** L'aménagement ou l'exploitation d'un site touristique d'intérêt national, régional ou local est soumis au respect d'un cahier de charges préalable-

ment rendu exécutoire par un arrêté du Ministre chargé du tourisme, après avis obligatoire de la commission visée à l'article 10 ci-dessous.

**ARTICLE 9.** Les modalités de délivrance des autorisations, agréments et licences visés à l'article 7 ci-dessus sont fixés par voie réglementaire.

**ARTICLE 10.** (1) Il est créé, auprès de l'Administration en charge du tourisme et des loisirs, une commission consultative chargée d'émettre des avis sur les dossiers de demande, de suspension ou de retrait des titres d'exploitation visés à l'article 7 ci-dessus.

(2) La composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement de la commission consultative visée à l'alinéa 1 ci-dessus sont fixés par voie réglementaire.

**ARTICLE 11.** La délivrance des autorisations, licences, agréments et l'approbation du cahier de charges prévues à l'article 9 ci-dessus, sont subordonnées au paiement des droits dont le montant est fixé par la loi de finances.

**ARTICLE 12.** Tout syndicat d'initiative ou office de tourisme est tenu, préalablement au démarrage de ses activités, d'en faire la déclaration auprès de l'Administration en charge du tourisme et des loisirs, suivant les modalités fixées par voie réglementaire.

**ARTICLE 13.** Les autorisations, agréments et licences prévus par la présente loi sont personnels. Toutefois, ils peuvent faire l'objet de mutation après accord préalable de l'Administration en charge du tourisme et des loisirs, en cas de décès, de cession du fonds de commerce, de réorganisation ou dissolution du syndicat d'initiative ou office de tourisme.

**ARTICLE 14.** (1) Les établissements de tourisme, les structures d'organisation de voyages et de séjours, et sites touristiques, les infrastructures de loisirs et les activités de loisirs font l'objet d'un classement.

(2) Les modalités de classement ou de déclassement sont fixées par voie réglementaire.

**ARTICLE 15.** (1) La nature et la classification de la structure d'organisation de voyages et de séjours, de l'établissement de tourisme, de l'infrastructure de loisirs, du site touristique concerné ou de l'activité de loisirs sont indiquées par un panneau apposé sur la façade principale de la structure ou en un endroit visible.

(2) Le panneau est fourni par l'Administration en charge du tourisme et des loisirs. Il donne lieu au paiement d'une redevance annuelle dont le taux est fixé par la loi de finances. Il reste la propriété de l'Etat.

**ARTICLE 16.** Toute personne exploitant une structure d'organisation de voyages et de séjours, un établissement de tourisme, une infrastructure de loisirs, un site touristique classé, tout organisateur d'une activité de loisirs est tenu de produire des documents statistiques, suivant une périodicité fixée sur la base d'un

modèle arrêté par l'Administration en charge du tourisme et de loisirs.

**ARTICLE 17.** (1) Nul ne peut exercer les fonctions de directeur ou de gérant d'une structure d'organisation de voyages de séjours, d'un établissement de tourisme, d'un site touristique classé, d'une infrastructure de loisirs ou d'une activité de loisirs s'il ne justifie de qualifications professionnelles fixées pour chaque cas par voie réglementaire.

(2) En cas de changement de directeur ou de gérant, les promoteurs des établissements et activités visés à l'alinéa 1 ci-dessus sont tenus, sous peine de sanctions prévues à l'article 40 ci-dessous, d'en informer l'Administration en charge du tourisme et des loisirs, par écrit dans les quinze (15) jours.

**ARTICLE 18.** (1) Toute personne exerçant une activité touristique ou de loisirs régie par la présente loi est soumise au contrôle effectué par des agents assermentés de l'Administration en charge du tourisme et des loisirs et est tenue, à cet effet, de mettre à la disposition desdits agents, toute information nécessaire à l'accomplissement de leur mission de contrôle.

(2) Les agents visés à l'alinéa 1 ci-dessus sont tenus au respect du secret professionnel et des règles en matière de concurrence.

**ARTICLE 19.** (1) Les autorisations, agréments et licences peuvent être suspendus dans les cas suivants :

- défaut d'assurance;

- non-respect des normes d'hygiène, de sécurité et de salubrité ou des règles d'exploitation;

- non respect des normes d'organisation des activités de loisirs;

- défaut de paiement des droits ou de la redevance au titre de l'activité touristique ou de loisirs;

- emploi d'un directeur ou d'un gérant en violation des dispositions de la présente loi ;

- refus ou opposition faite de manière violente aux agents assermentés ou à tout autre contrôleur prévu par les textes en vigueur, d'exercer librement leur mission.

(2) La décision de suspension d'activité en fixe la durée, sans que celle-ci puisse excéder un (1) an et indique de manière précise les formalités à remplir par le titulaire du titre pour être réhabilité.

(3) La décision de suspension est prise par l'Administration en charge du tourisme et des loisirs après une mise en demeure servie par les agents assermentés, à l'occasion de l'exercice de leurs missions.

(4) A l'expiration du délai de suspension et, faute d'avoir remédié aux motifs de suspension, le retrait du titre en cause est prononcé (3) trois mois après une mise en demeure restée sans suite.

**ARTICLE 20.** (1) Les autorisations, agréments et licences visés à l'article 7 ci-dessus sont susceptibles de :

- cessation d'activité du bénéficiaire pour une durée supérieure à douze (12) mois et après une mise en demeure restée sans suite;

- condamnation du titulaire du titre d'exploitation pour toute infraction aux dispositions de la présente loi et des textes réglementaires pris pour son application ou pour toute infraction à la législation fiscale, douanière ou relative au change;

- condamnation du titulaire du titre d'exploitation à une peine afflictive ou infamante ;

- faillite ou liquidation des biens du titulaire du titre;

- usage d'une autorisation, d'une licence ou d'un agrément contrefait;

- participation du titulaire du titre à une transaction frauduleuse relative à une autorisation, un agrément ou une licence ;

- non respect des principes éthiques;

- exploitation des enfants.

(2) La cessation d'activité est constatée après la non régularisation de la situation observée dans les trois (03) mois consécutifs à la mise en demeure de l'Administration en charge du tourisme et des loisirs.

(3) La décision de retrait est prononcée par l'Administration en charge du tourisme et des loisirs, après avis de la commission visée à l'article 10 ci-dessus, et notifiée au bénéficiaire du titre d'exploitation dans un délai de quinze (15) jours. Elle emporte fermeture de l'établissement ou cessation de l'activité de loisirs.

(4) Les modalités de suspension ou de retrait sont précisées par voie réglementaire.

## CHAPITRE III DE LA SÉCURITÉ DU TOURISTE. DU CLIENT OU DU PRATIQUANT DES LOISIRS

**ARTICLE 21.** (1) Toute personne exploitant une